



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR:
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



RAPPORT | 2021 ANNUEL

*Firca, Leader du financement durable
d'une agriculture innovante et compétitive*

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	5
CONTEXTE INSTITUTIONNEL	7
1.1 Le FIRCA en 2021	7
1.2 Aperçu du Programme Annuel d'Actions	8
1.3 Organisation, Effectif et Parc roulant	9
CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DU SECTEUR AGRICOLE EN 2021	10
2.1 Situation au plan international et régional	10
2.2 Situation des principales filières agricoles ivoiriennes	17
PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021	23
3.1 Gouvernance et Fonctionnement du FIRCA en 2021	23
Gouvernance du FIRCA	23
Fonctionnement de la Direction Exécutive	23
Réunions du Comité de Direction	23
Sessions du Comité des Agréments et des Marchés	23
Publications du FIRCA	23
3.2 Gestion des ressources financières en 2021	24
Cotisations professionnelles des Filières	24
Contribution de la Filière Café-Cacao	24
Subvention de l'Etat	25
Ressources issues de la TVA exonérée et répartition	25
Mobilisation des ressources des programmes de développement agricole conventionnés	25
Ressources globales mobilisées au 31 décembre 2021	27
Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier au 31 décembre 2021	28
Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à fin décembre 2021	28
3.3 Engagements pour les programmes agricoles en 2021	29
Engagements pour les Programmes de Développement des Filières	30
Engagements pour les programmes de développement agricole conventionnés	30
3.4 Réalisations financières en 2021	32
Ressources mobilisées	32
Charges exécutées	34
3.5 Gestion des Programmes de Développement des Filières en 2021	35
Résultats du Programme de développement des Filières Café-Cacao	35
Résultats du Programme de développement de la Filière Cola	41
Résultats du Programme de développement de la Filière Poivre	43
Résultats du Programme de développement de la Filière Hévéa	45
Résultats du Programme de développement de la Filière Karité	50
Résultats du Programme de développement de la Filière Gingembre	51
Résultats du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile	52
Résultats du Programme de développement de la Filière Cocotier	56
Résultats du Programme de développement de la Filière Coton	57
Résultats du Programme de développement de la Filière Anacarde	63

Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Dessert	70
Résultats du Programme de développement de la Filière Ananas	71
Résultats du Programme de développement de la Filière Mangue	72
Résultats du Programme de développement de la Filière Papaye	72
Résultats du Programme de développement de la Filière Safou	73
Résultats du Programme de développement de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales	73
Résultats du Programme de développement des Filières Riz et Maïs	74
Résultats du Programme de développement de la Filière Légumes	74
Résultats du Programme de développement de la Filière Igname	78
Résultats du Programme de développement de la Filière Manioc	79
Résultats du Programme de développement de la Filière Porcine	83
Résultats du Programme de développement de la Filière des Ruminants	83
Résultats du Programme de développement de la Filière Avicole	84
Résultats du Programme de développement de la Filière des Elevages Non Conventionnels	84
Résultats du Programme de développement de la Filière Pêche et Aquaculture	86

3.6 Gestion des Programmes Transversaux en 2021 **87**

Résultats du Programme de Formation aux métiers agricoles	87
Résultats du Programme de Renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA	88
Résultats du Projet Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable	89
Résultats du Programme de Gestion durable et développement inclusif	91
Résultats du Programme de Financement de l'agriculture	96
Résultats de la Planification et du suivi-évaluation des programmes de développement des filières agricoles	96
Résultats de la Communication institutionnelle du FIRCA et de la Promotion des filières agricoles	102

3.7 Synthèse des projets exécutés et/ou en cours d'exécution **106**

SYNTHÈSE GÉNÉRALE 2021 **107**

4.1 Gouvernance du FIRCA **107**

4.2 Fonctionnement de la Direction Exécutive **107**

4.3 Ressources mobilisées, engagements et niveau d'exécution des programmes de développement agricole **107**

4.4 Résultats des projets de recherche appliquée **108**

4.5 Résultats des projets de conseil et de formation professionnelle agricoles **110**

4.6 Résultats des Programmes Transversaux **113**

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2022 **115**

ANNEXES **116**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS **125**

MOT DU PRÉSIDENT

LE FIRCA, UN ACTEUR RESILIENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT PERENNE DE L'AGRICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, institution de financement pérenne des services agricoles aux filières de production, est un acteur majeur du système national de développement agricole.

Après l'année charnière 2020 qui a vu le bilan de l'exécution du plan stratégique 2015-2020 dans un environnement socio-économique inédit, fortement ébranlé par la pandémie de la COVID-19, 2021 est venu marquer un changement dans la continuité, avec de nombreux défis à relever.

La continuité, c'est que le FIRCA, selon sa résilience habituelle, n'a pas cessé de faire face à ses divers engagements (conseil, recherche, formation, renforcement des capacités, études, etc.), au profit du développement des 25 filières agricoles qui lui font confiance, depuis des années.

Le changement, c'est qu'un nouveau plan stratégique a été validé pour la période 2021-2026, selon la vision : « FIRCA, leader du financement durable d'une agriculture innovante et compétitive ». Un premier plan opérationnel a été décliné sur la période d'actions s'étendant sur les années 2021, 2022 et 2023.

Le renouvellement étant le principe de la pérennisation, le FIRCA n'échappe pas à cette règle universelle. Ainsi, on note singulièrement la création d'un service Innovation, Transformation Valorisation et que le FIRCA est désormais conduit par un nouveau président, venu poursuivre l'ouvrage remarquable de ses prédécesseurs.

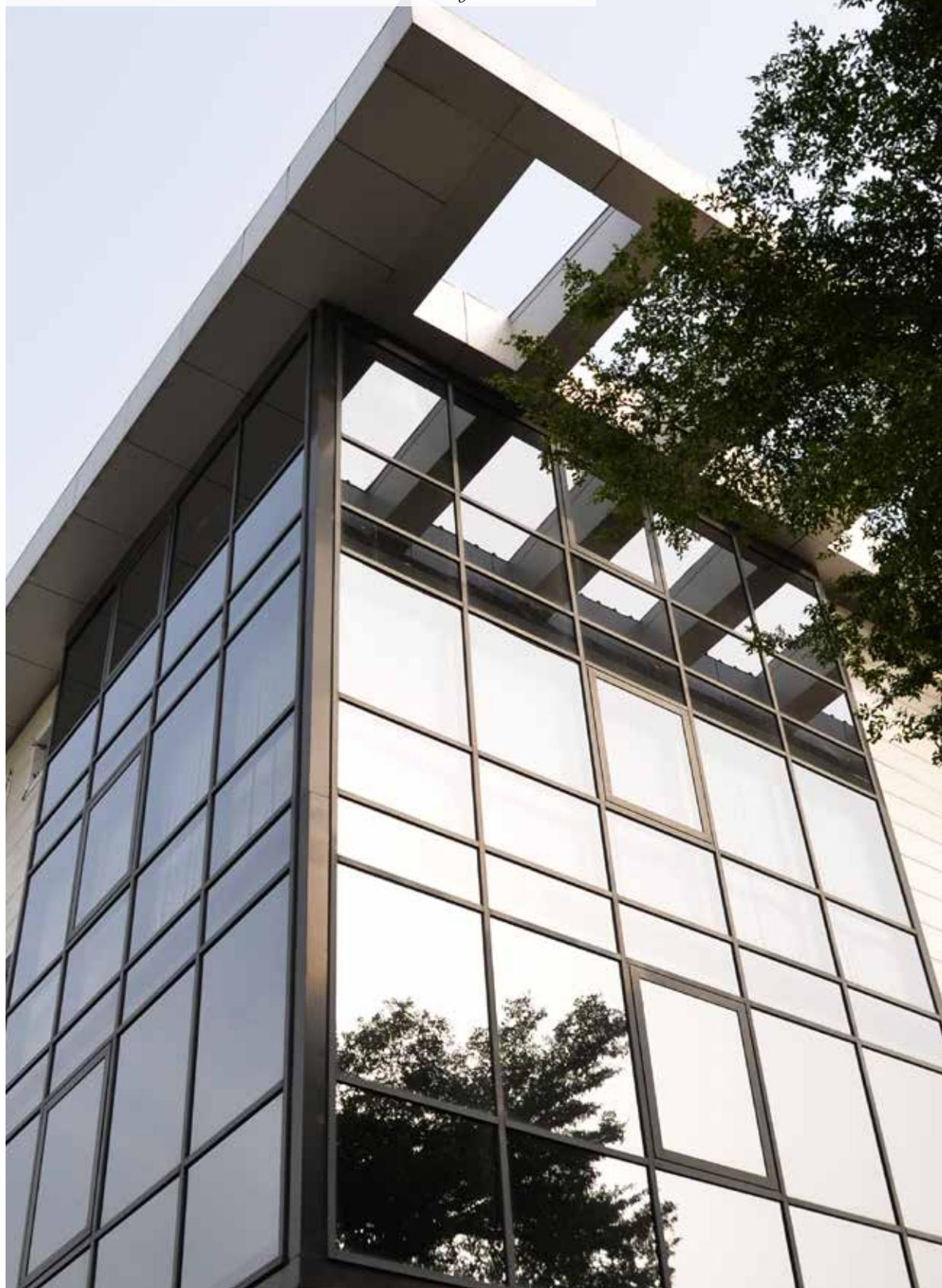
Nous saisissons l'occasion pour remercier l'Etat, les organisations professionnelles des filières agricoles et les bailleurs de fonds, bref tous les acteurs du dynamique secteur agricole ivoirien, avec qui nous œuvrons avec résilience dans une synergie d'efforts, pour le développement pérenne d'une agriculture innovante et compétitive, au service de la Côte d'Ivoire qui gagne.



KONÉ KASSOUM

Président du Conseil d'Administration

« La Maison des Filières Agricoles »



CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1.1 LE FIRCA EN 2021

Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, le **Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)** est juridiquement constitué le 28 octobre 2003 à Yamoussoukro, lors des assises de la première Assemblée Générale. C'est au cours de cette première Assemblée que ses organes de gouvernance (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) ont été mis en place.

Le FIRCA représente, en Côte d'Ivoire, le principal outil de financement de la **«Filière du Progrès»** au service des filières, de leurs Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et de l'Etat. Son mandat est de mobiliser des ressources financières et d'assurer la fourniture des services relatifs aux programmes de recherche appliquée, de conseil agricole et de renforcement des capacités des OPA, en vue du développement d'une agriculture durable, inclusive et compétitive.

La vision pour la période 2021-2026 de cet outil de financement des services agricoles en Côte d'Ivoire est : **« FIRCA, leader du financement durable d'une agriculture innovante et compétitive ».**

Ses domaines d'intervention s'étendent à tous les secteurs de production végétale, forestière et de ressources animales et halieutiques.

Dans chaque secteur, le FIRCA assure le financement pérenne des programmes, portant notamment sur :

- » la recherche agronomique et forestière appliquée
- » la conduite d'expérimentations et de démonstrations pour la transmission du savoir entre la recherche et l'exploitation agricole
- » la recherche technologique (conservation, transformation, mécanisation) pour l'amélioration des productions agricoles et des produits finis
- » la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation, le conseil technique et économique
- » la conduite d'études, d'expérimentations et d'expertises
- » l'appui au développement de la rentabilité économique des exploitations
- » le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles
- » la formation professionnelle des producteurs, des dirigeants des organisations professionnelles agricoles (OPA) et de leurs personnels.



**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES**

1.2 APERÇU DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS

Adopté par le Conseil d'Administration en sa 52^{ème} session du 22 décembre 2020, le **Programme Annuel d'Actions Intérimaire 2021** (PAA Intérimaire 2021) a été recadré à mi-parcours pour être aligné sur le nouveau cadre stratégique d'intervention du FIRCA, adopté par le Conseil d'Administration (CA), le 03 juin 2021 et ratifié par l'Assemblée Générale (AG), le 22 juin 2021. Aussi, le Programme Annuel d'Actions 2021 recadré a-t-il été articulé autour des orientations et objectifs stratégiques poursuivis par le Plan Stratégique 2021-2026 et qui fondent les axes d'intervention sur lesquels s'appuie le Plan Opérationnel 2021-2023 du FIRCA.

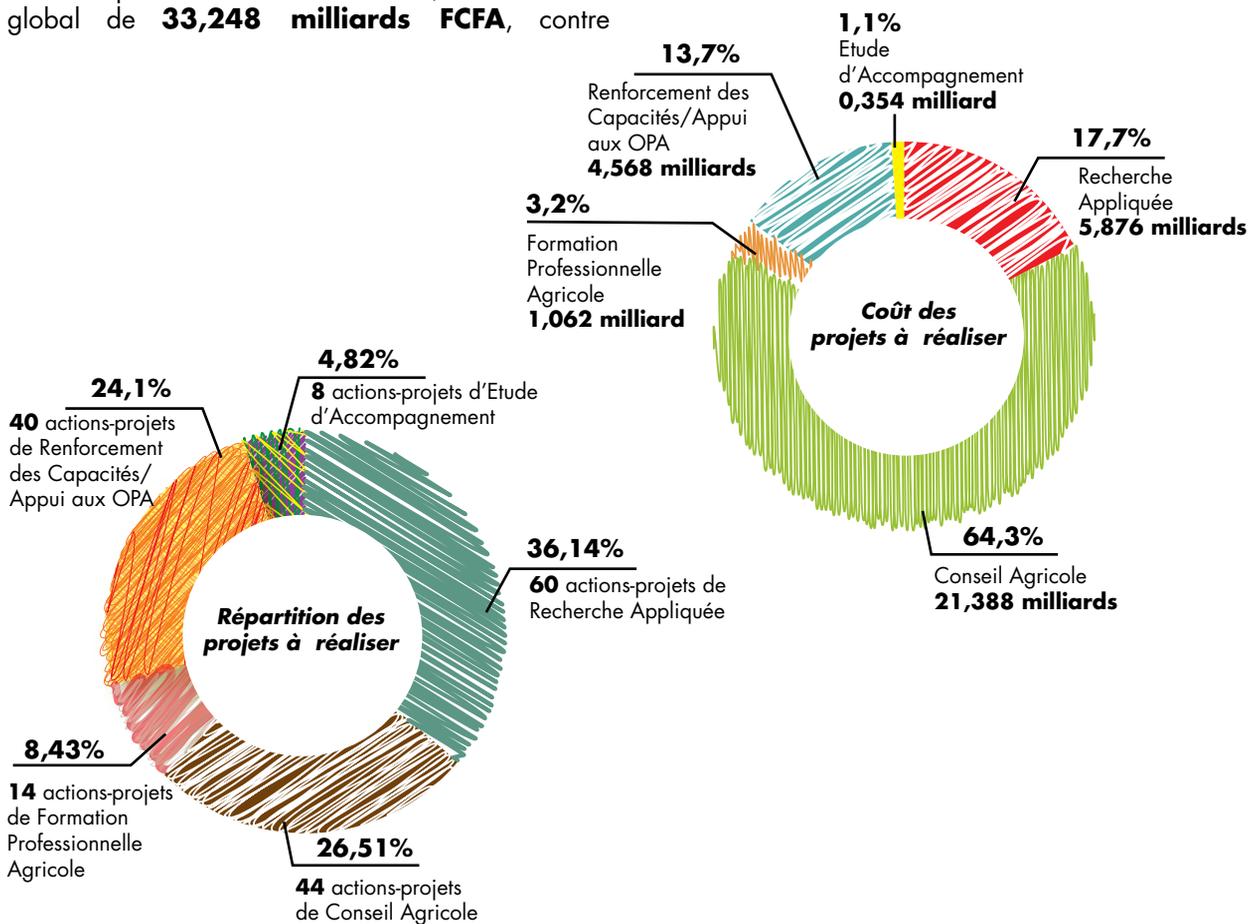
Le **Programme Annuel d'Actions (PAA)** et le **Budget 2021** recadrés, consacrent la mise en œuvre des **programmes de développement de 26 filières agricoles** et des actions relevant de **10 programmes transversaux**.

Au total, **166 actions-projets** ont été retenues par le PAA 2021 recadré, avec un coût global de **33,248 milliards FCFA**, contre

33,288 milliards FCFA pour le PAA intérimaire 2021, en baisse de **0,040 milliard (-0,12%)**. Ce coût est toutefois en hausse de **1,171 milliards (+3,7%)** par rapport à 2020.

Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2021 recadré est à mobiliser auprès de 3 principales sources de financement comme suit :

- **16,882 milliards FCFA (50,78%)** à financer par les filières agricoles
- **1,552 milliards FCFA (4,67%)** à financer par les Guichets Spécifiques des filières agricoles (Caisse de Solidarité et Appui Programmes)
- **14,814 milliards FCFA (44,55%)** à financer par les partenaires techniques et financiers.



1.3 ORGANISATION, EFFECTIF ET PARC ROULANT

L'organisation du FIRCA, adoptée pour la **période 2021-2026** et qui a servi à la mise en œuvre des activités et des projets du PAA et du budget de l'exercice 2021, après le recadrage, est schématisée par la figure en **annexe 1**.

Outre les 10 unités et services transversaux rattachés à la Direction Exécutive (Unité Planification Suivi-Evaluation et Statistique, Unité Audit Interne, Unité Marchés et Conventions, Unité Financement Agricole, Service Genre et Environnement, Service Communication, Service Informatique et Télécommunications, Service Formation et Renforcement des Capacités, Service Innovation, Transformation et Valorisation, Service Affaires Juridiques), l'organisation de base du FIRCA est structurée autour des **4 Départements** suivants :

- » le **Département Administration, Finances et Comptabilité (DAFC)**, regroupant le Service Gestion des Cotisations Professionnelles, le Service Gestion des Projets, le Service Gestion du Fonctionnement, le Service Informatique et le Service Gestion des Ressources Humaines et Moyens Généraux
- » le **Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes (DCCAPS)**, comportant le Chargé de Programmes Appui à la Production et à la Diversification, le Chargé de Programmes Recherche-Développement et Etudes et le Chargé de Programmes Cola et Autres Plantes Stimulantes
- » le **Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF)**, regroupant le Chargé de Programmes Hévéa et Productions Forestières, le Chargé de Programmes Palmier à Huile, Cocotier et Autres Plantes Oléagineuses, le Chargé de Programmes Coton et Plantes à Fibres, le Chargé de Programmes Anacarde et Canne à Sucre, le Chargé de Programmes Fruits, Agrumes, Fleurs et Plantes Ornementales et deux (2) Chargés de Programmes Appui
- » le **Département Cultures Annuelles et Ressources Animales (DCARA)**, comportant le Chargé de Programmes Riz et Autres Céréales, le Chargé de Programmes Productions Légumières, le Chargé de Programmes Racines, Tubercules et Plantain et le Chargé de Programmes Elevages et Pêches.

En **2021**, l'effectif du personnel mobilisé pour assurer le fonctionnement optimum de l'institution et la gestion des programmes de développement

des filières agricoles, y compris les programmes de développement agricole conventionnés, sur financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), s'établit à **118 agents (contre 117 en 2020)**.

Toutefois, au cours de l'exercice 2021, 4 départs, du fait de 3 démissions et un décès, et 2 entrées ont été enregistrés. Les **2 nouveaux agents** recrutés se composent d'un **cadre** (Assistant Suivi Evaluation) et d'un **employé** (Chauffeur) au PRO2M. Ces mouvements ont amené l'effectif du personnel à s'établir à **116 agents** au 31 décembre 2021. Les caractéristiques de base de l'effectif des agents du FIRCA au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- » **38%** de l'effectif (44 agents sur 116) sont constitués de **femmes**
- » **62%** de l'effectif (72 agents sur 116) sont des **hommes**
- » **47%** de l'effectif (54 agents sur 116) se composent de **cadres**
- » **36%** de l'effectif (42 agents sur 116) se composent d'**agents de maîtrise**
- » **17%** de l'effectif (20 agents sur 116) se composent d'**employés**.

Au 31 décembre 2021, le parc roulant comprend **37** engins dont **13** affectés aux activités de coordination des Programmes de Développement des Filières et **24** aux activités de coordination des Programmes Conventionnés.

Les **13** engins acquis pour la coordination des Programmes de Développement des filières se répartissent comme suit :

- » **8** véhicules de mission et **1** véhicule de liaison, pour le fonctionnement du FIRCA ;
- » **4** véhicules de Direction.

Les **24** engins acquis pour les activités de coordination des Programmes Conventionnés se répartissent comme suit :

- » **3** véhicules de mission pour le fonctionnement des composantes du FADCI
 - » FADCI-FCIAD - **1** véhicule
 - » FADCI-CDG - **1** véhicule
 - » FADCI-S/C 1.1.3 - **1** véhicule
- » **12** motos affectées aux différents partenaires d'exécution du programme du Conseil de gestion ;
- » **4** véhicules de mission pour le fonctionnement du projet PRO2M ;
- » **5** véhicules de mission pour le fonctionnement du projet PPCA.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DU SECTEUR AGRICOLE EN 2021

2.1 SITUATION AU PLAN INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

Cacao

Selon les estimations de l'ICCO, la production mondiale de cacao de la campagne 2020-2021 devrait s'établir à 5,14 millions de tonnes, en hausse de 8 % par rapport à la campagne 2019-2020 (4,76 millions de tonnes). Ce volume, qui représente le plus haut niveau jamais atteint par l'offre, s'explique, selon l'ICCO, par les conditions météorologiques favorables et les rendements élevés observés dans la plupart des pays producteurs, en particulier la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Au Ghana, la production cacaoyère a connu une embellie durant la campagne 2020-2021. Selon l'agence ECOFIN, durant ladite campagne, le pays a récolté 1,4 million de tonnes de fèves, soit près du double de la production de 2019/2020 (770 000 tonnes).

L'économie cacaoyère, dans son ensemble, a connu un nouveau dynamisme, après une saison 2019/2020 en demi-teinte. Le marché mondial de la transformation du cacao a retrouvé un peu plus d'éclat en 2020/2021. Selon les dernières statistiques publiées en novembre 2021 par l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), les broyages devraient atteindre 4,91 millions de tonnes durant ladite saison, soit 4 % de plus que la campagne précédente (4,7 millions de tonnes).

Au plan régional, la Côte d'Ivoire et le Ghana, pourvoyeurs de plus de 60% du cacao mondial, ont lancé en 2021 l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana, avec un siège à Accra, pour mieux coordonner leurs stratégies. Cette coopération bilatérale dans le secteur vise l'amélioration du prix au producteur.

Café

Selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), la production mondiale de café, sur la campagne 2020/2021, est évaluée à **169,64 millions de sacs (Ms)**, en très légère hausse de 0,4% par rapport à la campagne 2019/2020, mais elle a stagné en Afrique, avec une progression de seulement 0,1% sur la même année à 18,72 Ms, par rapport à la campagne précédente.

La consommation de café sur la période 2020/2021, quant à elle, est estimée à 167,01 Ms, en hausse de 1,9% par rapport à 2019/2020 (année à fort impact de la Covid 19). Toutefois, cette consommation, qui reste encore de 0,3% en dessous de celle de 2018/19, n'a pas encore retrouvé les niveaux de



consommation d'avant la survenue de la pandémie de la Covid-19.

Selon les prévisions de l'OIC, il est attendu une réduction substantielle de la production mondiale sur la prochaine campagne caféière (2021/2022), car d'importantes origines ont été impactées par des chocs liés au climat, notamment la sécheresse, suivie de gel, en juillet dernier au Brésil.

Hévéa

Le caoutchouc naturel est une ressource cruciale en raison de son large éventail de propriétés : exceptionnellement solide, flexible et extrêmement étanche. Les cours de cette matière première sont fortement influencés par l'industrie pneumatique.

La hausse des cours du caoutchouc naturel, amorcée dès le début du second semestre 2020, s'est poursuivie jusqu'au mois d'avril 2021.

Cette situation était consécutive à :

- » la reprise de la demande de caoutchouc encouragée par les plans de relance économique, ainsi que les campagnes de vaccination qui ont

permis une reprise de la mobilité dans les pays consommateurs. Ainsi, dans un contexte de réduction de l'offre, la demande de caoutchouc a eu un impact haussier sur les cours ;

- » la réduction de la production de caoutchouc, affectée par les mesures sanitaires prises par les gouvernements qui ont perturbé la saignée dans certains pays producteurs tels que la Thaïlande et la Malaisie ; ainsi que le développement d'une maladie de l'hévéa en Indonésie.

Au second semestre, la pénurie des semi-conducteurs, qui sont des composants clés des puces des mémoires et des processeurs de tous les appareils électroniques, a bloqué la production d'environ dix millions de véhicules dans le monde. Les entreprises se sont retrouvées avec des activités fortement ralenties par rapport à la normale, de l'ordre de 30% des niveaux habituels.

Les raisons qui expliquent cette pénurie sont multiples. Il y a d'abord la crise de la Covid-19, qui a ralenti la production de ces fonderies, alors que, dans le même temps, la demande de produits électroniques (ordinateurs portables, téléviseurs, consoles de jeu) s'envolait en raison du confinement et du télétravail.

Les annonces faites en août par des constructeurs automobiles mettant à l'arrêt une partie de leurs chaînes de fabrication de véhicules en Europe et aux Etats-Unis, suite à la pénurie de stock de semi-conducteurs, ont eu un effet baissier sur les cours du caoutchouc.

En outre, des perturbations logistiques, liées au manque d'espace sur les bateaux en provenance d'Asie et la très forte augmentation des taux de frets à la sortie du Sud-Est asiatique, ont provoqué des ruptures d'approvisionnement de caoutchouc naturel, impactant les usines des pneumaticiens aux Etats-Unis et en Europe.

Palmier à Huile

Selon le Malaysian Palm Oil Council (MPOC), la production mondiale d'huile de palme en 2021 atteindra 80 millions de tonnes, contre 75 millions de tonnes en 2020. Cette croissance est imputable à l'augmentation du rendement plutôt qu'à l'extension des surfaces exploitées.

La hausse des cours de l'huile de palme, entamée au deuxième semestre 2020, s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. Le prix de l'huile de palme CAF Rotterdam est ainsi passé de 500 USD/tonne

en mai 2020, à plus de 1.300 USD/tonne en mai 2021, soit une hausse de 160% en un an. Durant cette période, l'huile de palme a, par ailleurs, bénéficié de la hausse des cours du soja, portés par une très forte demande de la Chine pour le soja américain. Cependant, les perspectives de hausse des productions, le ralentissement des exportations et la baisse des cours du soja, ont fait fléchir les cours de l'huile de palme autour de 1.000 USD/tonne, au mois de juin 2021.

Mais les inquiétudes liées aux pénuries de main d'œuvre en Malaisie et la diffusion de prévisions de production moins élevées que prévues pour le second semestre 2021, ont fait repartir les cours à la hausse dès le mois de juillet 2021. Cette hausse s'est poursuivie jusqu'au mois de novembre 2021. Le CPO CAF Rotterdam a ainsi atteint son plus haut niveau jamais enregistré **1.425 USD/tonne**, au mois de novembre 2021, avant de descendre à 1290 USD/tonne, en décembre 2021.

L'huile de palme ainsi que certains autres produits (bois, cacao, chocolat, café, produits cuir et les meubles) seront bientôt sous haute surveillance à l'importation dans l'Union Européenne (UE). La Commission européenne a adopté, en novembre 2021, trois nouvelles initiatives dans le cadre de son pacte Vert pour l'Europe, dont la proposition d'un règlement tendant à prévenir l'importation de matières premières agricoles liées à la déforestation, demandant aux entreprises commercialisant un produit de prouver que leur chaîne d'approvisionnement mondial ne contribue pas à la destruction des forêts.

Les Etats-Unis accentuent la pression sur le travail forcé en Malaisie, notamment dans l'industrie de la fabrication des gants en caoutchouc et le secteur de l'huile de palme. Le dernier rapport annuel du département d'Etat américain sur la traite des personnes, publié le 2 juillet 2021, a rétrogradé la Malaisie au niveau 3 pour ne pas avoir respecté les normes minimales pour l'élimination de la traite et ne pas entreprendre des efforts importants pour le faire.

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a accepté, en juin 2021, la deuxième demande de la Malaisie d'établir un groupe spécial pour examiner une loi de l'Union Européenne (UE) qui restreint l'utilisation de biocarburants à base d'huile de palme. L'aboutissement d'une longue bataille depuis la décision de l'UE d'éliminer progressivement l'huile de palme dans les biocarburants à partir de 2023 et de les supprimer en 2030.

En Avril 2021, une nouvelle initiative, **Rimba Collective**, portée par la société d'investissement Lestari Capital, basée à Singapour, vise à protéger et restaurer plus de 500 000 hectares de forêts tropicales en Asie du Sud-Est, au cours des 25 prochaines années, en commençant par l'Indonésie, le premier producteur mondial d'huile de palme. Ce projet est financé par les principales entreprises utilisant de l'huile de palme comme matière première, à savoir Nestlé, Pepsi Co, Procter & Gamble et Wilmar.

En novembre 2021, le Ghana a adhéré, de même que la Colombie, le Honduras et la Papouasie Nouvelle Guinée, au Conseil des pays producteurs d'huile de palme (Council of Palm Oil Producing Countries - CPOPC). Avant ces nouvelles adhésions, l'Indonésie et la Malaisie, les deux plus importants producteurs d'huile de palme au monde, représentant 85% de l'offre, étaient les seuls membres de cette organisation inter-gouvernementale créée en novembre 2015.

En marge de la COP26, les ministres de 7 gouvernements africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Nigeria [l'État d'Edo], Sierra Leone, Congo et Gabon) ont dressé le bilan des cinq années depuis la signature de la Déclaration de Marrakech pour le développement durable du secteur de l'huile de palme. Ils se sont exprimés dans le cadre de l'événement Marrakech+5 organisé par le groupe PROFOREST, en collaboration avec les programmes Partnerships For Forests (P4F) et Forest Governance Markets and Climate (FGMC) du gouvernement britannique. Le Ministre ivoirien de l'Environnement et du Développement Durable, Jean-Luc ASSI, s'est félicité des résultats encourageants sur les actions de préservation de la forêt dans le cadre de la Filière Palmier à Huile de Côte d'Ivoire.

Au plan régional, l'industrie africaine de l'huile de palme continue d'attirer tant les investissements nationaux qu'étrangers, notamment au Nigéria et au Ghana. Le Nigeria accroît son auto-suffisance en huile de palme. Ainsi, sa production serait passée de 1,025 millions de tonnes (Mt) en 2018/19 à 1,275 Mt en 2020/21 et avec 1,4 Mt attendues en 2021/2022, selon le département américain de l'Agriculture (USDA), soit une hausse de 36%.

Quant à l'Association pour le développement du palmier à huile du Ghana (OPDAG), elle ambitionne d'accroître la productivité du secteur de l'huile de palme au Ghana, tout en abordant les défis des investissements pour l'accès à la terre, des mauvaises pratiques commerciales, en particulier la contrebande d'huiles végétales au Ghana, et la durabilité.





Coton

Pour la campagne 2020-2021, la production mondiale de coton est estimée à **24,26 millions de tonnes de fibres** (Rapport annuel 2021 du CCIC, p 49). Cette production est en baisse de 7% par rapport à celle de la campagne dernière qui était estimée à 26,1 millions de tonnes de fibres par le CCIC. Cette baisse est imputable aux effets de la Covid-19. **Le rendement moyen de coton fibre** est estimé à **760 kg/ha** pour une superficie de 31,981 millions d'ha. L'Australie enregistre le rendement fibre le plus élevé avec 2 047 kg/ha.

Le CCIC prévoit une hausse notable de 6% de la production au cours de la campagne 2021-2022 pour s'établir à 25,71 millions de tonnes. Parmi les cinq plus grands producteurs de coton, au terme de la campagne 2020/21, les États-Unis, le Brésil et le Pakistan devraient augmenter leurs productions en 2021/22, alors que la Chine et l'Inde devraient, quant à eux, enregistrer des baisses. On note également une progression de la production en Afrique de l'Ouest (Rapport annuel 2021 du CCIC, p 49).

La moyenne des prix internationaux du coton fibre en 2021 a été historiquement élevée à 101,39 cents la livre, contre 71,98 cents en 2020. Les prévisions de prix actuelles du Secrétariat du CCIC, pour l'indice A moyen de la saison pour 2021/2022, varient de 91 cents à 119 cents, avec un point médian à 103,29 cents la livre.

En ce qui concerne l'Afrique, le Cameroun a adhéré, en décembre 2020, au Programme Régional de Production Intégrée du Cotonnier (PR-PICA), portant à 7 le nombre de pays membres de cette organisation sous régionale. Au terme de la

campagne 2020-2021, l'ensemble des pays du PR-PICA (Benin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) enregistre une production de 2 384 997,5 tonnes de coton graine avec un rendement de 1 123 kg/ha, pour moins de 500 kg/ha de fibre.

Le Bénin, avec une production estimée à 731 073,5 tonnes de coton graine, progresse de 2% par rapport à la campagne 2019-2020 et conserve son rang de 1er producteur de coton de l'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal enregistre la plus petite production avec 20 165 tonnes de coton graine.

Le Cameroun affiche le rendement le plus élevé avec 1 604 kg/ha, suivi de la Côte d'Ivoire qui enregistre 1 258 kg/ha. Le Togo enregistre le plus faible rendement avec 662 kg/ha. (*Bulletin d'information du PR-PICA n°34 du mois de juillet 2021*).

Anacarde

En 2021, la production mondiale se situe toujours à environ 3,8 millions de tonnes de noix brutes de cajou. Le marché du cajou a été marqué par la surprise créée par le Cambodge dont les exportations de noix de cajou brute vers le Vietnam, premier transformateur mondial, auraient bondi de 445%, passant de 210 000 tonnes (en 2020) à 1,1 millions de tonnes, de janvier à novembre 2021. Le Vietnam a constitué pour l'année 2022, des stocks d'environ 2 mois de transformation, soit plus de 10 % de la production mondiale de noix brutes de cajou (122 000 tonnes d'amandes).

La deuxième grande évolution du marché est la percée de l'Afrique dans la transformation de la noix de cajou. Au cours des deux dernières années, le continent est monté en puissance dans les exportations d'amandes qui sont passées de 51 000

à 81 000 tonnes.

Aujourd'hui, l'Afrique représente plus de 60% de la production mondiale de noix brutes de cajou, avec comme premier producteur et exportateur mondial, la Côte d'Ivoire, qui, avec plus d'un million de tonnes, contribue à 25% de la production mondiale.

En dépit d'une conjoncture difficile liée à la Covid-19, les prix sont restés stables tant au niveau des amandes que des noix brutes.

En Afrique de l'Ouest, la production de cajou est en hausse de 10%, passant de 1,919 millions de tonnes en 2020 à **2,115 millions de tonnes** en 2021. La Côte d'Ivoire demeure en tête des pays producteurs, avec 44% de la production, suivie par le Ghana (22%), le Nigeria (14%) et le Bénin (10%).

Malgré la pandémie de la Covid-19, sur les dix premiers mois de l'année 2021, les importations d'amandes de cajou aux Etats-Unis ont progressé de 12% par rapport à la même période en 2020. Dans l'Union Européenne (UE), elles ont augmenté de 32% avec 129 370 tonnes, contre 97 369 tonnes en 2020.

Le Vietnam, premier transformateur mondial de cajou, vise une hausse de 15 % de ses exportations en 2022, contre 27% en 2021.

Banane Dessert

Les bananes originaires d'Afrique sont revenues en force sur le marché européen durant le premier semestre 2021 en totalisant 309 000 tonnes, en hausse de 7,1% par rapport à 2020 sur la même période. L'Afrique a profité d'une moindre offre de la zone dollar.

En effet, le volume des bananes de la zone dollar exporté sur le marché européen est en baisse de 84 000 tonnes du fait des cyclones de la fin 2020.

Les producteurs et exportateurs de l'Équateur, de la Colombie, du Guatemala, du Honduras, de la République Dominicaine et du Costa Rica, qui représentent 60 % de la production mondiale de bananes, sont inquiets. Les coûts de production montent en flèche, tandis que les prix des bananes en 2021, affichent la plus forte baisse depuis dix ans.

Au niveau des maladies, la souche TR4 de la fusariose continue de menacer l'avenir des bananeraies.

Ananas

Les ventes d'ananas ont été intéressantes dans les pays européens. Si la demande de l'industrie hôtelière fait toujours défaut, l'offre limitée de l'ananas sur le marché européen a permis le maintien des prix du marché en équilibre.

Le Costa Rica garde toujours sa place de leader des exportations avec plus de 2 millions de tonnes. Le marché mondial de l'ananas est impacté par un trafic aérien insuffisant.

En Europe, les supermarchés achètent de gros volumes, mais cela ne compense pas les pertes liées à l'absence de ventes dans l'hôtellerie et la restauration à cause de la pandémie de la COVID-19.

Mangue

Outre l'Asie, la production de mangue a connu une baisse en Afrique et en Amérique Latine en raison des conditions météorologiques. Celles-ci ont entraîné une hausse des prix sur certains marchés en Europe.

Le marché mondial de la mangue a affiché une diversité de situations. Sur certains marchés comme les Pays-Bas et la Belgique, les prix de la mangue étaient bas, alors que l'Allemagne en revanche, avait des prix élevés. L'offre a été limitée sur les marchés nord-américains, tandis que les marchés asiatiques ont offert une offre excédentaire, faisant baisser les prix.



Au niveau sous-régional, la production de la mangue a été fortement perturbée par les aléas climatiques qui ont entraîné des chutes de volumes chez les principaux producteurs (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Nigéria, Burkina Faso, etc.).

PRODUCTIONS ALIMENTAIRES ET ANIMALES

Les **prix des produits laitiers** et de la **viande** ont connu, en 2021, une hausse de **16,9%** et **12,7%** par rapport à 2020. Parmi les différents produits laitiers, les prix du beurre et du lait en poudre ont continué de monter, en raison d'une demande mondiale à l'importation élevée, conjuguée à une réduction des disponibilités exportables due à une baisse de la production laitière dans l'Europe de l'Ouest et en Océanie.

Concernant les différentes catégories de viande, la viande d'ovins est celle dont le prix a augmenté le plus nettement, suivie de la viande de bovins et de la viande de volaille. Le prix de la viande de porcins a, quant à lui, légèrement fléchi.



Céréales

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de céréales en 2021, ont été réduites de 2,1 millions de tonnes depuis le précédent rapport datant de novembre 2020 et s'établissent à présent à 2 791 millions de tonnes, soit un niveau encore supérieur de 0,7 pour cent (19,2 millions de tonnes) au résultat de l'année dernière. Ce recul est avant tout, à mettre au compte de la baisse légère de la production mondiale de céréales secondaires, qui est envisagée.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de céréales secondaires indiquent toujours une possible contraction de 1,3 pour cent en 2021-2022 (juillet-juin) par rapport au niveau record de 2020-2021, contraction due au recul prévu des échanges de maïs et d'orge. La majeure partie de cette révision est imputable à la hausse des achats d'orge prévue en Turquie, laquelle est motivée par une diminution de la production et le remplacement attendu du blé et du maïs par l'orge dans l'alimentation animale.

Les stocks mondiaux de céréales, à la clôture des campagnes qui s'achèvent en 2022, devraient s'établir à 822 millions de tonnes, soit 2,9 pour cent de plus que ce qui était indiqué en novembre, mais devraient encore diminuer de 0,7 pour cent par rapport à leurs niveaux d'ouverture.

Il était prévu que la production mondiale de riz, en 2021, s'établisse autour de 518 millions de tonnes (en équivalent riz usiné), soit une hausse de 0,9 pour cent en glissement annuel et un nouveau niveau record.

Les échanges mondiaux de riz en 2022 (janvier-décembre) devraient atteindre 51,4 millions de tonnes, soit une progression de 4,9 pour cent par rapport au niveau prévu pour 2021.

Manioc

En 2020, la production mondiale du manioc a connu une hausse de plus de 2 500 000 tonnes en s'établissant à 303 662 497 tonnes, réalisée sur 28 243 258 ha, selon la FAO.

Il est bon de noter que la Filière Manioc présente deux faciès dans le monde. Dans la majorité des pays où il est cultivé, le manioc est une culture vivrière entrant dans l'alimentation de base des populations (Afrique subtropicale, Amérique latine, Inde, Indonésie, etc.). En Côte d'Ivoire, le manioc est généralement consommé après transformation sous forme de semoule cuite à la vapeur (attiéké), de pâte fermentée cuite (placali), de pâte cuite issue de farine de cossette, de gari, etc.

Dans d'autres pays comme la Thaïlande, le Vietnam ou le Brésil, le manioc est une culture de rente servant de matière première pour l'industrie : les cossettes pour l'alimentation animale, l'amidon pour lequel le manioc est la source connue la plus économique, le textile et l'agro-alimentaire, les produits de fermentation dont le bioéthanol, l'acide lactique, la farine panifiable, etc. Il convient de préciser que le manioc est utilisé dans la fabrication de plus de 300 produits industriels.



Igname

La production mondiale d'igname en 2020, a connu une légère baisse de plus de 600 000 tonnes, se chiffrant à 74 827 234 tonnes et a été réalisée sur 8 831 037 ha, selon la FAO.

Il faut noter que 93% de la production mondiale est réalisée en Afrique de l'Ouest par les cinq grands pays producteurs que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo.

Banane Plantain

Selon la FAO, la production mondiale de banane plantain enregistrée en 2020 se chiffre à 43 116 591 tonnes, réalisée sur 6 516 838 ha. Il convient de relever que les échanges internationaux sont extrêmement limités et concernent uniquement 5 % de la production, soit vraisemblablement 750 000 tonnes.

L'autoconsommation reste, en effet, la clé de voûte du marché du plantain : les bassins de production d'Afrique centrale et de l'Ouest et ceux d'Amérique latine sont aussi les principales zones de consommation.

En dehors des marchés locaux et régionaux de ces zones, ce sont les États-Unis, largement en tête et l'UE-28, loin derrière, qui animent les échanges internationaux, répondant principalement à une demande ethnique de populations originaires d'Amérique latine ou d'Afrique.



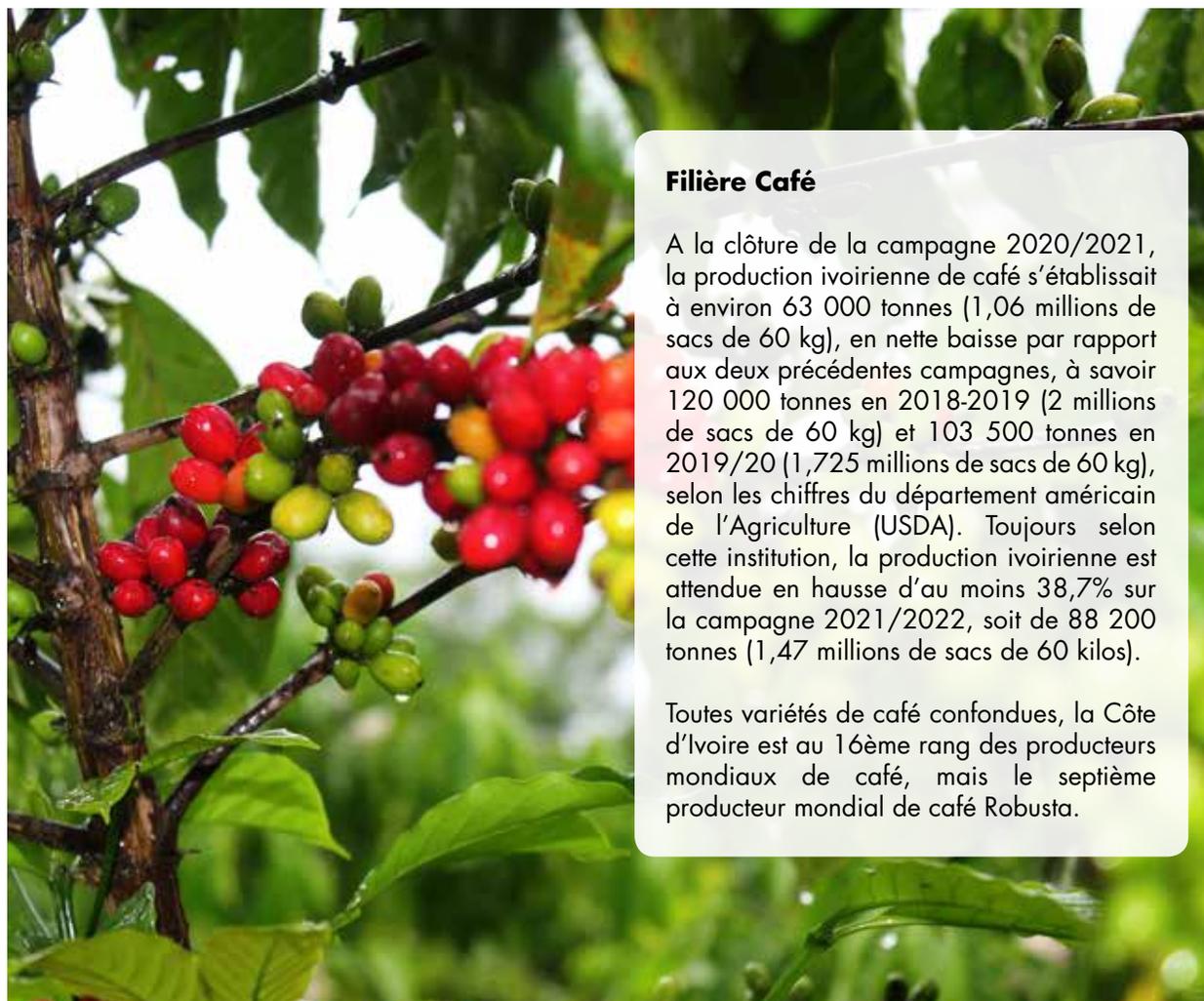
2.2 SITUATION DES PRINCIPALES FILIÈRES AGRICOLES IVOIRIENNES

Filière Cacao

La production ivoirienne de cacao a atteint un niveau record lors de la campagne 2020/2021, avec plus de 2,34 millions de tonnes (Mt) de fèves de cacao reçues dans les ports d'Abidjan et de San Pedro, selon des sources du Conseil du Café-Cacao. Pour cette même campagne, le prix du kilo de cacao a été fixé à 1000 FCFA/Kg pour la campagne principale (contre 825 FCFA pour la campagne précédente) et 850 FCFA/Kg pour la campagne intermédiaire.

Au cours de l'année, la filière a procédé au recensement des producteurs de café et de cacao et de leurs vergers. Le recensement a enregistré 993 031 producteurs dont 8% de femmes ; 71% des enfants âgés de 5 à 17 ans, dans les familles des producteurs de café et de cacao, sont scolarisés.

Au plan de la transformation, l'année a été marquée par l'inauguration de la seconde tranche de l'unité de transformation de la société CARGILL, passant d'une capacité de 110 000 t/an à une capacité de 170 000 t/an. Cette unité devient ainsi la plus grande usine de broyage de cacao en Afrique. La Côte d'Ivoire dispose d'une capacité totale locale de transformation de 712 000 t/an selon le GEPEX (Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire), mais demeure sous-utilisée malgré la belle progression ces dernières années. Globalement, le pays a transformé jusqu'à la fin août 2021, environ 506 000 tonnes de cacao pour le compte de la campagne 2020/2021.



Filière Café

A la clôture de la campagne 2020/2021, la production ivoirienne de café s'établissait à environ 63 000 tonnes (1,06 millions de sacs de 60 kg), en nette baisse par rapport aux deux précédentes campagnes, à savoir 120 000 tonnes en 2018-2019 (2 millions de sacs de 60 kg) et 103 500 tonnes en 2019/20 (1,725 millions de sacs de 60 kg), selon les chiffres du département américain de l'Agriculture (USDA). Toujours selon cette institution, la production ivoirienne est attendue en hausse d'au moins 38,7% sur la campagne 2021/2022, soit de 88 200 tonnes (1,47 millions de sacs de 60 kilos).

Toutes variétés de café confondues, la Côte d'Ivoire est au 16ème rang des producteurs mondiaux de café, mais le septième producteur mondial de café Robusta.

Filière Hévéa

Avec **une production de caoutchouc sec, à fin 2021**, estimée à près de **1 100 000 tonnes**, la Côte d'Ivoire est désormais proche du 3^{ème} rang mondial. Cette performance est issue du travail réalisé dans **198 322 plantations** s'étendant sur **619 374 ha**, dont **86% sont en production**.

Les prix d'achat aux planteurs d'hévéa ont été meilleurs cette année qu'en 2020. De 264 FCFA/kg en moyenne en 2020, les cours sont remontés à 321 FCFA/kg en 2021, soit une hausse de 22%. La commercialisation est plus fluide et de nombreux opérateurs économiques ont entrepris de créer de nouveaux centres de traitement du caoutchouc, notamment à Soubré.

Au niveau international, la Côte d'Ivoire a abrité, du 08 au 11 juin 2021 à Abidjan, le 1er Sommet Mondial Virtuel sur le Caoutchouc, organisé par l'International Rubber Study Group (IRSG). C'est une organisation intergouvernementale créée en 1944 et composée de tous les acteurs de l'industrie mondiale du caoutchouc naturel et synthétique (producteurs, consommateurs, usiniers, traders).

L'IRSG est la source officielle des données statistiques fournies par les gouvernements et des organisations sur la production, la consommation et le commerce des produits à base de caoutchouc. Cette structure définit les estimations de l'offre et de la demande du moment ainsi que les tendances futures.

Le Premier Ministre ivoirien, qui présidait la cérémonie de clôture de ce Sommet, a partagé les enjeux futurs pour la Côte d'Ivoire qui sont de **(I)** transformer localement toujours plus et **(II)** améliorer davantage l'intégration de nos produits au marché international. Il a souhaité que l'économie du caoutchouc de la Côte d'Ivoire soit moins dépendante de l'industrie du pneumatique et recommandé d'envisager d'autres alternatives avec des sous-produits du caoutchouc naturel.

Au niveau de l'assistance technique, les producteurs qui produisent plus de 90% de la production nationale, sont incités à diversifier leurs sources de revenus en s'adonnant à l'élevage et aux cultures vivrières. Cela va améliorer leur résilience aux fluctuations des cours du caoutchouc.



Filière Palmier à Huile

Au plan national, l'augmentation du cours mondial de l'huile de palme a eu une répercussion notable (jusqu'à 17%) sur le prix au détail de l'huile de palme raffinée. Le prix du bidon de 25 litres de marque Dinor est passé de 20 000 à 24 500 FCFA ; celui du bidon de 20 litres de marque Aya de 16 000 à 19 500 FCFA et la bouteille de 1,5 litre de 1 450 à 1700 FCFA.

Face à cette situation, le Conseil national de la lutte contre la vie chère du Ministère du Commerce, a plafonné les prix depuis avril 2021. Cette mesure a occasionné, du 1^{er} au 3 décembre 2021, une grève des planteurs de palmier à huile pour protester contre le plafonnement du prix bord champ du régime de palme à 73,57 FCFA/kg et de l'huile de palme brute à 600 000 FCFA/tonne.

Pour trouver une solution à ce problème de prix, le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire a mis en place, le 3 décembre 2021, un Comité Technique de Suivi et Evaluation des activités de commercialisation des produits du palmier à huile.

Selon les données de l'AIPH, en cours de consolidation, la production ivoirienne d'huile de palme brute a atteint au moins 570 000 tonnes en 2021, soit une hausse minimum de 10,2% par rapport à celle de 2020 (517 520 tonnes).

Filière Coton

Au terme de la campagne 2020-2021, la production ivoirienne de coton graine a enregistré une hausse de 14%, passant de 490 359 tonnes à **559 453 tonnes**. Le rendement a également connu une hausse de 5%. Il est passé de 1 201 kg/ha à **1 258 kg/ha**.

Le **prix d'achat aux producteurs** a été maintenu à **300 FCFA/kg** pour la campagne 2020-2021. Le prix moyen de la sous-région ouest-africaine est de 263 FCFA, en baisse par rapport à la campagne 2019-2020.

Le revenu brut des producteurs a progressé de 146 118 446 425 FCFA en 2019-2020 à **166 676 623 800 FCFA** en 2020-2021, soit une progression de **14%**. Le revenu brut moyen par producteur a également progressé de 1 240 773 FCFA à **1 257 681 FCFA**, soit une augmentation de 1%.

Par ailleurs, l'organisation interprofessionnelle de la Filière Coton (INTERCOTON) a célébré son 20^{ème} anniversaire dans le dernier trimestre de 2021.

Filière Anacarde

La production nationale de noix brutes de cajou a atteint la barre de **1 123 000 tonnes** en 2021, dont **813 000 T exportées**, 130 000 T transformées localement et 180 000 T en contrebande vers les pays voisins (source N'Kalo), soit une hausse de 18% par rapport à 2020 (952 000 tonnes), assurant toujours à la Côte d'Ivoire le 1^{er} rang mondial des pays producteurs, devant l'Inde. La quantité exportée à fin décembre 2021 est en hausse de 20% par rapport à 2020 (**677 000 T**).

La transformation locale des noix de cajou a connu une hausse de 44% passant de 90 000 T en 2020 à 130 000 T en 2021 et un taux national de 14% en 2021 contre 10% en 2020.

Les prix d'achat bord-champ aux producteurs ont connu quelques fluctuations. En effet, les nouveaux prix incitatifs fixés par le Gouvernement, avec un prix bord champ qui se négociait à **305 FCFA/kg** contre 400 FCFA/kg en 2020, a atteint parfois 400 FCFA/kg en début de campagne de commercialisation, avant de baisser jusqu'à 275 FCFA/kg dans certaines localités.

Pour accroître la transformation et améliorer la performance et la compétitivité de toute la chaîne de valeur de l'anacarde, la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale ont convenu de soutenir la Filière Anacarde, à travers un prêt accordé au Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), pour la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA), d'une durée de cinq ans (août 2018- juillet 2023).

La mise en œuvre de toutes les composantes de ce projet, démarré en 2019, s'est poursuivie en 2021 malgré la pandémie de la COVID-19. Une mission de revue à mi-parcours a été organisée par la Banque mondiale du 25 octobre au 08 novembre 2021, à l'issue de laquelle il a été décidé du transfert de la gestion fiduciaire des deux sous composantes 2.1 et 2.2 du PPCA au FIRCA.

FILIÈRE ANANAS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la COVID-19 (PURGA), initié par l'Etat, la Filière Ananas a acquis 3 915 338 rejets d'ananas MD2 pour 78 ha à la densité de 50 000 pieds/ha, pour la mise en place de parcelles d'ananas, afin de relancer la production d'ananas.

Les producteurs d'ananas des trois faïtières d'ananas (OCAB, OBAMCI, FENA-COFRUITEL) ont été identifiés. On dénombre une soixantaine de petits producteurs actifs d'ananas.

En 2021, deux nouvelles unités de transformation, de type industriel, ont procédé à l'inauguration de leurs locaux. Il s'agit de HPW Fresh & Dry, entreprise suisse spécialisée dans le séchage de fruits tropicaux et TRAFRULE, entreprise ivoirienne de transformation des fruits et légumes. Ces unités transformeront l'ananas en jus (TRAFRULE) et en produits séchés (HPW).



Filière Banane Dessert

La Côte d'Ivoire confirme son rang de 1^{er} producteur africain de banane dessert et 7^{ème} plus grand producteur mondial avec environ 450 000 tonnes. Cependant, la Filière Banane Dessert ivoirienne, fait face à une forte concurrence de la filière d'Amérique latine, plus compétitive sur le marché européen, son principal débouché où elle exporte 80% de sa production.

En 2021, les coûts de production et de logistique ont grimpé en flèche. Ces augmentations sont dues à la cherté des pesticides et des engrais, tout comme les matériaux d'emballage. Les prix du carton et du plastique ont augmenté de plus de 40 %. Cela est dû à la hausse des prix mondiaux des matières premières.

Les prix du transport maritime conventionnel sont également élevés, en raison de la demande mondiale de marchandises qui a augmenté. Tout cela après une année de faible demande due à la pandémie de la COVID-19. Toutefois, l'augmentation des coûts de production ne signifie pas que le prix des bananes deviendra automatiquement beaucoup plus élevé que la moyenne.

Filière Mangue

De nombreux producteurs de mangues ont vu leurs volumes de production réduits en raison des mauvaises conditions météorologiques. Les conditions climatiques exceptionnelles (harmattan tardif, pluies précoces etc.) ont entraîné trois floraisons espacées dans le temps, ce qui a provoqué des niveaux de maturité hétérogène des mangues dans les vergers.

Concernant les exportations, vingt-deux (22) interceptions de lots de mangues ont été notifiées à la Côte d'Ivoire par l'Union Européenne au cours de la campagne 2021. Elles ont toutes, pour raison, la présence de larves de mouches des fruits (*Bactrocera*, *Ceratitidis*) dans les fruits des lots saisis.

En volume, cela représente environ trois-cent soixante-deux (362) tonnes sur trente-deux mille (32 000) tonnes exportées. Ces interceptions ont été provoquées par onze (11) entreprises d'exportation sur un total de quarante-neuf (49) opérateurs enregistrés pour la campagne 2021.

Un plan d'actions pour réduire les interceptions en 2022, a été élaboré par le MEMINADER (DPVCQ), en collaboration avec les acteurs et partenaires de la Filière Mangue.

Filière Cola

La Filière Cola ne faisant pas partie des filières cotisantes, le financement de ses projets se fait sur la Caisse de Solidarité. **Ainsi, de 2009 à 2021 (soit sur 13 ans), plus de 700 000 000 FCFA** ont été engagés par le FIRCA, en vertu du principe de la solidarité, pour réaliser les projets au profit de la Filière Cola. Ces financements s'inscrivent dans les domaines suivants : **(I) Projets de Recherche (82%), (II) Appui aux Organisations professionnelles Agricoles (16%) et (III) Etudes d'accompagnement (2 %).**

Cependant, ces montants mobilisés restent insuffisants face aux nombreux défis qui se présentent à la filière. En outre, avec la volonté du gouvernement ivoirien d'inscrire la noix de cola sur la liste des produits à introduire à la bourse des matières premières agricoles, le renforcement des maillons de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la mise à marché, devient un impératif pour ladite filière.

C'est pourquoi, le FIRCA et les acteurs de la Filière Cola ont entrepris, depuis février 2019, des négociations pour lever des cotisations professionnelles, en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du programme de développement de la Filière Cola.

Ainsi, en application du décret n°2002-521 du 11 décembre 2002 portant modalités de fixation et de

recouvrement des cotisations professionnelles, le FIRCA a soumis au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un projet de décret relatif à la fixation du taux maximal de cotisation sur la noix de Cola, consécutivement aux résultats des négociations menées entre le FIRCA et les représentants de la Filière Cola, conformément aux procédures en vigueur pour la mobilisation des ressources auprès des filières agricoles.

En attendant la signature du décret et pour permettre la mobilisation de ressources nécessaires au financement du programme de développement de ladite filière, l'arrêté interministériel n°791/MEMINADER/MEF/MBPE du 08 septembre 2021, fixant l'assiette et les niveaux de la taxe à l'exportation et des cotisations professionnelles perçues sur la Filière Cola, au titre de l'année 2021, a été pris. Cet arrêté définit les cotisations professionnelles comme suit :

- ❖ **10,2 FCFA/kg** de DUS et de taxe d'enregistrement sur la noix de cola fraîche ;
- ❖ **10 FCFA/kg** de cotisations professionnelles par kg de noix fraîches à l'exportation. La répartition de ce montant est de **4,59 FCFA/kg** pour le fonctionnement de l'organisation Interprofessionnelle de la Filière Cola (INTERCOLA) et **5,41 FCFA/kg** pour le financement de programmes de recherche et de conseil agricoles ;
- ❖ **40 FCFA/kg** pour la noix de **cola transformée.**



Filière des Légumes

La Filière des légumes occupe une place de choix dans la politique de développement de l'agriculture du Gouvernement Ivoirien. En effet, plusieurs projets initiés avec l'appui des partenaires au développement, sont orientés vers la production légumière. Il s'agit, entre autres projets, du PRO2M financé par l'UE et de la S/C1.1.3 du FADCI ciblant à eux deux, plus de 500 ha de cultures maraîchères à mettre en place.

En 2020, en prélude à un ralentissement des importations de légumes dû à la crise à Coronavirus, le Gouvernement ivoirien a mis en place, le Projet d'Urgence de l'Agriculture (PURGA-COVID 19) qui, à terme, permettra une production de légumes sur 5 000 ha.

Outre l'extension des exploitations dédiées aux cultures maraîchères, un accent a été également mis sur le renforcement des filières légumières et protéagineuses.

FILIÈRES DES RESSOURCES ANIMALES

Filières Avicole et Cunicole

Au niveau de la Filière Avicole, on notera la lutte contre l'épizootie de la grippe aviaire avec les missions de sensibilisation des acteurs et les abattages-désinfections des fermes atteintes.

Quant à la Filière Cunicole, elle a été marquée par l'épizootie de la maladie à virus hémorragique du lapin (VHD), qui a entraîné beaucoup de mortalités.

Politique du secteur animal et halieutique

Ce secteur a été marqué par l'élaboration par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), de la Politique Nationale de Développement

de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) pour la période 2022 – 2026. La mise en œuvre de la PONADEPA se réalisera à travers les interventions ciblant cinq secteurs stratégiques.

Il s'agit de la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination (SNPC) qui nécessite un investissement de 45,970 milliards FCFA, la Stratégie Nationale de Production Animale (SNPA) pour 518,655 milliards FCFA, la Stratégie Nationale de Gouvernance de la Pêche (SNGP) pour 89,592 milliards FCFA, la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA) pour un investissement de 315,970 milliards FCFA et enfin, la Stratégie Nationale de la Santé Publique Vétérinaire (SNSPV) qui coûtera à 79,254 milliards FCFA sur la période 2022-2026.

Les impacts attendus, à l'échéance 2026, de la mise en œuvre de la PONADEPA portent sur : (I) la production de 42 219 tonnes de viande bovine, contre 33 558 tonnes en 2019, (II) la production de 25 000 tonnes de viande ovine, contre 14 625 tonnes en 2019, (III) la couverture de 99% des besoins du pays en lait, avec une production 68 000 tonnes de lait contre 34 109 tonnes en 2019, (IV) la production de 25 000 tonnes de viande porcine, contre 11 620 tonnes en 2019, (V) la production de 130 000 tonnes de viande de volaille, contre 54 696 tonnes en 2019, (VI) la production de 150 000 tonnes de poissons, contre 4 500 tonnes en 2019, pour l'aquaculture, (VII) la production de 130 000 tonnes de poisson, contre 97 500 tonnes en 2019, pour la pêche.

Cela impliquera une production totale, pêche et aquaculture, de 280 000 tonnes de poisson par an, à partir de 2026, pour un taux de couverture égal à 65% des besoins de consommation, contre 19,08% en 2019. La PONADEPA permettra la création de 700 000 emplois directs et plus de 1 500 000 emplois indirects.



3.1 GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DU FIRCA EN 2021

Gouvernance du FIRCA

Le **Conseil d'Administration** a tenu sa 53^{ème} session, le 03 juin 2021 et a adopté les **Rapports annuels de l'exercice 2020** (Rapport Technique 2020 et Comptes clos au 31 décembre 2020). La 54^{ème} session, tenue le 22 juin 2021, a été consacrée à l'élection du Président du Conseil d'Administration pour le mandat 2021-2023. La 55^{ème} session, tenue le 22 décembre 2021, a été consacrée (I) à l'adoption du document de politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et (II) à l'approbation du projet de PAA et de Budget 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa 21^{ème} session tenue le 22 juin 2021, a approuvé le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ; puis a fixé les indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs et les charges de fonctionnement des organes de délibération et a adopté le Plan Stratégique 2021-2026 ainsi que le Plan Opérationnel 2021-2023.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lors de sa 22^{ème} session tenue le 22 juin 2021, a adopté la constitution de l'Assemblée Générale pour le 6ème mandat 2021-2023, puis la constitution du Conseil d'Administration pour le 6ème mandat 2021-2023.

Fonctionnement de la Direction Exécutive

Réunions du Comité de Direction

Sept (07) réunions du **Comité de Direction** ont été tenues au cours de l'exercice 2021, respectivement le 09 février, le 30 avril, le 14 juin, les 5 et 6 août, le 24 septembre, le 19 octobre et le 1er décembre 2021.

Ces réunions ont respectivement porté sur (I) la présentation du rapport de l'évaluation du Plan Stratégique 2015-2020, (II) la présentation des versions provisoires du Plan Stratégique 2021-2026 et du Plan Opérationnel 2021-2023, (III) le point du projet de mise en place d'une plateforme électronique pour la gestion des activités du FIRCA, (IV) l'atelier bilan à mi-parcours de l'exécution du PAA et du Budget 2021 et le recadrage du PAA et du budget 2021, (V) la présentation de l'étude sur la Filière Bois, (VI) la restitution du document de politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et (VII) la réunion interne de validation du projet de PAA et de budget 2022.

Sessions du Comité des Agréments et des Marchés

Au total, **29** sessions du Comité des Agréments et des Marchés (CAM) se sont tenues au cours de l'année 2021 et ont été consacrées à l'adjudication de marchés portant sur **49** dossiers dont (I) **09** dossiers d'acquisition de biens et fournitures, (II) **8** dossiers de communication, (III) **3** dossiers de recrutement de personnel, (IV) **29** actions/projets de développement des filières réparties comme suit : **6** projets de Formation professionnelle agricole/ Renforcement des capacités, **2** projets d'appui aux OPA, **6** études d'accompagnement, **7** actions de Suivi évaluation, **4** projets de recherche et **4** projets divers de développement des filières agricoles.

Publications du FIRCA

L'année 2021 a vu la production et la diffusion de diverses publications par le FIRCA : Rapport annuel, Plans stratégique et opérationnel, Brochures, Boîtes à images, etc.

Pour le compte de l'institution, il a été édité :

- ❖ le rapport annuel 2020, en 1000 exemplaires ;
- ❖ les Statuts et Règlement intérieur du FIRCA en 500 exemplaires ;
- ❖ le plan stratégique 2021-2026 et le plan opérationnel 2021-2023, en 500 exemplaires chacun ;
- ❖ la charte environnementale et sociale du FIRCA, en 41 tableaux muraux ;
- ❖ la plaquette institutionnelle en 700 exemplaires ;
- ❖ le journal « La Filière du Progrès » N° 24, portant à sa Une « la Filière Oignon », en 2000 exemplaires.

Pour le compte des filières agricoles, il a été édité :

- ❖ un répertoire des acquis des projets de recherche, en 1000 exemplaires, suivi de sa réédition en 10 000 exemplaires pour le compte de la Filière Hévéa ;
- ❖ un répertoire illustré des équipementiers de la Filière Alimentaire, en 200 exemplaires ;
- ❖ un cahier de rapportage et deux boîtes à images, en 800 exemplaires chacun, pour le compte de la Filière Coton ;
- ❖ un guide de conduite d'une pépinière d'anacarde, en 300 exemplaires ;
- ❖ un guide de la réhabilitation des vergers d'anacardier, en 1000 exemplaires ;
- ❖ le répertoire des innovations technologiques générés par le projet FCIAD, en 500 exemplaires ;
- ❖ 3 boîtes à images, pour le compte de la Filière Hévéa, en 1000 exemplaires chacune ;

» 15 dépliants (format A4 à 3 volets), en 50 000 exemplaires chacun, pour le compte de la Filière Hévéa.

Pour le compte des projets conventionnés, l'édition et la distribution aux acteurs du Projet PRO2M de 700 exemplaires du 4ème numéro du bulletin d'informations « Info PRO2M », avec à la Une, le lancement des activités des CPSAM ; de même que 1000 autocollants brandés, pour assurer la visibilité du projet via les équipements cédés aux bénéficiaires (dans le cadre du projet PRO2M).

A cela s'ajoutent les éditions de fin d'année (agendas, semainiers, calendriers, cartes de vœux, etc.).

3.2 GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2021

Cotisations professionnelles des Filières

Sur les **26** filières agricoles programmées au PAA 2021, **10** participent au mécanisme formel de cotisation professionnelle du FIRCA, dont **6 filières cotisantes autonomes** (Filières Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane Dessert et Aviculture) et **4 filières cotisantes non autonomes** (Filières Ananas, Mangue, Porcine et Pêche).

Au 31 décembre 2021, les cotisations professionnelles (**tous guichets confondus**) mobilisées auprès de ces 10 filières agricoles s'élèvent à **18 886 461 758 FCFA** contre 14 930 849 234 FCFA à la même période en 2020, soit une hausse de **3 955 612 524 FCFA (+26%)**.

Ce montant de **18 886 461 758 FCFA** mobilisé au cours de la période, se répartit comme suit :

Désignation	Montant 2021 (en FCFA)	montant 2020 (en FCFA)	Variation	Montant cumulé des cotisations
Filière Hévéa	11 035 797 908	8 970 937 682	+23%	77 323 081 466
Filière Palmier à Huile	2 902 636 723	2 446 486 092	+19%	29 487 695 577
Filière Coton	3 110 224 178	2 079 058 774	+50%	21 761 151 561
Filière Anacarde	1 633 583 619	1 282 134 097	+27%	12 325 275 377
Filière Banane	151 735 076	114 120 876	+33%	1 537 655 787
Filière Ananas	8 175 832	5 599 158	+46%	163 528 435
Filière Mangue	15 000 000	3 870 930	+288%	129 632 050
Filière Porcine	1 456 800	1 517 200	-4%	68 251 825
Filière Avicole	26 056 122	25 452 425	+2%	286 831 996
Filière Pêche	1 795 500	1 672 000		23 581 500

Au 31 décembre 2021, les cotisations des filières ont enregistré une hausse globale de l'ordre de 26%.

La quasi-totalité des filières observent une hausse de leur cotisation :

**Hévéa (+23%),
Palmier à Huile (+19%),
Coton (+50%),
Anacarde (+27%),
Banane (+33%),
Avicole (+2%),**

**Ananas (+46%),
Mangue (+288%)
et Pêche (+7%) ;**
seule la **filière Porcine (-4%)** accuse une baisse sur l'année 2021.

Contribution de la Filière Café-Cacao

La Filière Café-Cacao ne participe pas au système formel de cotisation professionnelle en vigueur, mais contribue au fonctionnement du FIRCA et assure le financement de son programme de développement, sur la base des projets approuvés par l'organe de

gestion de la filière, en l'occurrence le Conseil du Café-Cacao.

Au 31 décembre 2021, la Filière Café-Cacao a contribué pour un montant de **1 555 665 194 FCFA** contre **2 021 601 746 FCFA** en 2020, se répartissant comme suit :

Désignation	Montant 2021 (en FCFA)	montant 2020 (en FCFA)	Variation
financement du FIRCA	816 002 242	763 747 982	+7%
programme de développement de la filière	739 662 952	407 906 118	-41%

Subvention de l'Etat

Au 31 décembre 2021, un montant de **300 000 000 FCFA** a été mobilisé auprès de l'Etat pour le fonctionnement du FIRCA. Le montant mobilisé en 2020 s'élève à **300 000 000 FCFA (0%)**.

Ressources issues de la TVA exonérée et répartition

Au titre des produits de la TVA exonérée, au 31 décembre 2021, un montant de **579 302 539 FCFA** a été collecté contre 1 193 554 477 FCFA à la même période en 2020, soit une baisse de **614 251 938 FCFA (-51%)**. Ce montant est reparti comme suit :

Désignation	Montant 2021 (en FCFA)	montant 2020 (en FCFA)
appui aux programmes de développement des filières	144 825 634	298 388 620
communication et promotion des filières	115 860 508	238 710 897
construction du siège	289 651 270	596 777 237
Caisse de solidarité	28 965 127	59 677 724

Mobilisation des ressources des programmes de développement agricole conventionnés

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Dans le cadre du FADCI, une convention d'exécution a été signée, le 30 décembre 2016, entre le FIRCA et le MEMINADER, pour la mise en œuvre du **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD)**. Elle est financée à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2021, le cumul des fonds mobilisés sur le compte projet, représentant le transfert de la totalité du financement prévu pour l'exécution de cette composante, s'élève à **5 000 000 000 FCFA**. Toutefois, au 31 décembre 2021, le montant de **510 118 572 FCFA**, cumul des produits issus du placement DAT/ rémunération du compte courant effectué, viendra réabonder ce financement comme l'indique la convention.

Convention pour la mise en œuvre de la composante Conseil de Gestion

Cette convention est financée, dans le cadre du FADCI, à hauteur de **958 048 758 FCFA**, dont

894 343 758 FCFA de l'AFD et **63 705 000 FCFA** provenant des ressources FIRCA.

Au cours de l'année 2021, c'est un montant de **86 828 219 FCFA** qui a été mobilisé sur le compte projet. Le cumul des ressources mobilisées s'établit à **732 714 032 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre de la sous composante "Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués"

La convention d'exécution du projet FADCI, finance les activités de cette sous composante à hauteur de **2 363 906 000 FCFA**. Ce financement est revu à la baisse, pour un montant de **1 189 509 000 FCFA**, suite au recadrage des activités à réaliser par le FIRCA.

Au cours de l'année 2021, aucune ressource n'a été mobilisée. Le cumul des ressources mobilisées s'établit à **775 065 693 FCFA**.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Le FIRCA a bénéficié de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASAV), du contrat de subvention N° **FED/2017/390-441**, signé le 17 novembre

2017, portant sur un appui aux Filières Manioc et Maraîchers, à travers le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M). Le projet, composé de trois volets (Manioc, Maraîcher et Nutrition), d'un montant de **17 000 000 d'Euros (11 151 269 000 FCFA)**, sera exécuté dans 21 régions administratives de la Côte d'Ivoire.

L'objectif global du PASV est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés.

Les fonds mobilisés, sur la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, s'élèvent à **1 238 770 498 FCFA**. Le cumul des ressources mobilisées depuis le début du Projet s'élève à **5 385 750 919 FCFA**.

PURGA COVID-19/ Filières Végétales et Animales

Afin d'alléger les effets néfastes induits par la crise liée à la pandémie de la COVID-19 dans le secteur agricole ivoirien, l'Etat de Côte d'Ivoire a décidé de la mise en œuvre du programme d'urgence du secteur de l'agriculture, issu du plan de soutien économique, social et humanitaire pour faire face aux effets de la COVID-19 (PURGA-COVID 19).

Ce programme, financé par le Trésor Public de Côte d'Ivoire, concerne les filières de production animale (Porcine, Aquacole, Apicole, Cunicole, Avicole et Pêche) et les filières fruitières (Mangues et Ananas). Conformément au plan d'opération et de décaissement, le FIRCA a été retenu pour assurer la gestion fiduciaire des projets des différentes filières.

Au 31 décembre 2021, **540 000 000 FCFA** ont été mobilisés au titre du PURGA COVID-19 Filière Végétale. Aucune ressource n'a été mobilisée pour les filières animales.

Convention avec le Fonds d'Adaptation

Dans le cadre de l'actualisation de sa Politique Environnementale et Sociale, le FIRCA a signé une convention avec le Fonds d'Adaptation, le 22 février 2021, d'un montant de 24 820 USD, pour la conduite de deux études, à savoir :

- » La mise à jour des procédures / manuels / directives du FIRCA, pour la sélection des projets en fonction des risques environnementaux et sociaux, ainsi que des risques liés au genre ;

- » L'élaboration de la stratégie de diffusion et de communication de la Politique Environnementale et Sociale (PES) et de l'actualisation du mécanisme de gestion des plaintes du FIRCA.

Pour l'exécution des activités de ce projet, 100% des ressources ont été mobilisées soit **13 323 870 FCFA**.

Le projet a été clôturé le 31 octobre 2021.

Convention avec le Fonds Vert pour le Climat

Dans le cadre de son processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC), le FIRCA bénéficie d'un appui technique et financier pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux pour accéder aux financements climatiques, en vue de la mise en œuvre du programme pays du FVC.

Une convention a donc été signée entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (en anglais UNOPS) et le FIRCA, le 22 février 2021, d'un montant de 477 135 USD, pour la mise en œuvre de la Readiness.

Au 31 décembre 2021, les ressources mobilisées s'élèvent à **135 224 075 FCFA**.

Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET)

Le 09 novembre 2020, une convention de partenariat, pour la gestion fiduciaire par le FIRCA des fonds de préparation (PPF) du PCCET, a été signée pour une valeur de 2 516 745 dollars US, soit environ **1 394 558 069 FCFA**.

La mise en vigueur du projet a été accordé le 12 octobre 2021 sous les crédits IDA-6935 et IDA-6936. Le montant de cet accord est de 165 600 000 Euros, soit environ **108 626 479 200 FCFA**.

L'objectif de développement du projet vise à :

- » Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par le projet (la mangue, le plastique, l'hévéa, l'ananas et l'huile de palme) par l'accroissement de la valeur moyenne des exportations réalisées par les bénéficiaires du Projet, ainsi que celui des ventes brutes réalisées par les exploitants agricoles ;
- » Accroître l'accès au financement pour les exploitants agricoles et les entreprises sous-desservies, par l'accroissement du pourcentage de la valeur moyenne des financements privés mobilisés, ainsi que celui du nombre de nouveaux comptes actifs ouverts dans les IMF.

Le cumul des fonds mobilisés, à fin décembre 2021, est de **6 341 646 288 FCFA**.

Sur ce cumul, **1 341 646 288 FCFA** sont issus des ressources du PPF.

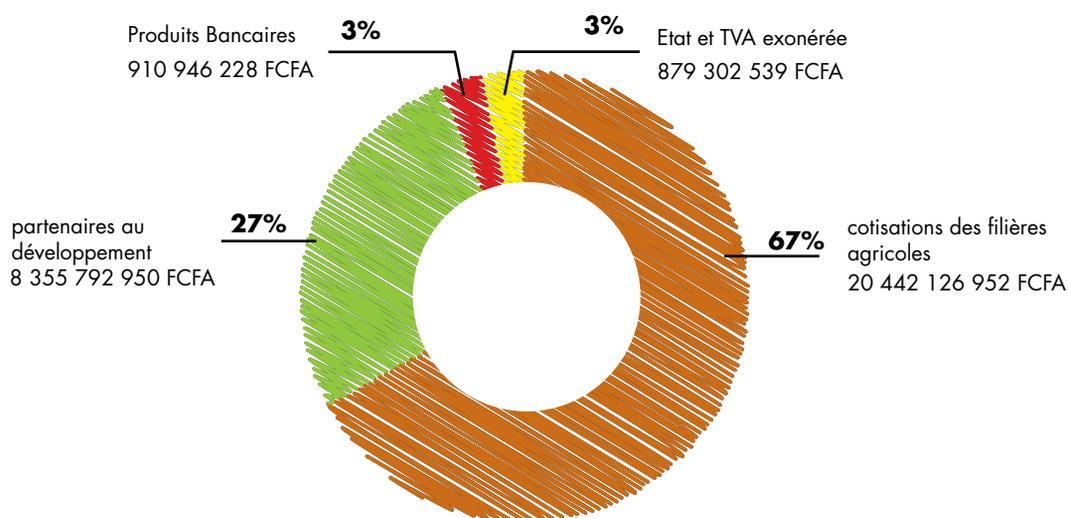
Ressources globales mobilisées au 31 décembre 2021

Les ressources globales mobilisées, au 31 décembre 2021 (toutes sources), d'un montant total de

30 588 168 669 FCFA contre **41 509 676 923 FCFA** à la même période en 2020 (-26%), se répartissent comme suit :

Désignation	Montant 2021 (en FCFA)	montant 2020 (en FCFA)	Variation
cotisations professionnelles	18 886 461 758	14 930 849 234	+26%
contribution de la Filière Café-Cacao	1 555 665 194	2 021 601 746	-23%
subventions de l'Etat	300 000 000	300 000 000	0%
TVA exonérée	579 302 539	1 191 236 153	-51%
PPCA	0	15 435 199 055	-100%
FADCI Conseil de Gestion	86 828 219	179 703 992	-52%
PRO2M	1 238 770 498	1 773 089 069	-30%
PURGA VEGETALE	540 000 000	1 800 000 000	-30%
PURGA ANIMALE	0	1 270 000 000	-100%
Produits Bancaires	910 946 228	807 997 674	+13%
PCCET	6 341 646 288	ND	
Fonds d'Adaptation	13 323 870	ND	
Fonds Vert pour le Climat	135 224 075	ND	

Sur la base des données chiffrées ci-dessus, les ressources du FIRCA au 31 décembre 2021, d'un montant total de **30 588 168 669 FCFA**, proviennent de quatre sources, à hauteur de :



Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier au 31 décembre 2021

Le bilan des cotisations mobilisées auprès des 11 filières agricoles cotisantes et leur comparaison par rapport aux prévisions de l'exercice 2020 figurent dans le **tableau 1**.

Tableau 1 : Réalisation de la mobilisation des cotisations des filières au 31 décembre 2021

Filières	Prévision 2020 (en FCFA)	Réalisations au 31 décembre 2021 (en FCFA)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions au 31/12/2021	Poids de chaque filière
Hévéa	7 500 000 000	11 035 797 908	147,14%	53,99%
Palmier à Huile	2 300 000 000	2 902 636 723	126,20%	14,20%
Coton	2 107 000 000	3 110 224 178	147,61%	15,21%
Café-Cacao	1 899 663 976	1 555 665 194	81,89%	7,61%
Anacarde	1 200 000 000	1 633 583 619	136,13%	7,99%
Banane	125 000 000	151 735 076	121,39%	0,74%
Avicole	32 200 000	26 056 122	80,92%	0,13%
Porcine	5 500 000	1 456 800	26,49%	0,01%
Ananas	6 600 000	8 175 832	123,88%	0,04%
Mangue	23 000 000	15 000 000	65,22%	0,07%
Pêche	2 500 000	1 795 500	71,82%	0,01%
Total	15 201 463 976	20 442 126 952	134,47%	100%

28

A la fin du 4^e trimestre 2021, la contribution des filières à la mobilisation des ressources est de **54%** pour la Filière Hévéa, **7,6%** pour la Filière Café-Cacao, **14%** pour la Filière Palmier à Huile, **15%** pour la Filière Coton, **8%** pour la Filière Anacarde et

0,7% pour la Filière Banane Dessert. Ces six filières ont contribué à hauteur de plus **99%**. La contribution des cinq autres filières (Avicole, Porcine, Ananas, Mangue et Pêche artisanale) représente moins de **1%**.

Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à fin décembre 2021

Sur la période de **juin 2004 au 31 décembre 2021**, le cumul des ressources collectées (**toutes filières confondues**) se chiffre à **179 962 749 833 FCFA**, dont la répartition par filière est consignée dans le **tableau 2**.

La contribution de la Filière Café-Cacao, d'un montant de **1 000 000 000 FCFA**, allouée au fonds d'établissement au démarrage des activités du FIRCA, n'a pas été intégrée dans le **tableau 2**.

Il est à noter que le fonctionnement du FIRCA est assuré à hauteur de **10%** par toutes les filières agricoles. Mais, en tenant compte des filières participant au mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA (hors Filières Café-Cacao et Ruminants), cette contribution représente **5%**.

Le taux de contribution de 5% au fonctionnement du FIRCA, par les filières cotisantes, est en conformité avec le Décret régissant la répartition des cotisations mobilisées auprès des filières agricoles. La contribution de la Filière Café-Cacao au fonctionnement du FIRCA, depuis le démarrage des activités, en 2004, évaluée à hauteur de 62% (11 419 493 165 FCFA sur 18 513 917 847 FCFA), reste déterminante.

Tableau 2 : Bilan des ressources mobilisées de 2004 au 31 décembre 2021 et répartition dans les Guichets du FIRCA

Filières	Recherche	Conseil	Appui aux OPA	Solidarité	Fonctionnement	Total	% Cotisation par filière
Hévéa	7 523 108 532	60 472 560 319	1 929 365 198	3 585 262 876	3 812 784 541	77 323 081 466	42,97%
Palmier à Huile	7 936 421 153	19 170 192 268	0	880 615 227	1 500 466 929	29 487 695 577	16,39%
Café-Cacao	8 923 953 156	16 137 136 538		300 000 000	11 419 493 165	36 780 582 859	20,44%
Coton	4 352 230 225	13 056 690 921	2 176 115 161	1 088 057 675	1 088 057 579	21 761 151 561	12,09%
Anacarde	2 331 036 665	7 280 847 440	1 570 619 276	571 385 979	571 386 017	12 325 275 377	6,85%
Banane	768 827 904	415 799 824	190 163 109	81 432 495	81 432 455	1 537 655 787	0,85%
Avicole	0	129 074 394	129 074 404	14 341 606	14 341 592	286 831 996	0,16%
Porcine	20 475 428	23 887 999	17 062 856	3 412 771	3 412 771	68 251 825	0,04%
Ananas	81 764 215	32 705 678	29 435 109	9 811 704	9 811 729	163 528 435	0,09%
Ruminants	22 644 420	22 644 420	22 644 420	3 774 070	3 774 070	75 481 400	0,04%
Mangue	45 371 216	45 371 216	23 333 771	7 777 923	7 777 924	129 632 050	0,07%
Pêche	7 074 450	9 432 600	4 716 300	1 179 075	1 179 075	23 581 500	0,01%
Total	32 012 907 364	116 796 343 617	6 092 529 604	6 547 051 401	18 513 917 847	179 962 749 833	100,00%
%Cotisation par Guichet	18%	65%	3%	4%	10%	100%	
TOTAL HORS CAFE-CACAO	23 088 954 208	100 659 207 079	6 092 529 604	6 247 051 401	7 094 424 682	143 182 166 974	
%Cotisation par Guichet	16%	70%	4%	4%	5%	100%	

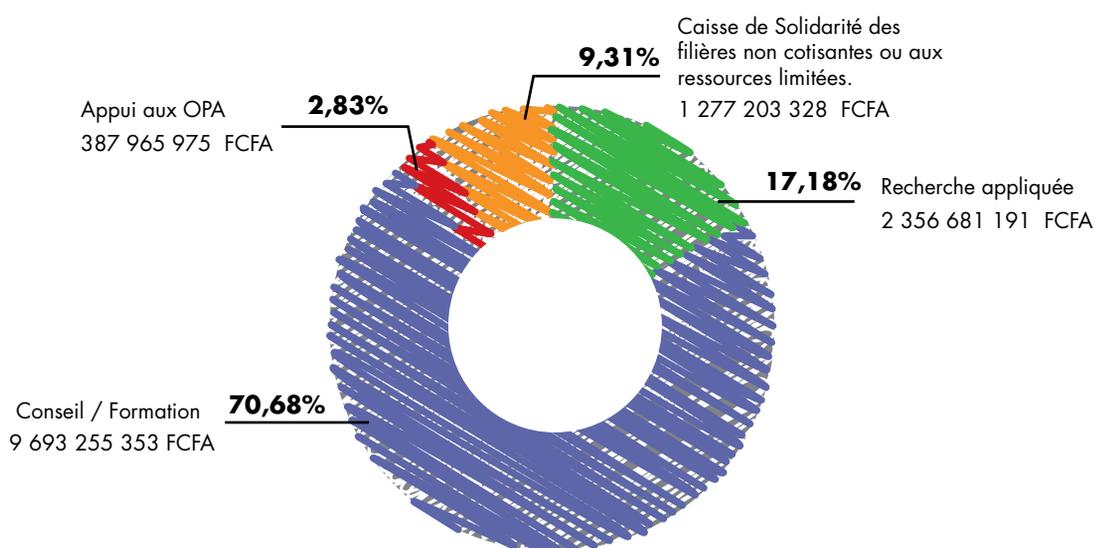
3.3 ENGAGEMENTS POUR LES PROGRAMMES DES FILIÈRES EN 2021

Engagements pour les programmes de développement des filières

Au 31 décembre 2021, les engagements contractés à partir des différents guichets pour le financement des programmes de développement des filières, sur leurs cotisations professionnelles, s'élèvent à

13 715 105 847 FCFA (tableau 3).

Le montant de **13 715 105 847 FCFA** des engagements, indiqué dans le **tableau 3**, se répartit de la manière suivante :



Le détail des cotisations et des engagements au 31 décembre 2021 figure en annexe 3.

Tableau 3 : Engagements pour les programmes de développement des filières au 31 décembre 2021

FILIERES	GUICHET RECHERCHE	GUICHET CONSEIL/FORMATION	GUICHET APPUI AUX OPA	GUICHET CAISSE DE SOLIDARITE	TOTAL
Hévéa	44 035 722	6 695 309 493	100 684 975		6 840 030 190
Palmier à Huile	202 331 676	1 553 652 570			1 755 984 246
Café-Cacao	973 640 553				973 640 553
Coton	815 245 092	874 553 155	254 702 450		1 944 500 697
Anacarde	243 389 370	509 216 920			752 606 290
Ananas		5 966 000	14 099 712		20 065 712
Banane Dessert	57 913 338	1 310 000			59 223 338
Mangue	19 985 440	14 995 000	8 478 838		43 459 278
Ruminants	140 000				140 000
Avicole		29 924 215	10 000 000		39 924 215
Porcine		8 328 000			8 328 000
Pêche					0
Caisse de Solidarité				1 277 203 328	1 277 203 328
TOTAL	2 356 681 191	9 693 255 353	387 965 975	1 277 203 328	13 715 105 847
%	17,18%	70,68%	2,83%	9,31%	100%

Engagements pour les programmes de développement agricole conventionnés

Convention pour la sous-composante Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués

Les décaissements effectués, du 1er janvier au 31 décembre 2021, sur cette sous-composante s'élevèrent à **6 869 202 FCFA**, portant le cumul à **167 400 568 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- Actions directes d'appui à la composante : **0 FCFA** portant le cumul à **0 FCFA** ;
- Opérations pilotes et/ou spécifiques d'un montant de **0 FCFA** portant le cumul à **34 943 022 FCFA** ;
- Coûts directs de gestion du programme : **6 869 202 FCFA** pour un cumul de **67 296 721 FCFA** ;
- Coûts opérationnels et coûts de structure : **0 FCFA** pour un cumul de **65 160 825 FCFA**.

Convention pour la composante Conseil en Gestion

Les décaissements effectués du 1er janvier au 31 décembre 2021, sur cette composante s'élevèrent à **157 874 655 FCFA**, portant le cumul à **930 888 860 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- Actions directes d'appui à la composante : **81 850 826 FCFA** portant le cumul à **439 450 711 FCFA** ;
- **0 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques portant le cumul à **29 756 286 FCFA** ;
- Coûts directs de gestion du programme d'un montant de **76 023 829 FCFA** portant le cumul à **426 572 739 FCFA** ;
- Coûts opérationnels et coûts de structure : **0 FCFA** pour un cumul de **35 109 124 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Les décaissements effectués du 1er janvier au 31 décembre 2021 s'élevèrent à **522 296 472 FCFA**, portant le cumul à **4 313 385 706 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **369 161 007 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante portant le cumul à **3 338 182 431 FCFA** ;
- **153 135 465 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **731 751 240 FCFA** ;
- **4 759 057 FCFA** de coûts opérationnels, portant le cumul à **243 452 035 FCFA**.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Les décaissements effectués du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élèvent à **101 750 210 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- Volet maraîcher : **28 490 059 FCFA** ;
- Volet manioc : **22 385 046 FCFA** ;
- Volet nutrition : **50 875 105 FCFA**.

Les décaissements sur le 4ème trimestre portent le cumul annuel à **1 315 495 691 FCFA**.

Les décaissements cumulés depuis le début du projet s'élèvent, quant à eux, à **5 350 783 524 FCFA**.

Convention PURGA COVID-19 INTER-MANGUE

Les décaissements du 1er janvier au 31 décembre 2021 s'élèvent à **321 766 030 FCFA** et se présentent comme suit :

- Identification des producteurs et inventaire des plantations : **185 850 000 FCFA**
- Acquisition de produits phytosanitaires (pièges à mouches de fruits avec attractifs sexuels) : **65 000 000 FCFA**
- Gestion fiduciaire + Coordination des activités : **70 916 030 FCFA**

Convention PURGA COVID 19 Filière Ananas

Les décaissements du 1er janvier au 31 décembre 2021 s'élèvent à **121 311 937 FCFA** et se présentent comme suit :

- Certification des listes des planteurs par un cabinet : **18 942 000 FCFA**
- Acquisition de fertilisants : **90 000 000 FCFA**
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **12 369 937 FCFA**

PURGA COVID-19 Filière Porcine

Les décaissements, du 1er octobre au 31 décembre 2021, s'élèvent à **400 000 FCFA**, portant le cumul à **190 631 747 FCFA**. Ils se répartissent comme suit :

- Mise en œuvre des activités du projet : **183 875 658 FCFA** ;
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **6 756 089 FCFA**.

PURGA COVID-19 Filière Aquacole

Les décaissements, du 1er octobre au 31 décembre 2021, s'élèvent à **16 335 184 FCFA**, portant le cumul à **114 795 656 FCFA**, réparti comme suit :

- Mise en œuvre des activités du projet : **110 043 297 FCFA** ;
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **4 752 359 FCFA**.

PURGA COVID-19 Filière Avicole

Les décaissements, du 1er octobre au 31 décembre 2021, s'élèvent à **3 896 026 FCFA**, portant le cumul à **12 956 239 FCFA**, réparti comme suit :

- Mise en œuvre des activités du projet : **10 640 026 FCFA** ;
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **2 316 213 FCFA**.

PURGA COVID-19 Filière Pêche

Sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2021, aucun décaissement n'a été effectué. Le cumul des décaissements, au 31 décembre 2021, s'élève à **133 619 364 FCFA**, réparti comme suit :

- Mise en œuvre des activités du projet : **130 422 210 FCFA** ;
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **3 197 154 FCFA**.

PURGA COVID-19 Filière Apicole et Cunicole

Sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2021, aucun décaissement n'a été effectué. Le cumul des décaissements, au 31 décembre 2021, s'élève à **37 558 241 FCFA**, réparti comme suit :

- Mise en œuvre des activités du projet : **34 483 641 FCFA** ;
- Gestion Fiduciaire et suivi des activités / FIRCA : **3 074 600 FCFA**.

Conventions avec le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d'Adaptation

» Convention avec le Fonds d'Adaptation

Les décaissements effectués, du 1er octobre au 31 décembre 2021, s'élèvent à **4 282 970 FCFA**, portant ainsi le cumul des décaissements depuis le début du projet à **13 323 870 FCFA**.

» Convention avec le Fonds Vert pour le Climat

Les décaissements effectués, du 1er octobre au 31 décembre 2021 s'élèvent à **6 326 200 FCFA**,

portant ainsi le cumul des décaissements depuis le début du projet à **10 267 907 FCFA**.

Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PC CET)

Au 31 décembre 2021, c'est un cumul de **872 054 616 FCFA** qui a été décaissé pour le financement des activités prévues au titre de l'année 2021.

3.4 RÉALISATIONS FINANCIÈRES EN 2021

Ressources mobilisées

Un montant total de **30 298 517 400 FCFA** a été mobilisé au cours de l'exercice 2021, sur un objectif de **35 580 797 587 FCFA**, soit un **taux de mobilisation de 85%** pour l'ensemble des ressources attendues.

La synthèse des réalisations au 31 décembre 2021, pour les ressources du budget 2021 du FIRCA, est résumée dans le **tableau 4**.

Tableau 4 : Exécution des produits

PRODUITS (milliers de FCFA)	BUDGET 2021	REALISATIONS AU 31/12/2021	TAUX
1. COTISATIONS FILIERES	14 152 300	18 886 462	133%
Financement des Programmes (*)	13 452 777	17 948 926	133%
Administration FIRCA (**)	699 523	937 535	134%
2. CONTRIBUTION FILIERE CAFE CACAO	2 037 772	1 555 665	76%
Financement des Programmes (*)	1 232 772	739 663	60%
Administration FIRCA (**)	805 000	816 002	101%
3. SUBVENTIONS DE L'ETAT	300 000	300 000	100%
Financement des Programmes (*)	0	0	0%
Administration FIRCA (**)	300 000	300 000	100%
4. PRODUITS BANCAIRES	650 000	910 946	140%
Administration FIRCA (**)	650 000	910 946	140%
5. TVA EXONEREE (*)	497 500	289 651	58%
6. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	17 943 226	8 355 793	47%
Financement des Programmes (*)	17 126 546	7 564 774	44%
Administration FIRCA (**)	816 680	791 019	97%
TOTAL PRODUITS	35 580 798	30 298 517	85%
(*) Financement des programmes des Filières	32 309 595	26 543 014	82%
(**) Administration du FIRCA	3 271 203	3 755 503	115%

Comme indiqué dans le tableau 4, le taux de mobilisation des ressources s'établit à **85%** pour l'ensemble des ressources attendues au 31 décembre 2021.

Le taux de mobilisation spécifique pour les programmes (**toutes sources confondues**) représente **82%** des ressources à mobiliser, provenant essentiellement de :

- **17 948 926 327 FCFA** des cotisations professionnelles sur une prévision de **13 452 777 000 FCFA** à mobiliser (**133%**) ;
- **739 662 952 FCFA** de la contribution de la Filière Café-Cacao sur une prévision de **1 232 771 587 FCFA** à mobiliser (**60%**) ;
- **289 651 270 FCFA** de l'Etat et de la TVA exonérée sur une prévision de **497 500 000 FCFA** à mobiliser (**58%**) ;
- **8 355 792 950 FCFA** des partenaires techniques et financiers sur une prévision de **17 943 226 000 FCFA** à mobiliser (**47%**).

Le taux de mobilisation spécifique pour l'administration du FIRCA représente **115%** des ressources mobilisées, provenant essentiellement des ressources des filières cotisantes pour **937 535 431 FCFA**, de la contribution de la Filière Café-Cacao pour **816 002 242 FCFA**, de la subvention de

l'Etat pour **300 000 000 FCFA**, de la contribution des PTF pour **876 047 561 FCFA** et des produits bancaires pour (**910 946 228 FCFA**), soit un montant total de **3 755 503 011 FCFA**, sur une prévision de **3 271 203 000 FCFA (115%)**.



Charges exécutées

La synthèse des réalisations, au 31 décembre 2021,

pour les charges du budget 2021 du FIRCA, est résumée dans le **tableau 5**.

Tableau 5 : Exécution des charges

CHARGES	BUDGET 2021	REALISATION AU 31/12/2021	Taux/ prévisions annuelles
	Budget 2021	Montant	
1. INVESTISSEMENTS	52 000 000	42 373 360	81%
LOGICIELS & EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	12 000 000	5 103 010	43%
EQUIPEMENT DE BUREAU	5 000 000	2 270 350	45%
MATERIEL DE TRANSPORT	35 000 000	35 000 000	100%
2. FONCTIONNEMENT	3 271 814 000	3 237 287 835	99%
ACHAT	212 835 000	170 642 810	80%
TRANSPORTS	6 652 000	4 168 740	63%
LOCATIONS & CHARGES LOCATIVES	49 980 000	38 076 115	76%
ENTRETIEN, MAINTENANCE & REPARATION	53 448 000	48 658 301	91%
ASSURANCE	249 586 000	255 402 441	102%
ETUDE, RECHERCHE & DOCUMENTATION	5 088 000	2 132 600	42%
PUBLICITE, PUBLICATIONS & RELATIONS PUBLIQUES	17 070 000	10 530 138	62%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	82 692 000	71 346 645	86%
FRAIS BANCAIRES	20 400 000	47 973 578	235%
HONORAIRES	74 330 000	98 438 941	132%
FORMATION	56 626 000	10 360 793	18%
MISSIONS	8 000 000	1 735 900	22%
A.G. C.A. & APPUI INSTITUTIONNEL	265 321 000	267 426 159	101%
SALAIRES, PRIMES & INDEMNITES	1 746 346 000	1 764 875 459	101%
IMPOTS,CNPS & CGRAE	168 140 000	158 917 315	95%
AUTRES IMPOTS & TAXES	4 500 000	27 500	1%
AUTRES CHARGES SOCIALES	250 800 000	286 574 400	114%
3. PROGRAMMES	33 288 051 356	17 545 927 474	53%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 323 814 000	3 279 661 195	99%
TOTAL PROGRAMMES	33 288 051 356	17 545 927 474	53%
TOTAL GENERAL	36 611 865 356	20 825 588 669	57%

Conformément aux données présentées dans le **tableau 5**, le budget des charges du FIRCA pour l'exercice 2021, s'élève à **36 611 865 356 FCFA** et se répartit comme suit :

- **33 288 051 356 FCFA** pour le financement des programmes
- **3 323 814 000 FCFA** pour l'administration du FIRCA.

Au 31 décembre 2021, les charges du FIRCA ont été exécutées à hauteur de **20 825 588 669 FCFA**, soit un taux d'exécution de **57%** du budget, dont :

- **17 545 927 474 FCFA** pour les programmes des filières, soit **53%** du budget ;
- **3 279 661 195 FCFA** pour l'administration du FIRCA, soit **99%** du budget.

Le détail de la réalisation du budget de fonctionnement, au 31 décembre 2021, est présenté dans le tableau en annexe 3.

3.5 GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EN 2021

Résultats du Programme de développement de la Filière Café-Cacao

Le programme annuel 2021 exécuté par le FIRCA pour le compte de la Filière Café - Cacao est tiré de la convention de financement des programmes de recherche signée avec le Conseil du Café-Cacao en juin 2018 et modifiée par un avenant en janvier 2021.

Le programme 2021 est la continuité des activités exécutées sur la période 2018-2020. Il porte principalement sur la mise en œuvre des programmes de recherche, comprenant le sous-programme cacao et le sous-programme café.

Ces deux sous-programmes sont déclinés en 5 axes de recherche : (I) l'amélioration variétale du caféier et du cacaoyer, (II) la mise au point des technologies de lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer, (III) la gestion efficace des maladies et des ravageurs du caféier et du cacaoyer, (IV) l'amélioration des techniques de production du café et du cacao et (V) la valorisation des spécificités des cafés de Côte d'Ivoire.

Projets de recherche appliquée

» Projets de recherche sur le cacaoyer

Les principaux résultats obtenus par composante à fin décembre 2021 se présentent comme suit :

» Amélioration variétale du cacaoyer

Ce projet vise à gérer et conserver les ressources génétiques de cacaoyer du CNRA et à sélectionner du matériel végétal haut producteur, résistant à la pourriture brune, au swollen shoot, aux mirides et à la sécheresse et donnant des fèves de bonne qualité technologique.

En matière de conservation et gestion des ressources génétiques, (I) 953 clones des collections de Divo, de Soubré et du parc à bois de Bouaflé ont été suivis et entretenus, (II) 15 arbres élites de la SRR ont été sélectionnés et clonés sur les critères de production et de résistance au champ à la pourriture brune des cabosses ; (III) 153 clones de la collection de Divo ont été dupliqués sur le site de la collection de Soubré et (IV) le catalogue des ressources génétiques a été enrichi de 80 nouveaux clones, portant le nombre total de clones inscrits dans le catalogue à 145.

Au plan de la caractérisation agromorphologique et technologique du matériel végétal en cours de

sélection, (I) 50 clones de la collection potentiellement hauts producteurs et résistants au champ à la pourriture brune des cabosses ont été caractérisés au plan agronomique, (II) 62 clones ont été caractérisés au plan technologique et (III) 12 clones caractérisés au plan sensoriel. Cette activité a permis de mettre en évidence 26 clones remarquables pour leur bon grainage (poids d'une fève de cacao marchand compris entre 1,2 et 1,9 g), 16 clones remarquables pour le nombre élevé de fèves par cabosse (compris entre 40 et 47 fèves), 4 clones remarquables pour leur saveur fruitée.

En ce qui concerne la sélection de matériel végétal haut producteur, résistant aux maladies et insectes, et présentant une bonne qualité technologique, (I) 28 familles hybrides ont été évaluées (3ème répétition) pour la résistance en serre vis-à-vis du CSSV. Il ressort de cette évaluation, 5 familles indemnes de symptômes de CSSV (F14, F2, F23, F4, F25) ; (II) s'agissant de l'évaluation du matériel végétal en zones infectées par le swollen shoot, 118 cacaoyers issus de 24 familles sont négatifs au diagnostic moléculaire PCR, se révélant ainsi comme des sources potentielles de résistance à la maladie ; (III) une liste de 4 familles à la fois résistantes au CSSV et à la sécheresse est disponible, (IV) 14 ha d'anciens champs semenciers incluant des parents d'hybrides potentiellement résistants au CSSV ont été densifiés ; (V) 58 accessions paysannes ont été évaluées pour la résistance au champ vis-à-vis du CSSV dont 40 sont restées indemnes de symptômes du CSSV jusqu'à 6 mois après observation en serre. Ces 40 accessions indemnes ont été introduites en parcs à bois à Bouaflé.

Au total, 34 parcelles d'évaluation des hybrides et des clones vis-à-vis du CSSV sont suivies et entretenues.

S'agissant de l'évaluation du matériel végétal en zones marginales pour la résistance à la sécheresse, (I) 59 familles hybrides sont mises en essai. Aucune mortalité n'a été enregistrée chez 7 familles sur la période (familles F41, F48, F42, F8, F19, F52, F46) et (II) une liste de 4 familles à la fois résistantes au CSSV et à la sécheresse est disponible.

» Génération de technologies de lutte contre le Swollen Shoot

Le projet a pour objectif l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'agent pathogène de la maladie du Swollen Shoot et l'amélioration des méthodes de lutte. Il porte sur (I) l'étude de l'agent pathogène du swollen shoot,

(II) l'étude du vecteur du virus, (III) l'étude des plantes hôtes du virus et (IV) la mise au point de méthodes de lutte intégrée contre la maladie.

Les principales réalisations au cours de l'année sont les suivantes :

(I) La poursuite de l'identification et la caractérisation des espèces virales de CSSV dans 10 Départements. Il en ressort qu'en dehors des 5 espèces connues (B, D, E, F et S), aucune nouvelle espèce virale n'a été identifiée en 2021. Ces 5 anciennes espèces virales sont conservées et entretenues au muséum de Bouaflé, pour les besoins des diverses études.

(II) Au niveau de l'étude du vecteur du virus, (a) l'inventaire des cochenilles s'est poursuivi par la prospection dans 5 nouveaux départements (Abidjan, Adiaké, Dabou, Jacqueville, Sikensi) déclarés infectés, mais n'a permis d'identifier aucune nouvelle espèce de cochenille ; (b) l'élevage des cochenilles au laboratoire a permis de produire 183 colonies de *Formicococcus njalensis*, 370 colonies de *Planococcus citri*, 192 colonies de *Ferrisia virgata* et 124 colonies de spécimens inconnus et (c) la collecte de données sur la dynamique des populations de cochenilles s'est poursuivie dans les 11 bases d'observation.

(III) Concernant les études sur les plantes hôtes, (a) 112 échantillons de feuilles de 25 espèces végétales ont été collectées et sont en cours d'analyses moléculaires ; (b) Pour l'identification des cultures vivrières potentiellement réservoirs du virus du swollen shoot, les tests de transmission du virus

ont impliqué 7 nouvelles cultures vivrières (voandzou, haricot rouge, haricot blanc, soja blanc, soja vert, aubergine violette et piment).

(IV) En ce qui concerne la lutte intégrée contre la maladie du swollen shoot, (a) l'état sanitaire des 15 parcelles d'évaluation de l'efficacité des plantes barrières (caféiers, teck, palmier à huile) en zones infectées par le swollen shoot a révélé que 4 parcelles avec barrière de caféiers ont été réinfectées à Bouaflé (Garango), Daloa (Zoboua la belle) et Soubré (Bakayokokro) et une autre sans barrière à Hiré (Carrière) ; (b) sur 4 parcelles de 0,5 ha, mises en place à Bouaflé dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la fertilisation dans la lutte contre le swollen shoot, les plants ne présentent, pour le moment, aucun signe de la maladie du swollen shoot ; (c) le suivi scientifique réalisé dans 60 parcelles replantées par l'ANADER dans 12 départements a révélé que 21 de ces parcelles ont été réinfectées par la maladie.

➤ *Gestion efficace des maladies et ravageurs du cacaoyer*

L'objectif du projet est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées contre les maladies et insectes nuisibles du cacaoyer. Les réalisations au cours de l'année se présentent comme suit :

(I) Concernant la veille et la surveillance sanitaire des vergers de cacaoyers, (a) les données relatives aux périodes de pullulation, au taux des pertes, à la distribution géographique ont été collectées sur les insectes nuisibles, la pourriture brune et les plantes parasites, dans les 11 bases d'observation ;



(b) Le mycelium de 175 isolats de *Phytophthora* a été récolté en vue de confirmer la structure de la population de *Phytophthora* préalablement établie morphologiquement.

Sur la base des données disponibles, **une note d'orientation sur la gestion des maladies et insectes nuisibles** a été transmise au Conseil du Café-Cacao.

(II) S'agissant de la mise au point de méthodes de lutte efficaces contre les maladies et les insectes nuisibles du cacaoyer : (a) l'étude sur la détermination des périodes optimales de traitement contre les mirides, adaptées aux différentes régions se poursuit. A cet effet, 3 essais impliquant 15 parcelles de 0,5 ha chacune et évaluant 3 régimes de traitements ont été mis en place dans les départements de Danané, Sassandra, Yamoussoukro, Agboville et Bongouanou ; (b) 5 composts issus des déchets organiques (fumier de volaille, fumier de bovin, fumier d'ovin, son de riz, panicum et coques de cacao) ont été formulés et fabriqués, en vue d'étudier l'influence de la qualité des composts sur la croissance, la production et la protection du cacaoyer contre les parasites fongiques du sol ; (c) pour la mise au point de méthodes de lutte biologiques, l'évaluation de l'efficacité des endophytes bactériens contre la pourriture brune des cabosses s'est poursuivie. Les résultats provisoires sur l'efficacité des 4 isolats bactériens (48P, 18N, 60P et 23P) vis-à-vis de *Phytophthora* sur cabosses sont disponibles **et révèlent une forte action inhibitrice de l'isolat 18N (60,76 % vis-à-vis de *P. palmivora* et 74,34 % vis-à-vis de *P. megakarya*) ; (d) pour l'évaluation, en milieu réel, de l'efficacité des extraits de plantes contre la pourriture brune des cabosses, 2 parcelles de *Cymbopogon citratus* et de *Ocimum gratissimum* de 0,25 ha chacune ont été mises en place ; l'efficacité in vivo des extraits de ces plantes sur disques de feuille de cacaoyer ayant été évaluée sur la période 2018-2020.**

➤ **Amélioration des techniques de production du cacaoyer**

L'objectif du projet est de disposer de données agropédoclimatiques pour mieux orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier et du cacaoyer et mettre au point des itinéraires techniques régionalisés pour chacune de ces deux cultures.

Au niveau de la détermination des aptitudes culturelles de chaque zone de production, (I) les 4 degrés carrés prévus au titre de l'année 2021 ont été prospectés (DCs 15, 16, 17 et 18), les échantillons de sols

ont été collectés et la codification des paramètres morpho-pédologiques pour l'élaboration des cartes d'aptitudes culturelles des sols a été faite. Ces 4 degrés carrés complètent à 18 le nombre total de degrés carrés prospectés sur les 18 attendus ; **(II) 6 cartes de zonage agro-climatique** pour la cacaoculture de 6 degrés carrés (DCs 13, 14, 15, 16, 17 et 18) ont été élaborées ; **(III) 4 cartes d'aptitude culturelle des sols** pour la cacaoculture de 4 degrés carrés (DCs 13, 14, 15 et 16) ont été élaborées ; **(IV) 4 cartes de zonage agro-pédo-climatique** pour la cacaoculture de 4 degrés carrés (DCs 13, 14, 15 et 16) ont été élaborées.

En ce qui concerne le développement de techniques culturelles régionalisées, plusieurs actions ont été menées. Il s'agit notamment de **(I)** la poursuite de l'essai de détermination d'une date optimale de plantation des nouveaux hybrides, par le planting de cacaoyers sur 9 nouveaux sites et la collecte des données agronomiques (couronnement, floraison, fructification) sur les 4 anciens sites de Divo, Soubré, et Abengourou ; **(II)** la collecte des données, le suivi et l'entretien des 3 parcelles de l'essai d'évaluation de la capacité du manioc à servir comme plante d'ombrage temporaire pour le cacaoyer ; **(III)** le suivi, l'entretien et la collecte de données sur les 3 parcelles de l'essai d'optimisation de la technique de greffage du cacaoyer. **Il en résulte que le taux de réussite au greffage sur les cacaoyers est variable en fonction de l'âge (65 % pour cacaoyers âgés de 5 ans, 32 % pour cacaoyers âgés de 15 ans et 15 % pour cacaoyers âgés de 25 ans) ; (IV)** la collecte de données agronomiques dans les 2 parcelles de l'essai de détermination d'un barème de fumure minérale adaptée aux nouveaux hybrides de cacaoyers, dans les localités de Divo et Abengourou. Trois doses d'engrais (50, 100, 150 g de TSP) et la dose d'engrais selon le diagnostic du sol sont testées. Les premières données sur la hauteur et le diamètre au collet indiquent que la dose d'engrais 100g TSP est plus efficace que les doses 50 et 150 g de TSP, avec un indice de vigueur (H/D) de 5,61 à Divo, 5,42 à Soubré et 5,51 à Abengourou.

En ce qui concerne le développement de systèmes agroforestiers, les essais se poursuivent et les résultats d'étape révèlent que **(I)** pour l'association cacaoyers-cocotiers, le taux de survie des cacaoyers est respectivement de 82,5 % pour la densité de 160 cocotiers/ha et de 85 % pour la densité de 80 cocotiers/ha ; **(II)** le taux de survie des cacaoyers est de 78 % dans les parcelles cacaoyer-Akpi et de 82,65 % dans les parcelles cacaoyers-Kplé.



» Projets de recherche sur le caféier

» Amélioration variétale du caféier

L'amélioration variétale au niveau du café se focalise sur deux principales actions : (I) la gestion des ressources génétiques et (II) la sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies.

L'état des réalisations à fin décembre 2021 se présente comme suit :

Au niveau de la **gestion et de la conservation des ressources génétiques**, (I) 150 accessions de la collection de Divo ont été dupliquées sur 0,5 ha à Soubré, à raison de 4 plants/accession ; (II) 60 génotypes de la collection de caféiers d'altitude ont été régénérés et plantés en haute altitude sur le Tonkpi, à Man et 30 génotypes sont en cours d'acclimatation en pépinière ; (III) 37 géniteurs des 2^{ème} et 3^{ème} cycles de la SRR et 29 géniteurs tétraploïdes ont été plantés en parc à bois à Man, dans le cadre de la duplication de la collection de travail de Divo ; (IV) la collection de base de Divo a été enrichie de 107 nouvelles accessions paysannes ; (V) l'évaluation des performances des accessions paysannes s'est poursuivie par l'entretien des parcelles et la collecte de données sur l'essai d'évaluation de 297 accessions paysannes. Par ailleurs, l'ADN de 700 accessions, paysannes a été extrait en vue de l'évaluation des diversités génétiques desdites accessions.

Au total, la collection de caféier s'étend sur 16,5 ha, en 2021.

Concernant la **sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies**, les réalisations sont les suivantes : (I) **32 nouveaux hybrides ont été créés** sur des critères de grosseur des grains et de réduction du taux de caféine. Ces hybrides sont en élevage en pépinière. Les 38 nouveaux hybrides créés en 2020 ont été plantés en essai d'évaluation, avec en moyenne 40 plants par hybride ; (II) concernant

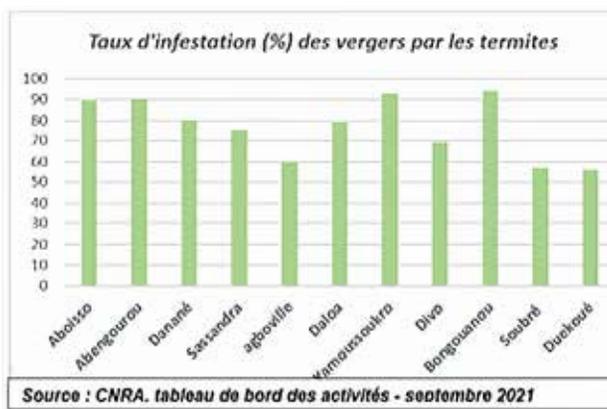
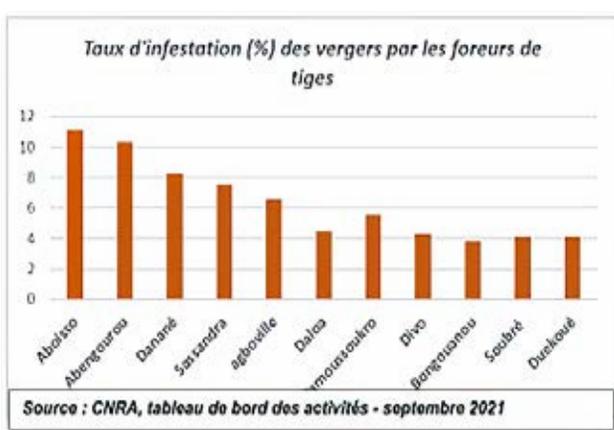
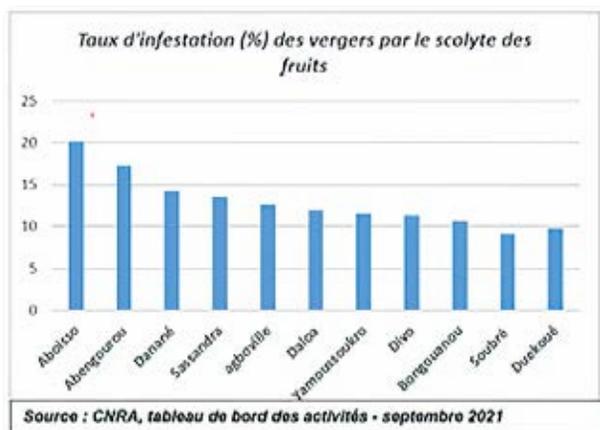
la confirmation par voie multi locale des nouveaux hybrides pour la résistance à la sécheresse et aux maladies, 29 hybrides sont en essai dans 27 parcelles de 0,5 ha chacune dans 6 régions ; les taux de mortalité enregistrés sur les 27 parcelles sont de 27,8% à Agnibilékrou, 38,3% à M'Batto, 41,4% à Dimbokro, 39,8% à Yamoussoukro et 23,6% à Gagnoa ; (III) l'évaluation en serre de la résistance des nouvelles variétés de caféiers à la sécheresse s'est poursuivie avec 12 nouveaux hybrides de caféiers à raison de 54 plants par hybride ; (IV) pour l'évaluation de la résistance de potentiels géniteurs à la sécheresse et à la trachéomycose, 56 potentiels géniteurs à raison de 30 plants par génotype sont en élevage en pépinière et 6 isolats de *Fusarium* spp ont été caractérisés aux plans macroscopique et microscopique ; (V) concernant la sélection de clones performants d'Arabusta et autres diploïdes interspécifiques pour la productivité, la résistance à la sécheresse et aux maladies, les relevés d'existence et le suivi des parcelles ont été réalisés sur les essais de confirmation multilocale des 24 clones Congusta et des 13 clones Libusta ; 29 croisements ont été réalisés en vue de la création de nouvelles descendances hybrides Arabusta résistants à la sécheresse. La récolte des graines a été réalisée.

» Gestion efficace des maladies et ravageurs

L'objectif de cette composante est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées contre les maladies et les insectes nuisibles du caféier.

Les activités menées de janvier à décembre 2021 portent sur trois points :

(I) La poursuite de la **collecte des informations de base sur les maladies et les ravageurs dans les vergers de caféier dans les 11 bases d'observation** installées pour étudier l'incidence des insectes nuisibles et des maladies du caféier dans les zones de production. Les taux moyens d'infestation des principaux insectes nuisibles sont présentés dans les diagrammes suivants :



(II) L'enquête diagnostique sur la trachéomycose dans le verger caféier de la région du Gôh. Sur 169 parcelles diagnostiquées, 24 présentent des symptômes semblables à ceux de la trachéomycose. Des échantillons d'organes ont été prélevés pour des analyses de confirmation au laboratoire.

(III) La mise au point de méthodes de lutte efficaces contre les maladies et insectes nuisibles du caféier, matérialisée par l'étude de l'efficacité de 3 biopesticides (*Moringa oleifera*, *Jatropha curcas* et *Azadirachta indica*) contre le scolyte des fruits. Les premiers résultats indiquent une mortalité de 70% des scolytes avec 100 mg/ml d'extrait de *Moringa oleifera* et 400 mg/ml d'extrait de *Jatropha curcas*. Par ailleurs, l'évaluation de l'efficacité des champignons entomopathogènes (*Metarhizium* sp.) contre le scolyte des fruits du caféier est en cours.

➤ Amélioration des techniques de production du caféier

Cette composante vise à mettre au point des itinéraires techniques adaptés aux contraintes de chaque région de production du café et à orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier. De janvier à décembre 2021, les réalisations sont les suivantes :

Au niveau de la **détermination des aptitudes culturelles des zones de production** : (I) 12 cartes de zonage agro-climatique de 6 degrés carrés (DCs 13, 14, 15, 16, 17 et 18) ont été élaborées dont 6 pour la caféiculture Robusta et 6 pour la caféiculture Arabusta ; (II) 8 cartes d'aptitude culturelle des sols de 4 degrés carrés (DCs 13, 14, 15 et 16) ont été élaborées, dont 4 pour la caféiculture Arabusta et 4 pour la caféiculture Robusta ; (III) 8 cartes de zonage agro-pédo-climatique de 4 degrés carrés (DCs 13, 14, 15 et 16) ont été élaborées, dont 4 pour la caféiculture Robusta et 4 pour la caféiculture Arabusta.

Concernant le **développement de techniques culturelles régionalisées**, plusieurs activités sont mises en œuvre. Il s'agit : (I) des essais de « **Détermination de l'âge de recépage des nouveaux hybrides de caféiers robusta** » et de « **Détermination du mode d'écimage adapté aux nouveaux hybrides de caféiers robusta** ». Les données de croissance et de production ont été collectées ; (II) des essais portant sur « **la détermination de la densité optimale de plantation des nouveaux hybrides de caféier robusta** » et « **l'évaluation de l'efficacité de l'hydro-réteneur "Pluie solide" pour l'établissement des caféiers en zones marginales** ». Les données de mortalité et de croissance ont été collectées ; (III) du suivi et de

l'entretien des essais sur « ***l'étude du barème de fumure régionalisée pour les nouveaux hybrides de caféiers*** » à Divo, Abengourou, Soubré et Man. L'apport d'engrais a été effectué sur les parcelles. Les données de croissance et de production sont disponibles ; (IV) du test de « ***production de compost à base de résidus de décortilage ou de dépulpage du café*** ». 2 méthodes de compostage sont testées (compostage avec fientes de poules et compostage avec pulpe de café fermentée) et (V) des essais sur « ***la gestion durable des associations culturales à base de caféier*** ». A ce niveau, les caféières conduites sous ombrage ont été caractérisées dans la région du Tonkpi. Un essai d'associations permanentes caféiers / légumineuses (*Gliricidia sepium*, *Acacia auriculiformis*, *Albizia lebec*) a été mis en place à Divo ; un essai d'associations caféier espèces à PFNL (Akpi, Pklé, Petit cola) a été mis en place à Abengourou et un essai d'associations caféiers/essences à bois d'œuvre (Fraké, Framiré, Niangon) a été mis en place à Divo.

➤ **Valorisation des spécificités des cafés d'origine Côte d'Ivoire**

Ce projet a pour objectif général de redynamiser la production du café en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit d'identifier et de valoriser les cafés, selon leurs terroirs de production et de valoriser le café Arabusta dans un contexte de production pour des marchés de niches.

Au niveau du **développement et de la promotion de l'Arabusta**, les réalisations ont porté sur : (I) l'entretien des parcelles et la collecte des données de croissance et de production sur les essais « ***Validation de la densité optimale de plantation de l'Arabusta en milieu réel*** », « ***Détermination de la dose d'engrais adaptée aux caféiers Arabusta*** » et « ***Etude de la fréquence de recépage du caféier Arabusta*** » à Divo, Daloa, Soubré, Grand Zattray et Man, ainsi que (II) **l'assistance technique aux producteurs pour la conduite du réseau de 46 parcelles de production de café Arabusta** (29,5 ha). Les parcelles installées ont été suivies et entretenues. La récolte de la production 2021 est en cours.

Concernant la **caractérisation et la délimitation des terroirs caféicoles**, 400 échantillons de sol sur 600 ont été analysés, en vue de la détermination des caractéristiques physicochimiques des sols des zones de production de café et 400 échantillons de café sur 647 ont été analysés pour déterminer les caractéristiques sensorielles et organoleptiques des cafés des différentes zones de production.

Renforcement du réseau de «parcs météorologiques» de la zone de production du café et du cacao

Ce projet est une contribution de la Filière Café-Cacao au renforcement du réseau de parcs agro météorologiques existants. Il a pour objectif d'acquérir et d'installer 30 stations agro météorologiques dans la zone de production du café et du cacao et d'apporter un appui pour la mutualisation des données fournies par l'ensemble des stations.

Les équipements ont été acquis et les localités devant abriter les stations ont été choisies, en collaboration avec la SODEXAM et ICRAF, sur la base du maillage actuel du réseau existant.

A fin décembre 2021, toutes les **30 stations ont été installées**. L'installation des grilles de protection a été lancée et se poursuit. La réception des sites est prévue pour le premier trimestre 2022.



Vue d'une station avec les grilles de protection



● Localisation des stations acquises dans le cadre des programmes de recherche sur le café et le cacao

Etude diagnostique du moniliophthora dans la zone de production du cacao

Le genre *Moniliophthora* sp, dont l'espèce *M. perniciososa* est responsable de la maladie du balai de sorcière sur cacao, maladie endémique en Amérique latine, a été identifié lors d'une étude sur les colatiers atteints de la maladie du Balai de sorcière.

Les colatiers cohabitant généralement avec les cacaoyers dans les mêmes espaces, il a été jugé opportun d'approfondir les recherches sur les souches identifiées et d'étendre l'étude à toute la zone cacaoyère et de déterminer les espèces de *Moniliophthora* sp présentes dans les vergers ivoiriens.

Cette étude diagnostique a pour objectif de disposer d'informations sur l'occurrence de *Moniliophthora perniciososa* dans les zones de production de Côte d'Ivoire.

La réalisation de l'étude diagnostique est assurée par l'ESA qui a démarré les activités au mois d'octobre 2021, avec la prospection des zones de production, en vue de la collecte des échantillons.

Résultats du Programme de développement de la Filière Cola

Le financement des projets conduits pour la Filière Cola provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du programme de développement de la filière est de mettre en place une filière performante, avec une amélioration du niveau de valorisation de la production.

Compte tenu des ressources limitées et vu les difficultés de signature du décret instituant les cotisations professionnelles, le programme 2021 a été essentiellement composé du « **Programme d'amélioration de la productivité du colatier en Côte d'Ivoire** » et de quelques actions pour suivre le projet de décret dans le cadre de l'appui à l'opérationnalisation de l'INTERCOLA.

Programme d'amélioration de la productivité du colatier en Côte d'Ivoire

Ce programme comprend 03 projets de recherche appliquée, formulés sur la base de l'actualisation des axes de recherche de la 1ère phase (2018-2020). Ce sont :

⇒ **PROJET 1** : Amélioration Génétique et Création Variétale du Colatier dont l'effet attendu est de disposer de matériel végétal performant avec pour principaux axes d'actions (I) la gestion des ressources génétiques, (II) la caractérisation du matériel végétal, (III) la sélection de matériel

végétal performant et (IV) la production de matériel végétal sélectionné.

⇒ **PROJET 2** : Amélioration de l'itinéraire technique du colatier qui a pour effet de disposer de technologies de production et de traitement post-récolte de la noix de cola. Les résultats attendus sont (I) les techniques culturales adaptées au colatier sont améliorées et (II) des critères de qualité de la noix de cola sont identifiés.

⇒ **PROJET 3** : Gestion des maladies et ravageurs du colatier. L'effet escompté est de disposer de techniques améliorées de lutte contre les maladies et ravageurs du colatier. Deux (02) résultats sont attendus du projet : (I) la gestion des ravageurs est assurée et (II) la gestion des maladies est assurée.

La mise en œuvre des projets 1 et 2 est confiée au CNRA. La signature du contrat, le 12 août 2021, pour une période de 2 ans, a été précédée de négociations sur le prix de vente des semences aux producteurs, qui ont souhaité un rabais. Les séances de travail et d'échanges entre les acteurs, sous la supervision du FIRCA, à la demande de la filière, ont abouti à la signature d'une convention entre INTERCOLA et le CNRA. Pour la campagne 2021, les parties ont convenu de la production de 120 ha de semences pour INTERCOLA, à un prix unitaire de 25 000 FCFA l'hectare, soit un coût total de 3 000 000 de FCFA.

Le projet de recherche n'ayant démarré qu'en septembre 2021, les réalisations, au 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

⇒ **Au niveau du Projet 1**, « Amélioration Génétique et Création Variétale du Colatier », (I) les anciennes collections ont été entretenues (désherbage et lutte contre les épiphytes) et du matériel végétal (56 génotypes) a été produit pour l'enrichissement de ces collections en début de saison pluvieuse ; (II) un essai comparatif de 10 descendances inter-clones compatibles est mis en place à Divo, 32 descendances évaluées en pépinière à Divo et 1 croisement réalisé entre 2 clones à Zro-Troya (pollinisation manuelle en cours) en vue de la sélection de matériel végétal performant ; (III) pour la production de matériel végétal sélectionné, 1 nouveau champ semencier (1 ha) est créé à Divo et 1 site a été préparé à Divo, pour la mise en place d'un nouveau parc à bois de 0,5 ha.

⇒ **Au niveau du Projet 2**, « Amélioration de l'itinéraire Technique du colatier », (I) un essai

d'évaluation de l'aptitude au greffage de 10 Clones est mis en place à Divo, Man et Zro-Troya et un test d'évaluation de l'aptitude au bouturage de 05 Clones est effectué à Zro-Troya; (III) pour étudier l'influence de la fertilisation sur les plants jeunes et adultes, des données de croissance sont collectées sur des essais mis en place à Gloleu et un apport d'engrais (Urée 46% et Engrais NPK 0 - 23 -19 + 1 Ca + 5 Mg + 6.5 S+ NITRABOR) est effectué sur ces essais. Les données collectées sont en cours d'analyse. Une compostière a été mise en place à Man,

en vue de la mise au point d'une technique de compostage à partir de résidus de follicules de Cola ; (III) en vue de déterminer les critères de maturité du follicule, une enquête a été réalisée auprès de 168 producteurs à Danané, Aboisso, Lakota et Agboville. Les données collectées sont en cours d'analyse.

» **Au niveau du Projet 3**, sa mise en œuvre a été confiée à l'Université Félix Houphouët Boigny, en novembre 2021, pour une période de deux (02) ans.

Formation des agents du Conseil Agricole

Les résultats des différents projets de recherche conduits dans la Filière Cola, pour tenter de remédier au problème de disponibilité de matériel végétal performant et de techniques culturales adaptées au colatier, ont permis d'élaborer des fiches techniques sur (a) la production de matériel végétal, (b) les bonnes pratiques en plantation et (c) le traitement post récolte. Pour la valorisation de ces acquis, le FIRCA a édité un manuel destiné aux producteurs de cola et aux agents d'encadrement.

En prélude à la mise en place d'un conseil agricole dédié aux producteurs de cola, le FIRCA a organisé un atelier de formation d'un pool d'agents de vulgarisation, qui a réuni **14 techniciens de l'ANADER, 2 techniciens de coopératives de producteurs de cola et 2 agents du Bureau Exécutif de INTERCOLA**, sur la colaculture et l'appropriation du manuel de bonnes pratiques de colaculture.



Illustrations des travaux pratiques lors de la séance de formation



Projets d'appui aux OPA

Dans l'objectif d'apporter un appui à l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Cola pour la mise en place d'un cadre formel de mobilisation des ressources, le FIRCA suit le projet de décret instituant les cotisations de la Filière Cola, introduit depuis mars 2019.

Ces démarches ont abouti, en attendant la signature du projet de décret, à la proposition et à la signature de l'arrêté interministériel n°791/MEMINADER/MEF/MBPE du 08 septembre 2021, fixant l'assiette et les niveaux de la taxe à l'exportation ainsi que des cotisations professionnelles perçues sur la Filière Cola, au titre de l'année 2021.

Résultats du Programme de développement de la Filière Poivre

Le financement des projets conduits pour la Filière Poivre provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du Programme d'actions 2021 est d'initier la mise en place d'une Filière Poivre performante. Initialement, 5 projets ont été identifiés, pour être mis en œuvre au cours de l'exercice 2021, dont 4 projets de recherche appliquée et 1 projet d'appui aux OPA. Après le recadrage du PAA à fin juin 2021, 3 projets de recherche appliquée et 1 projet d'appui aux OPA ont été maintenus.

Projets de recherche Appliquée

Pour appuyer le développement de la filière, des projets de recherche appliquée, visant la mise à disposition de matériel végétal et d'itinéraire technique performants (techniques culturales et gestion des maladies et ravageurs), sont mis en œuvre. Démarrée en juillet et août 2019, la 1^{ère} phase de ces projets, conduits par le CNRA et l'ESA, a été programmée pour une période de 02 ans. Au terme de la mise en œuvre, le FIRCA a organisé, du 09 au 13 août 2021, un atelier bilan desdits projets de recherche sur le poivrier.

L'atelier a permis d'établir le bilan de chaque projet et de proposer des activités à réaliser pour préserver les acquis de la 1^{ère} phase, en attendant la préparation d'une seconde. A cet effet, les contrats intérimaires, relatifs à chaque projet, ont été signés. En outre, un projet de caractérisation du poivre de Côte d'Ivoire est en cours depuis décembre 2020, pour une période de 03 ans.

Les résultats intermédiaires à fin décembre 2021, sont ci-après présentés.

- *Amélioration variétale du poivre : Constitution d'une collection et caractérisation des ressources génétiques du poivrier en Côte d'Ivoire*

L'objectif visé par le projet est de mettre en place une collection de poivrier à partir des accessions collectées en Côte d'Ivoire. Ces ressources génétiques, en collection, sont caractérisées au plan agro morphologique et moléculaire, en vue de la création d'une base de données des accessions disponibles sur le poivrier.

A la fin de la 1^{ère} phase, d'importants acquis scientifiques ont été obtenus sur le poivrier. Ils sont énumérés ci-dessous : **(I)** les anciennes collections (0,29 ha à Divo et 0,15 ha à Azaguié) ont été réhabilitées et entretenues, **(II)** 2 nouvelles collections (0,26 ha à Divo et 0,28 ha à Azaguié) avec une base génétique plus large ont été mises en place, **(III)** les collections ont été enrichies de **140** nouvelles accessions (à priori), **(IV)** la caractérisation moléculaire, morphologique et technologique des poivriers existants dans les anciennes collections du CNRA a été réalisée, **(V)** les types de poivriers disponibles dans les anciennes collections du CNRA sont connus : Lampong et Muntok, **(VI)** des marqueurs SNP ont été développés pour l'analyse moléculaire du poivrier, **(VII)** une base de données moléculaires, morphologiques et technologiques sur certaines accessions de poivriers est disponible et **(VIII)** une équipe a été formée aux techniques **(a)** de multiplication végétative du poivrier par bouturage, **(b)** de mise en place de pépinières de poivriers et **(c)** de création de plantation de poivriers.

- *Développement des techniques culturales du poivre : Projet de diagnostic des systèmes de production, de mise en place d'une collection, d'identification et de caractérisation des maladies et ravageurs du poivrier*

L'objectif visé par le projet est de préparer un programme d'amélioration de l'itinéraire technique du poivrier en Côte d'Ivoire. Il s'agit, de façon spécifique, de faire **(I)** le diagnostic des systèmes de production (pépinières et plantations) du poivre, **(II)** d'identifier et de caractériser les maladies et ravageurs du poivrier et **(III)** de mettre en place une collection de 0,25 ha. L'ensemble de ces actions devra permettre de disposer de fiches techniques actualisées et de données sur les maladies et ravageurs, mais aussi de ressources génétiques pour l'amélioration variétale du poivrier.

Les acquis du projet se présentent comme suit : **(I)** l'élaboration d'un guide de production de plants de poivrier en pépinière, **(II)** des isolats disponibles à l'ESA pour les tests de pathogénicité et d'autres analyses sur les maladies et ravageurs du poivrier, **(III)** un catalogue d'identification des symptômes des maladies du poivrier disponible, **(IV)** un réseau de producteurs établi pour la recherche participative et **(V)** une équipe (issue du personnel de l'ESA) formée

à la reconnaissance des symptômes des maladies du poivrier.

➤ *Projet de caractérisation du poivre de Côte d'Ivoire*

Dans l'optique de faciliter l'accès du poivre de Côte d'Ivoire au marché national et international, un projet de caractérisation du poivre, par l'identification et la valorisation des spécificités du poivre national, est mis en œuvre pour une période de 03 ans.

Il s'agit, de façon spécifique, de **(I)** décrire les typicités (originalités, caractères distinctifs, facteurs déterminants) des poivres de chaque zone de production et de **(II)** déterminer les terroirs de chaque type de poivre identifié.

Les résultats obtenus à fin 2021 sont les suivants:

(I) une enquête, effectuée auprès de 123 consommateurs et PME, a permis d'établir les critères d'évaluation du poivre en fonction de son utilisation, **(II)** un panel de dégustation de 12 membres a été mis en place et formé aux techniques de dégustation, **(III)** 60 échantillons de poivre ont été collectés en milieu paysan et géo référencés et **(IV)** pour ces 60 échantillons, ont été établis **(a)** les profils sensoriels, **(b)** les valeurs des paramètres physiques et **(c)** les valeurs des paramètres chimiques.

Projet d'appui aux OPA

Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière Poivre

44

L'objectif visé est de contribuer à la mise en place d'une organisation forte et stable au sein de la filière. Pour l'année 2021, 3 activités étaient prévues :

- La formation des acteurs sur la vie associative ;
- La formation des dirigeants sur la gestion coopérative ;
- L'appui à la mise en place d'un circuit de distribution du poivre de Côte d'Ivoire.

Après l'appui à la mise en place de la Coopérative des Producteurs de Poivre Sélectionné de Côte d'Ivoire (CPPS CI), seule organisation formelle fonctionnelle de la filière à ce jour, le FIRCA a organisé, avec la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) du MEMINADER, un atelier de formation des dirigeants et des membres de ladite coopérative à la vie associative et à la gestion coopérative.



Résultats du Programme de développement de la Filière Hévéa

Le financement des projets pour la Filière Hévéa provient des cotisations de cette filière. L'objectif du programme de développement de la filière est de rendre plus professionnels les acteurs de la filière pour une hévéaculture durable.

Projets de recherche Appliquée

- *Transfert de nouveaux clones dans le milieu*
- ▶ **Mise en place de Champs de Clones à Grandes Echelles (CCGE) pour les clones des séries 1100 à 1400**

L'objectif du projet est d'identifier les clones les plus performants des séries IRCA 1100 à 1400 par la mise en place de nouveaux Champs de Clones à Grandes Echelles (CCGE).

En janvier 2016, la sélection dans les Champs de Clones à Petite Echelle (CCPE) existants en Côte d'Ivoire a permis de retenir onze (11) génotypes au sein des IRCA 1100, quatorze (14) clones dans la série IRCA 1200, dix (10) clones de la série 1300 et douze (12) clones de la série 1400. Ce sont ces clones ainsi sélectionnés qui sont destinés à la création des CCGE.

Les contrats de partenariat entre le CNRA et les Sociétés agro-industrielles (SAPH, EXAT, SOGB et SCASO), pour la mise en place des Champs de Clones à Grande Echelle (CCGE) portant sur ces **47 génotypes**, ont été signés au premier semestre 2021. La mise en place des JBG multi locaux chez les partenaires du CNRA a débuté avec la création de pépinières.

- ▶ **Mise en place d'un dispositif de veille sanitaire**

En vue de la prévention des épidémies sur le verger hévéicole en Côte d'Ivoire, un système de veille et d'alerte phytosanitaire, composé de 6 sites de JBG et de stations agro-météorologiques, a été installé dans les localités de Daoukro, Aboisso, Gagnoa, Man, Tabou et Zoukougbeu.

Les stations météo servent à mesurer les paramètres agro-climatiques (la pluviométrie, la température, l'hygrométrie, la durée d'humectation, la vitesse et la direction du vent, le rayonnement solaire et la température du sol) et à déterminer leur incidence sur le développement des parasites affectant l'hévéaculture.

Le dispositif d'alerte a été renforcé par le choix de **165 nouvelles parcelles réparties sur les 18 secteurs hévéicoles**.

- ▶ **Adaptation des clones en zones marginales : valorisation des jachères de l'ancienne Boucle du cacao (Phase III)**

Le projet a pour objectif d'évaluer les performances agronomiques des plantations créées dans la région de l'IFFOU et des clones prometteurs issus des champs de comportement des plants immatures.

Les plantations pilotes de Bongouanou et Arrah, installées en 2009, ont été mises en saignée en 2016. La plantation de Bocanda, créée en 2010, a été ouverte en 2017.

Il résulte des observations et mesures effectuées que **(I)** les plantations ont été mises en saignée 7 ans après le planting, **(II)** en termes de croissance, le clone PB 235 se dégage comme le plus vigoureux, suivi de IRCA 230 et de IRCA 317, **(III)** après 3 à 4 années de production, les clones IRCA 230 et IRCA 317 pourraient s'avérer prometteurs dans la zone, si les tendances d'évolution de leurs courbes respectives de production se maintiennent jusqu'à la 6ème année de saignée.

- ▶ **Méthodes de lutte efficaces contre le corynespora spp**

L'objectif du projet est d'identifier des équipements adaptés au traitement en hauteur des arbres d'hévéa.

Les essais ont été effectués à partir d'un atomiseur à dos, de portée 14 mètres et d'un drone. Les résultats obtenus, après les 6 applications du fongicide Banko plus (Carbendazime 100 g/l + Chlorothalonil 550 g/l) à la dose de 2 litres par hectare, **ont montré un meilleur niveau d'efficacité des traitements effectués avec le drone**.





Appareil utilisé pour les applications fongicides au champ - Drone



Appareil utilisé pour les applications fongicides au champ - Atomiseur à dos

Projet de Conseil agricole

➤ Assistance technique aux planteurs d'hévéa

Le projet vise l'amélioration de la productivité des exploitations d'hévéa, grâce à une assistance technique performante et soutenue aux producteurs.

Le dispositif déployé sur le terrain en 2021, pour l'assistance technique de 169 603 planteurs, propriétaires de **198 322 plantations (dont 81% en production)**, est composé de 25 chefs secteurs, 534 moniteurs, **49** contrôleurs de saignée, **55** formateurs de saignée, **91** contrôleurs ordinaires et **242** ouvriers d'intervention. **Les plantations individuelles s'étendent sur 619 374 ha, dont 86% en production.** Cette assistance technique est assurée par sept (7) opérateurs techniques (SAPH, SOGB, CCP, CHC, EXAT, TRCI, IDH) retenus par appel à candidatures.

Les résultats de l'assistance technique en 2021 se présentent comme suit :

(I) les taux de visites des moniteurs se situent à **98%** et ceux des contrôleurs et Chefs Secteurs sont à **100%** ; (II) **9300** saigneurs ont été formés dont **15% de femmes** ; (III) **15 000** saigneurs ont fait l'objet de perfectionnement in situ et le recyclage des saigneurs pendant les arrêts de saignée a concerné **3 269** saigneurs ; (IV) Les moniteurs ont également été recyclés à la saignée pendant les arrêts de saignée ; (V) Les planteurs ont été formés à travers **6 201** sessions d'animation des **3 102** groupes de vulgarisation mis en place ; (VI) **40** conférences thématiques réalisées avec la participation de **1 200** planteurs ; (VII) 40 voyages d'études effectués avec la participation d'environ **1300** planteurs ; (VIII) les plantations sont pour la plupart bien entretenues, la coupe de rejets est bien effectuée à **89%** et le rabattage est assuré à **75%**. Les parcelles ayant fait l'objet de détection de FOMES sont traitées

à **59% voire 60%**. La consommation d'écorce pendant la saignée s'améliore, avec **73%** des parcelles tracées avec des repères de consommation.

Les parcelles installées par les opérateurs d'encadrement et devant faire l'objet d'écoles vertes de saignée sont bien entretenues avec une bonne densité.



Champ de Kuitongouiné

Pour la formation et l'information des planteurs et des ouvriers agricoles, lors des séances d'animation des groupes de vulgarisation, 8 boîtes à images illustrées à l'usage des encadreurs ont été produites. Ces boîtes à images, portant sur la durabilité de la production d'hévéa, traitent des thématiques ci-après : (I) Conséquence des défauts de qualité du caoutchouc à l'usinage, (II) Sensibilisation des employeurs (planteurs) au respect de la Loi du Travail, à leurs obligations, aux droits des employés, (III) Interdiction du travail des enfants, (IV) Formations et informations liées à la Santé & Sécurité au Travail [port des Equipements de Protection Individuelle (EPI)], (V) Utilisation règlementée des pesticides, (VI) Sensibilisation à la conservation de la Forêt,

(VII) Processus d'acquisition de Titres Fonciers par les planteurs d'hévéa, (VIII) Systèmes d'exploitation compensateurs de la rareté et/ou de la cherté de la main d'œuvre saigneur en milieu hévéicole (utilisation des basses fréquences de saignée).

Pour une utilisation efficace, par les encadreurs, de l'ensemble des supports didactiques produits, 15 fiches technico-pédagogiques ont été élaborées, avec l'appui de l'ANADER, pour orienter les encadreurs de l'assistance technique et avoir un message uniforme à l'endroit des planteurs.

➤ *Elaboration de stratégies de lutte contre le Fomès*

L'objectif du projet est de lutter contre le Fomès, maladie la plus dévastatrice pour l'hévéa en Côte d'Ivoire et qui est due à deux champignons (*Fomès lignosus* et *F. noxius*).

Le Plan de lutte retenu s'articule autour de 4 principaux axes d'intervention :

La détection du Fomès : les actions vont porter sur (I) l'élaboration d'un mode opératoire de réalisation de cette activité, (II) l'actualisation des activités prévues dans le cahier des charges de l'assistance technique, (III) la sensibilisation des planteurs, (IV) le renforcement des capacités des opérateurs d'encadrement et (V) la réalisation de la détection sur tout le verger hévéicole.

Le traitement Fomès : les actions retenues portent sur (I) l'élaboration d'un mode opératoire, (II) l'organisation d'un Appel à Propositions afin de sélectionner des opérateurs professionnels (autres que les opérateurs d'encadrement), (III) la mise en place de comités intrants pour passer les commandes d'intrants nécessaires pour le traitement, (IV) le renforcement des capacités des opérateurs sélectionnés pour le traitement du Fomès et (V) la réalisation des opérations de traitement des arbres atteints par le Fomès.

Le dispositif de suivi et d'évaluation des opérations de détection et de traitement du Fomès. Il s'agira (I) d'élaborer un mode opératoire de Suivi-évaluation des opérations de détection et de traitement du Fomès, (II) de concevoir et de déployer une application pour la gestion des opérations, (III) de réaliser des missions de terrain pour le suivi et l'évaluation des opérations de détection et de traitement.

Le financement de la lutte contre le Fomès, il s'agira de (I) budgétiser la stratégie de lutte contre le Fomès, (II) déterminer le taux de prélèvement des acteurs de la Filière Hévéa, (III) travailler à la création d'un fonds de soutien à la lutte contre le Fomès et (VI) faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour un soutien à la lutte contre le Fomès.

Un comité de suivi des recommandations a été mis en place et les modes opératoires des axes d'intervention ont été déterminés.



➤ Conseil de gestion aux planteurs d'hévéa- phase pilote

L'objectif global de ce projet est d'apporter le conseil de gestion aux planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire, à travers le Farmer Business School (FBS) initié par la GIZ.

Plus spécifiquement, il s'agira d'élaborer des matériels pédagogiques adaptés à l'environnement de la Filière Hévéa, de former d'éventuels futurs formateurs en FBS que sont les Chefs secteurs, les Contrôleurs, les Directeurs des coopératives, les planteurs leaders et de former une centaine de planteurs dans le cadre d'une phase pilote.

La phase pilote du projet a débuté au cours de l'exercice 2021. Pour l'implémentation du FBS, les chefs secteurs ont été regroupés par lot de 4, puis de 2. La première étape avec le regroupement des chefs secteur par 4, s'est déroulée à Adzopé, Dabou et Issia.

La deuxième étape comprend l'animation des Groupe de Vulgarisation (GV) par le regroupement de 2 Chefs secteurs (CS). Elle s'est déroulée à Grand Lahou, avec les CS de Dabou-SAPH et Grand Lahou-IDH, à Tiassalé avec les CS de Tiassalé-TRCI et Yamoussoukro-TRCI, à Grand Béréby avec les CS de Grand Béréby et Soubré-SOGB, à Guiglo avec les CS de Guiglo-CHC et Man-SAPH, à Bongouanou avec les CS TRCI et EXAT de Daoukro.



Formation des planteurs au FBS à Adzopé par les Chefs secteur de Bettié-SAPH, Bondoukou-TRCI, Daoukro-TRCI et Daoukro-EXAT



➤ Transfert des technologies de valorisation des graines d'hévéa

Ce projet vise à la diversification des sources de revenus des planteurs d'hévéa en Côte d'Ivoire, en mettant en place 4 unités pilotes de valorisation des graines d'hévéa en huile et en d'autres sous-produits, au sein de 2 coopératives (Soubré et Tiassalé), d'une (1) société agro-industrielle (IDH) et du CNRA.

Au cours de l'exercice 2021, les équipements pour la mise en place de ces 4 unités pilotes ont été acquis et acheminés sur les 4 sites retenus : Grand Lahou (pour IDH), Soubré (pour la coopérative COOP-CA PROCANSO) et Tiassalé (pour la COOP-CA PHET) et Bimbresso (pour le CNRA). Les équipements ont déjà été montés à Tiassalé et à Bimbresso. L'unité de Bimbresso (au CNRA) a été mise en service et fonctionne normalement.



Unité de transformation des graines d'hévéa installée à Soubré

- *Amélioration de l'assistance technique à partir d'un système d'information géographique (SIG) phase pilote*

L'objectif global du projet est de concevoir une application informatique intégrant les Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour améliorer les prestations d'assistance technique aux planteurs d'hévéa.

La plateforme informatique proposée par Comafrique Technologies, dans le cadre de ce projet, a été validée avec la conception des versions web et mobile de l'application. La phase pilote de mise en service de l'application est en cours de préparation avec l'acquisition des équipements (serveurs, tablettes) nécessaires à l'opérationnalisation du système.

- *Développement d'un call center*

L'objectif global de ce projet est de renforcer le dispositif d'assistance technique apporté aux planteurs d'hévéa par la mise en place et l'animation d'une plateforme téléphonique.

Ce projet est mis en œuvre par Digital Afrique Technologies et est logé au sein de l'APROMAC. La mise en place de la plateforme est achevée. Les télé-opérateurs seront choisis parmi les encadreurs de l'assistance technique aux planteurs d'hévéa.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations professionnelles

- *Formation aux métiers de l'hévéa*

Ce projet vise à mettre à la disposition de la Filière Hévéa, du personnel qualifié pour l'exercice des principaux métiers déterminés au sein de cette filière. Au cours de l'exercice 2021, **30 anciens régisseurs** de plantations ont été recyclés. **90 jeunes diplômés** (45 BTS et 45 BT) ont été formés au métier de régisseur. Ces jeunes diplômés formés pourront servir comme régisseurs dans des plantations ou des regroupements de plantations ou comme moniteurs d'encadrement.

100 Saigneurs ont été formés à la saignée inversée et **60 femmes** formées au métier de saigneur.

- *Renforcement des capacités des encadreurs à l'utilisation d'une boîte à images*

Cette formation vise à renforcer les capacités des encadreurs des planteurs d'hévéa à l'animation des outils didactiques. Pour 2021, 534 moniteurs et 38 Contrôleurs ont été formés.

- *Renforcement des capacités des Techniciens de Développement Hévéa (TDH) et des pépiniéristes à la reconnaissance des maladies et des clones*

Cette formation vise à renforcer les capacités des encadreurs à la reconnaissance des clones recommandés (I) en leur présentant en salle, de façon théorique, les critères de reconnaissance des clones et (II) en organisant des séances pratiques de reconnaissance au champ, des clones recommandés.

19 TDH, 75 pépiniéristes et 6 consultants ont été formés à la reconnaissance des clones.

- *Diversification des sources de revenus par la formation des planteurs d'hévéa à la pratique de cultures associées innovantes*

L'objectif global du projet est de contribuer à assurer durablement la diversification de sources de revenus des planteurs d'hévéa et leur sécurité alimentaire. De façon spécifique, il s'agit de promouvoir la pratique de l'élevage dans les exploitations à base d'hévéa.

Les fermes d'élevage des 60 planteurs retenus (47 pour l'élevage de poulets, 8 pour l'élevage porcin et 5 pour la cuniculture) ont été **installées** au cours de l'exercice 2021. Chaque éleveur de volaille a reçu 30 poules et 3 coqs. Les éleveurs de porcs ont reçu chacun 5 truies et 1 verrot et ceux de lapins, 15 femelles et 2 mâles chacun.



Ferme à Kouétinfla (Sinfra)

➤ *Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives du secteur hévéicole*

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui à la création et au renforcement des coopératives du secteur hévéicole, pour une meilleure structuration du secteur hévéicole villageois, à travers des coopératives stables, opérationnelles et économiquement viables.

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance au sein des coopératives de producteurs d'hévéa, le cabinet d'expertise comptable LEADEX a été commis pour assurer le renforcement des capacités des comptables des scoops du programme. La mission du cabinet va s'achever avec **la délivrance des visas des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour les 23 coopératives d'hévéa du Programme**, en prélude aux assemblées générales ordinaires de fin d'exercice qui se tiendront en 2022. Ce projet permet aux coopératives d'hévéa d'être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale, qui fait obligation à toutes les PME depuis 2018, de faire certifier leurs comptes par un cabinet d'expertise comptable.

Résultats du Programme de développement de la Filière Karité

Le financement des projets de la Filière Karité provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à la professionnalisation de ses acteurs.

Projets de recherche appliquée

➤ *Identification et caractérisation génétique et biochimique des arbres élites de sept Départements producteurs de karité*

Le projet vise à contribuer à la préservation des ressources génétiques du karité et à mettre au point du matériel végétal performant, répondant aux critères de productivité et de qualité des noix. Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place de collections d'arbres élites. Cela a débuté avec la mise en place d'une collection de 2 ha au sein de l'université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités

➤ *Renforcement des capacités des coopératives pour la maîtrise des techniques d'élevage et de transformation de la chenille de Karité*

Le projet vise à former et à renforcer les capacités opérationnelles d'une coopérative de femmes à la maîtrise des techniques de production et de transformation des chenilles de karité à Bouna. Au cours de l'année 2021, **11 femmes** provenant de Bondoukou et Bouna, ont été formées.

Projets d'appui aux OPA

➤ *Appui à la mise en place de l'Interprofession Karité*

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui pour la mise en place de l'Interprofession Karité. Ainsi, après la constitution des différentes familles professionnelles en 2020, le FIRCA a, en 2021, soutenu les acteurs de ladite filière pour l'organisation de l'Assemblée Générale Constitutive de leur OIA. L'Assemblée Générale s'est tenue du 28 au 29 janvier 2021 à Yamoussoukro et a rassemblé quarante-neuf (49) participants, avec l'élection d'un Président du Conseil d'Administration. Cette organisation comprend 15 membres, dont 9 représentants des producteurs, 3 des commerçants et 3 des transformateurs.





Programme de développement de la Filière Gingembre

Le financement des projets de la Filière Gingembre provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à la professionnalisation des acteurs de la Filière Gingembre.

Projet de recherche appliquée

- *Identification de variétés à haut rendement et des techniques améliorées de production de gingembre*

Le projet a pour objectif d'identifier du matériel végétal performant de gingembre et des techniques améliorées de production.

La phase 1 du projet a permis d'avoir la typologie des systèmes de production de gingembre en Côte d'Ivoire. De même, 74 accessions de gingembre ont été collectées et conservées sur les parcelles expérimentales des Universités Nangui Abrogoua (Abidjan) et Jean Lorougnon Guédé (Daloa).

Après analyse, ces accessions ont été regroupées en cinq (5) groupes morphologiques.

La phase 2 du projet qui porte sur (I) l'évaluation des performances agronomiques de la collection afin de sélectionner les génotypes haut producteurs, (II) l'optimisation des itinéraires techniques pour améliorer le rendement des génotypes élites et (III) la conservation en champ et in vitro des ressources génétiques disponibles, est en cours sur les sites des Universités Nangui Abrogoua à Abidjan et de Daloa.

Projet d'appui aux OPA

- *Appui à l'organisation de la Filière Gingembre*

L'objectif est de contribuer à la mise en place de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Gingembre. Il s'agira de façon spécifique, d'apporter un appui à la mise en place (I) des collèges des principales familles professionnelles de la filière (producteurs, transformateurs et commerçants) et (II) de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) de la Filière Gingembre.

Ainsi, ont été constituées, au cours de l'année 2021, les associations, respectivement, des Producteurs, des Transformateurs et des Commerçants de Gingembre de Côte d'Ivoire.

- *Planification des projets de la Filière Gingembre*

Le Plan Stratégique de Développement (PSD) de la Filière Gingembre a été élaboré.

Il sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre de 12 actions-projets retenues au terme de l'atelier de planification.

Résultats du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile

Le financement des projets de la Filière Palmier à Huile provient des cotisations de cette filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne.

Projets de Recherche appliquée

- *Identification de nouveaux hybrides tolérants à la fusariose*

L'objectif général du Projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire des plantations de palmier à huile à travers l'élargissement de la gamme du matériel végétal tolérant à la fusariose.

L'identification des 6 géniteurs est achevée et les parcelles les abritant ont été réhabilitées. Les 6 géniteurs concernés ont été équipés en échelles de 18 m.

3 techniciens de laboratoire, 3 observateurs et 2 manœuvres occasionnels ont été recrutés et déployés à la station Robert Michaux du CNRA à Dabou.

Les activités concernant la régénération des souches de *Fusarium oxysporum* et *f. sp. elaeidis* ont débuté et se poursuivent.

- *Mise au point de méthodes de lutte contre la maladie de la pourriture basale du stipe due à Ganoderma*

Le projet vise à contribuer à l'accroissement de la productivité des plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire, à travers la lutte contre la pourriture basale du stipe due à *Ganoderma*.

Les activités de suivi épidémiologique ont permis d'élaborer une carte de distribution partielle de la pourriture basale du stipe. Selon les premières observations, la maladie a une incidence importante dans la localité d'Ehania et semble être absente à Iboké.

Concernant l'isolement et la caractérisation des souches de *Ganoderma*, les activités conduites ont permis de confirmer la présence de champignons dans 11 souches isolées. Les travaux d'isolement et d'identification des souches se poursuivent. Les séquençages futurs donneront plus d'informations sur l'identité des espèces des champignons de *Ganoderma*.

Concernant la sélection par fécondation artificielle, 71 géniteurs ont été éluagés puis équipés en échelle de 18 m.

- *Transfert de la technologie de la perche motorisée de récolte des régimes de palme*

Ce projet a pour objet de contribuer à améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile par la réduction des coûts d'exploitation d'une plantation.

Le projet est en cours d'exécution par le CNRA. 6 sites expérimentaux ont été mis en place à COOPABLI (Tabou), SIPEF-CI (Soubré), SOGB (Grand-Béréby), PALMAFRIQUE (Dabou), CNRA (Dabou) et COOPTOSA (Aboisso). 41 agents dont 24 récolteurs, 6 superviseurs et 11 techniciens (mécaniciens) de ces structures ont été formés au montage, à l'utilisation et à la maintenance de la perche motorisée KINGOYA de récolte de régimes de Palme.

24 perches motorisées avec batteries et accessoires, 24 pompes manuelles à graisse et 120 kilos de graisse de type EP2, nécessaires à l'utilisation des perches motorisées, ont été mis à leur disposition. Les opérations de récolte ont démarré en novembre 2021.

100 pierres à affuter, spécifiques aux perches motorisées, à mettre à la disposition des récolteurs, ont été importées du Cameroun.

Transfert de la technologie de conduite de pépinière de palmier à huile avec des alvéoles à conteneur

Ce projet a pour objet de contribuer à la mise à la disposition des producteurs d'une méthode innovante de production de plants de palmier à huile.

Le projet est en cours d'exécution par la société DEKEL OIL. Les opérations de pré pépinière et de pépinière sont achevées, avec des plants produits au bout de 7 mois (contre 9 mois anciennement). Deux (2) plantations expérimentales, de 5 ha chacune, ont été respectivement mises en place à Aboisso et Irobo et deux (2) observateurs ont été déployés pour collecter les données et suivre les opérations culturales des plantations expérimentales.

Projets de Conseil agricole

- *Assistance technique aux planteurs villageois de palmier à huile*

Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations villageoises de palmier à huile.

12 contrats de prestations de conseil agricole ont été signés avec 5 sociétés coopératives, 6 unions de sociétés coopératives et la FENACOPAH-CI. Les sociétés coopératives PALM EHANIA, COOPENCO, USCG et UCOPEL sont sous la tutelle financière de la FENACOPAH-CI.

Pour l'exécution des prestations de conseil agricole, les sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile ont déployé **240 agents d'encadrement**, dont **174 encadreurs "habillés", 15 chefs d'exploitation, 39 superviseurs et 14 directeurs**. Tous ces agents disposent des équipements de travail et du matériel roulant requis. Les prestations de conseil agricole ont concerné **44 657 planteurs** de palmier à huile exploitant **221 723 ha**. Les opérations d'assistance technique se sont déroulées de manière satisfaisante avec **un taux d'encadrement moyen de 126 %**. Dans l'ensemble, les planteurs encadrés sont satisfaits des prestations de conseil agricole, mais souhaitent un appui des sociétés coopératives prestataires pour l'accès aux engrais.

Par ailleurs, le mauvais état des pistes ne facilite pas souvent le déplacement des encadreurs sur le terrain. En outre les activités des acheteurs de régimes (pisteurs) perturbent considérablement les

programmes de récolte élaborés par le personnel d'encadrement.

- *Edition de fiches techniques pour la gestion des adventices en culture du palmier à huile*

Le projet a pour objectif de contribuer à l'accroissement de la productivité des plantations de palmier à huile par l'élaboration d'une fiche technique sur la stratégie de lutte intégrée contre les adventices en culture du palmier à huile.

35 fiches techniques sont disponibles dont 1 fiche consacrée aux critères de reconnaissance des grands groupes d'adventices, 33 fiches consacrées aux 33 espèces agressives et 1 fiche dédiée à une méthode de gestion intégrée de l'enherbement en culture de palmier à huile.

- *Conception et Edition des outils didactiques et de vulgarisation en culture du palmier à huile*

Le projet vise à améliorer les prestations de conseil agricole en mettant des outils didactiques et de vulgarisation agricole à la disposition du personnel d'encadrement des planteurs de palmier à huile.

Les **versions provisoires actualisées du manuel du planteur et du guide technique du conseiller** ainsi que la **version provisoire des propositions d'outils de vulgarisation en culture du palmier à huile** ont été élaborées et présentées aux acteurs de la Filière Palmier à Huile. Les versions finales, prenant en compte les observations formulées, sont attendues.





Projets de formation professionnelle agricole

- *Formation du personnel d'encadrement des planteurs de palmier à huile*

Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration des prestations de conseil agricole à travers la formation du personnel d'encadrement des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile.

226 agents d'encadrement dont **15 Chefs d'exploitation, 42 superviseurs** et **169 encadreur**s ont bénéficié de la formation sur la protection phytosanitaire du palmier à huile.

- *Formation des acteurs de la Filière Palmier à Huile sur les normes de développement durable*

Le FIRCA a apporté un appui financier à l'AIPH pour la prise en charge des **25 membres du Comité de Développement Durable (CDD)** de la Filière Palmier à Huile pour participer à deux formations portant d'une part, sur le pilotage et les outils de déploiement de développement durable de la filière et d'autre part, sur l'utilisation du logiciel de reporting digital «PERFORMANCE RSE».

- *Appui à la certification RSPO des petits exploitants de palmier à huile (formation académie RSPO)*

Le projet vise à contribuer à l'adoption de la norme RSPO par les petits exploitants de palmier à huile.

133 agents dont **7 Directeurs Exécutifs, 8 Chefs d'Exploitation, 22 superviseurs** et **96 encadreur**s de

6 sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile ont été formés, au cours de 5 sessions de formation à Divo, Aboisso et Dabou, sur les thèmes vulgarisés par la RSPO Smallholders Academy.

- *Elaboration du répertoire des emplois/métiers et des référentiels de formation de la Filière Palmier à huile*

Le projet vise à renforcer la professionnalisation des acteurs de la Filière Palmier à Huile à travers la détermination des métiers majeurs de ladite filière et l'élaboration des référentiels pour la formation à la pratique de ces métiers.

Le FIRCA a signé un contrat avec l'AGEFOP pour la mise en œuvre du projet. L'atelier de lancement du projet a été organisé en octobre 2021.

Projets d'études d'accompagnement des filières

- *Elaboration de l'interprétation locale de la norme RSPO pour les petits producteurs indépendants de palmier à huile de la Côte d'Ivoire*

L'objectif du projet est de contribuer à la définition d'indicateurs nationaux conformes à la norme RSPO pour les petits planteurs indépendants (RISS) version 2019.

Le Conseil des Gouverneurs de la RSPO a approuvé, le 10 juin 2021, l'interprétation locale de la norme RSPO de la Côte d'Ivoire pour les petits exploitants. A la suite de la validation de la version française de l'interprétation locale de la norme RSPO pour les

petits exploitants indépendants, **la RSPO a annoncé le 20 septembre 2021, sur son site internet, que la Côte d'Ivoire est le 1^{er} pays producteur d'huile de palme au monde à avoir achevé le processus d'interprétation locale de la norme RSPO pour les petits exploitants indépendants.** L'interprétation locale de la Côte d'Ivoire est donc en vigueur depuis cette publication.

- *Etude de l'impact des traitements thermiques sur la qualité de l'huile de palme de Côte d'Ivoire*

L'objectif de l'étude est de connaître l'effet de la température sur l'huile de palme de Côte d'Ivoire après raffinage.

ADAMAFRIQUE, AFRICA WEST INDUSTRIES (AWI) et SANIA sont les 3 raffineries d'huile de palme concernées par l'étude. Il est prévu le prélèvement et l'analyse de 108 échantillons d'huile de palme raffinée (en raison de 36 échantillons par raffinerie). A ce stade de l'étude, 86 échantillons ont été prélevés dont 71 ont été entièrement analysés. Les 22 échantillons restants à prélever concernent l'huile de palme certifiée RSPO.

Projets de renforcement des capacités des OPA

- *Traçabilité des flux de la filière, la géolocalisation des plantations et l'identification des producteurs*

Le projet vise à renforcer la transparence et la gouvernance de la Filière Palmier à Huile à travers la mise en place d'un système d'identification des opérateurs et la mise en œuvre d'un dispositif de la traçabilité des flux.

Plus spécifiquement, il s'agira d'identifier 30 000 planteurs et réaliser la géolocalisation de 90 000 ha de plantations de palmier à huile dans les zones d'Ehania, Toumanguié et Irobo.

Au 31 décembre 2021, l'AIPH, chargée de la mise œuvre du projet, a présenté les résultats suivants : **(I)** 9 644 planteurs identifiés, **(II)** 70 000 ha géolocalisés, **(III)** prises de vues aériennes de 126 490 ha par des drones et **(IV)** 52 904 ha de traitement d'images et de comptage de plants réalisés.

- *Renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l'AIPH et de ses collègues membres*

Ce projet vise à mettre à la disposition de l'AIPH et de ses collègues des outils de gestion moderne et de bonne gouvernance.

Les versions provisoires des documents suivants ont été produits : **(I)** 2 Plans Stratégiques de Développement actualisés respectivement pour l'AIPH et la FENACOPAH-CI ; **(II)** 2 Plans Stratégiques de Développement élaborés respectivement pour l'APROSAPCI et le GITHP et **(III)** 3 manuels de procédures produits respectivement pour la FENACOPAH-CI, l'APROSAPCI et le GITHP.

Tous ces documents sont en cours d'analyse par les organisations concernées.

- *Appui à la mise en œuvre de la diversification des activités des planteurs et des sociétés coopératives*

Le démarrage de ce projet est assujéti à la validation de l'étude sur la diversification des activités des sociétés coopératives et des planteurs de la Filière Palmier à Huile.

Le rapport final, prenant en compte les observations des acteurs de la Filière Palmier à Huile, a été transmis au FIRCA.

Pour les sociétés coopératives, les activités suivantes de diversification ont été proposées : **(I)** production et vente de plants de palmier à huile, **(II)** vente de produits phytosanitaires et de matériels agricoles, **(III)** entretien des plantations, **(IV)** production de compost et **(V)** production et vente de rejets de banane plantain.

Pour les planteurs de palmier à huile, l'étude propose de diversifier leurs revenus par : **(a)** l'élevage de porcs, **(b)** l'aviculture, **(c)** les cultures maraîchères et **(d)** la production de vin et d'alcool de palme.

Deux études de faisabilité portant respectivement sur la production de plants de palmier à huile (pépinière) et sur l'élevage de porc ont été élaborées.

Programme de développement de la Filière Cocotier

Le financement des projets de la Filière Cocotier provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de redynamiser la Filière Cocotier.

Projets de Recherche appliquée

- *Sélection de cultivars tolérants à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers dans le Département de Grand Lahou*

Le projet vise à mettre à la disposition des planteurs de cocotier des cultivars tolérants à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers.

Les principaux acquis obtenus sont les suivants :

- Disponibilité de 56 cultivars de cocotiers pour les tests de comportement
- Connaissance des symptômes de la maladie et leur manifestation
- Planting du cultivar NRY non recommandé car n'a pas survécu dans les essais à Grand-Lahou
- Identification des insectes vecteurs de la maladie du jaunissement mortel (les espèces de Cicadellidae et de Derbidae)
- Identification de la cause de la maladie phytoplasme de type jaunissement mortel avec deux souches
- Diagnostic précoce de la maladie du jaunissement mortel
- Disponibilité d'une fiche technique, de 4 articles et de 3 mémoires (1 Thèse et 2 Masters).

- *Formulation de biopesticides pour la lutte contre la punaise du cocotier *Pseudotheraptus devastans**

Le projet vise à mettre à la disposition des planteurs de cocotier des biopesticides efficaces contre la punaise du cocotier *Pseudotheraptus devastans*.

L'unité de Recherche Industrielle (URI) sur les biopesticides de l'Université Félix HOUPOUËT-BOIGNY, en charge de la production de biopesticides dans le cadre de ce projet, a procédé à l'extraction d'huiles essentielles de 3 plantes aromatiques (*Lippia mutiflora*, *Cymbopogon citratus* et *Ocimum gratissimum*).

En prélude à l'étude de la toxicité de ces huiles essentielles sur les œufs, les larves et les adultes en milieu semi naturel, l'élevage en masse de *Pseudotheraptus devastans* a débuté à la Station CNRA Marc Delorme de Port-Bouët.

Projets de renforcement des capacités des OPA

- *Planification des projets de la Filière Cocotier pour la période (2021-2026)*

Le Plan stratégique de Développement de la Filière Cocotier pour la période 2021-2026 a été élaboré. Il sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre de 9 projets retenus au terme de l'atelier de planification.



➤ Appui à la structuration de la Filière Cocotier

Le projet vise à accompagner les professionnels de la Filière Cocotier à la mise en place de leur Organisation Interprofessionnelle Agricole.

Une mission de sensibilisation et de remobilisation des professionnels de la Filière Cocotier a été organisée, du 8 au 21 août 2021, dans les localités de Tabou, Grand-Béréby, Sassandra, Fresco, Grand-Lahou, Jacquerville, Bonoua, Assinie, Adiaké et Tiapoum.

➤ Edition des répertoires des technologies et des équipements de la valorisation des produits et sous-produits du cocotier

L'objectif du projet est de contribuer à l'accroissement du niveau de valorisation des produits et sous-produits du cocotier.

Les observations sur le répertoire des technologies, présenté par le CIRAD, lui ont été transmises en vue de la production de la version finale.

Le processus de conception et d'édition du répertoire des technologies de la valorisation des produits et sous-produits du cocotier est en cours.



Résultats du Programme de développement de la Filière Coton

Le financement des projets de la Filière Coton provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les revenus des producteurs et de rendre la filière professionnelle, pour une culture cotonnière durable.

Projets de Recherche appliquée

Production de semences de pré base et de base coton

Le projet vise à assurer annuellement la production, par le CNRA, de **(I) 60 000 kg de semences coton G3** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences R1 de la campagne suivante, **(II) 2 000 kg de semences coton G2** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences G3 de la campagne suivante, **(III) 150 kg de semences coton G1** de bonne

qualité pour assurer la production de semences G2 de la campagne suivante et **(IV) 9 kg de semences coton G0** de bonne qualité pour assurer la production de semences G1 de la campagne suivante.



Sacs de semences G3 entreposés à Korhogo

Au terme de la campagne 2020-2021, les quantités de semences produites s'établissent comme suit : **76 440 kg de G3 (127% des prévisions)**, **6 480 kg de G2 (324% des prévisions)**, **653 kg de G1 (435% des prévisions)** et **125 kg de G0 (1 388% des prévisions)**. Les taux potentiels moyens de germination des semences G3 varient entre **80%** et **97%**. Ces taux se sont nettement améliorés par rapport à ceux de la campagne précédente (où ils étaient compris entre 60% et 84%).

Au terme du contrat triennal sur la période de 2018 à 2021, le projet de production de semences de pré base et de base coton a fourni à la filière **217 890 kg de semence G3** contre une prévision de 180 000 kg, soit un **taux de réalisation de 121%**.

➤ *Mise au point de stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies*

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme minimum du **Programme Régional de Production Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA)**, a pour objectif global de développer une stratégie régionale de gestion intégrée des nuisibles du cotonnier et des risques de résistance aux insecticides, d'intoxication et de pollution environnementales, et de contribuer, de façon durable, à l'amélioration de la compétitivité de la filière, des revenus des producteurs, à la sécurisation de leur santé et à la préservation de l'environnement.

La phase III du PR-PICA (2019-2022) comporte seize (16) activités regroupées en quatre (04) composantes. Sur les seize (16) activités, quatorze ont pu être réalisées au cours de la campagne 2020-2021.

L'activité 1 de la composante 4, relative à la « conduite des tests de démonstration des nouveaux programmes de protection phytosanitaire en milieu paysan », n'a pu être menée, faute de produits insecticides. Du fait de la Covid 19, les produits n'ont pu être acheminés au CNRA avant la mise en place des traitements insecticides. L'activité 5 de la même composante relative à l'évaluation interne du projet se fera en 2022. Quelques résultats de la deuxième campagne 2020-2021 sont résumés dans les points ci-après :

➤ L'itinéraire technique comprenant des traitements insecticides à 10 jours d'intervalles, un apport de 200 kg/ha de NPK, 50 kg/ha d'urée et une densité de semis à 0,8 m x 0,4 m semble mieux adapté à la nouvelle variété CI-123. Quant à la variété CI-128, elle s'est mieux comportée avec l'itinéraire technique impliquant des traitements insecticides à 10 jours d'intervalles, un apport de 250 kg/ha de NPK, 50 kg/ha d'urée et une densité de semis de 0,8 m - 0,3 m.

➤ Les tests de comparaison à grande échelle des trois nouvelles formules d'engrais montrent que, dans les régions **Nord** et **Ouest** du bassin cotonnier, la formule d'engrais CNRA B a été significativement meilleure par rapport à la formule d'engrais PR-PICA et à la formule vulgarisée. **Une amélioration de rendement en coton graine de 15,53 %** a été obtenue en comparaison avec la fumure vulgarisée. Dans les régions **Centre** et **Nord-ouest**, les formules d'engrais évaluées sont équivalentes.

➤ Les résultats des essais en station et sur les postes d'observation ont montré que sur les parcelles ayant reçu du réteneur d'eau et l'application d'un régulateur de croissance, la taille du cotonnier est acceptable (55 à 119 cm, contre 77 à 137 cm pour le témoin). **L'application d'un régulateur de croissance, sur des parcelles ayant reçu du réteneur d'eau, permet d'avoir des améliorations de rendement de 4 à 51 %. Après un an d'utilisation, le réteneur d'eau a montré un arrière-effet positif sur les rendements en coton graine.** Par rapport au témoin vulgarisé, **des améliorations de rendement de 3 à 28 %** ont été obtenues.

➤ Les rendements, par décade de semis, obtenus au cours de cette campagne montrent que **ce sont les semis effectués dans les décades D2 (1er au 10 juin) et D3 (11 au 20 juin) qui ont donné les meilleurs rendements** et dans une moindre mesure la décade D4 (21 au 30 juin) selon les localités.

- » Le système informatique de collecte, de transfert et de gestion des données est disponible. Une phase pilote a été conduite au cours de la campagne 2020-2021.

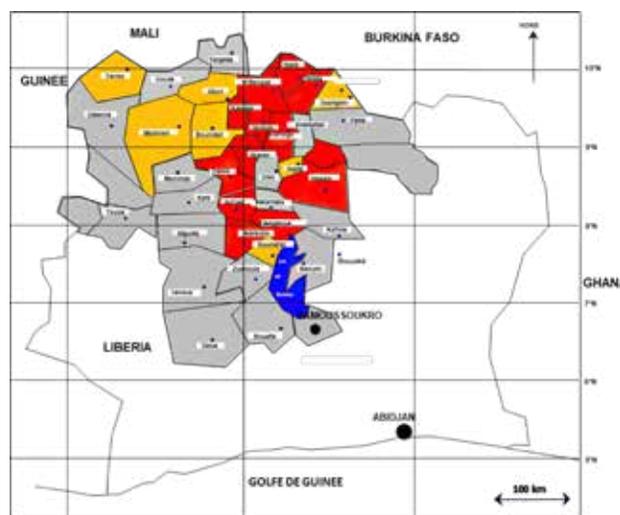


Interface principale de l'outil informatique conçu pour la collecte et le transfert de données

L'outil de collecte sera amélioré en fonction des observations faites par les premiers utilisateurs et son utilisation sera étendue à l'ensemble des agents. Une plateforme web sera créée pour le partage des informations et un bulletin périodique sera édité sur l'évolution des niveaux d'infestation dans les zones de production.

- » Les pertes de récolte, en l'absence de la protection phytosanitaire, se situent à 29,83% (contre 24,2% en 2019-2020). Le niveau d'efficacité du programme de protection a été d'environ 82% (contre 89,2% en 2019-2020).
- » Le CNRA a formé **51 agents** R&D de CIDT, COIC, IVOIRE COTON et SECO sur les dispositifs expérimentaux, les protocoles d'essais, la reconnaissance des nuisibles du cotonnier et la connaissance du cotonnier, au cours de la campagne 2020-2021.
- » 30 Observateurs en Milieu Paysans (OMP) ont été formés à l'utilisation de l'outil de surveillance parasitaire par tablette.
- » L'atelier bilan de la campagne agricole 2020-2021 a été organisé les 26 et 27 avril 2021 à Yamoussoukro. Cet atelier a rassemblé outre le CNRA, des représentants du MEMINADER, du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), de INTERCOTON, de la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI), du FIRCA, du Comité de pilotage du PR-PICA, des Sociétés Cotonnières (COIC, CIDT, IVOIRE COTON, SECO, GLOBAL COTTON), de CROPLIFE, du CIRAD et des Producteurs individuels.

- » Un (1) Poster sur la distribution spatiale des principaux ravageurs a été élaboré et reproduit à 300 exemplaires. Un (1) Poster sur les nouvelles zones parasitaires a été élaboré et reproduit à 300 exemplaires.



Distribution géographique des infestations de *H. armigera*

Projets de Conseil Agricole

➤ Assistance technique aux producteurs de coton

Les objectifs de l'assistance technique aux producteurs de coton sont ainsi déclinés : (I) améliorer la productivité des exploitations cotonnières, (II) améliorer les revenus des exploitants agricoles, (III) lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton et (IV) relancer durablement la production cotonnière.

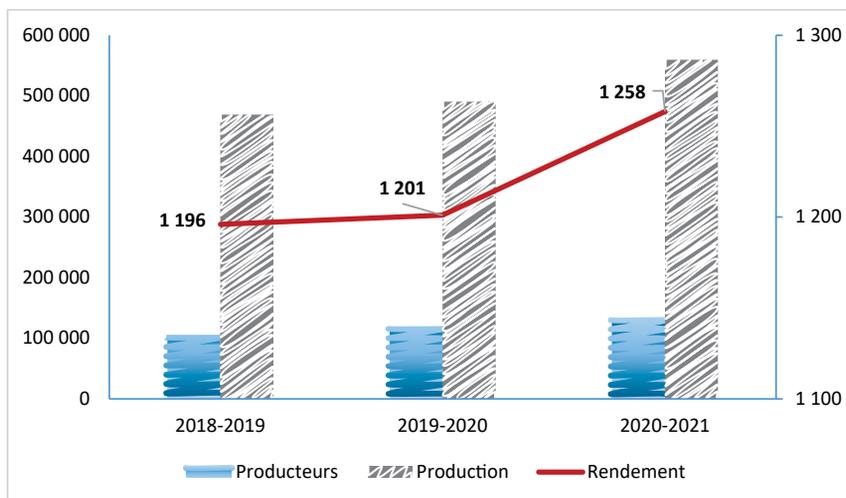
Quelques résultats de l'assistance technique aux producteurs de coton au cours de la campagne 2020-2021 sont indiqués dans le **tableau 6**.

La tendance haussière notée depuis la mise en œuvre du zonage agro-industriel, s'est maintenue. En effet, le nombre de producteurs a enregistré un bond de plus de **12%**, passant de 117 764 à **132 527** dont **3 621 productrices** (3%). Par rapport

à la campagne 2017-2018, campagne de mise en place du zonage, le nombre de producteurs a progressé de **50%**. Le nombre moyen de producteurs par Conseiller Agricole (C/A) est passé de 150 en 2019-2020 à 162 en 2020-2021 pour une norme de 200 producteurs par C/A.

La production a connu une nouvelle hausse. Elle est passée de 490 359 tonnes en 2019-2020 à **559 453 tonnes** au terme de la campagne 2020-2021, soit une hausse de **14%**. Comme au terme de la campagne 2019-2020, le rendement moyen a enregistré une légère hausse, passant de 1 201 kg/ha à **1 258 kg/ha**, soit une hausse de **5%**.

Le graphique ci-dessous donne la progression, sur les trois dernières campagnes, du nombre de producteurs, de la production et du rendement.



Évolution du nombre de producteurs, de la production et du rendement

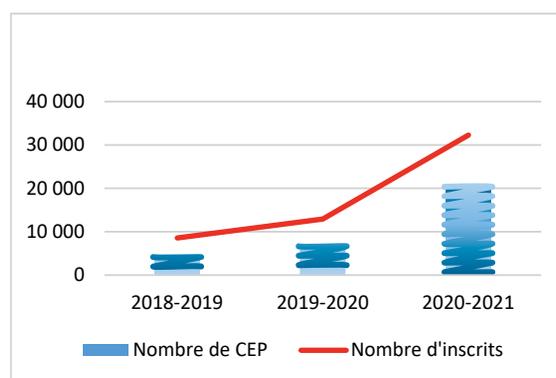


Tableau 6 : Évolution des résultats du conseil agricole dans la Filière Coton

Prestataires	Campagnes agricoles	Nombre de C/A	Nombre de producteurs	Surfaces emblavées (ha)		Production coton (kg)	Rendement coton (kg/ha)
				vivriers	Coton		
CIDT	2020-2021	154	30 588	93 357	90 680	118 404 401	1 306
	2019-2020	140	22 474	79 713	66 030	111 069 895	1 682
	2018-2019	125	16 278	66 585	59 613	73 543 156	1 234
CO.I.C	2020-2021	242	33 064	141 206	125 235	169 925 760	1 357
	2019-2020	249	32 454	135 276	119 245	144 805 684	1 214
	2018-2019	201	24 695	108 045	107 060	145 792 960	1 362
GLOBAL COTTON	2020-2021	7	712	4 030	506,25	726 520	1 435
	2019-2020	7	503	805	371	339 200	914
	2018-2019	10	863	455	557	286 960	515
IVOIRE COTON	2020-2021	260	49 372	213 378	154 142	180 430 210	1 171
	2019-2020	246	44 642	212 431	150 680	167 030 984	1 109
	2018-2019	228	37 925	192 390	131 153	153 570 156	1 171
SECO	2020-2021	156	18 791	94 560	74 207	89 965 703	1 212
	2019-2020	142	17 691	92 314	72 111	67 113 252	931
	2018-2019	142	17 901	99 347	73 852	80 563 817	1 091
TOTAL	2020-2021	819	132 527	546 531	444 770,25	559 452 594	1 258
	2019-2020	784	117 764	520 539	408 437	490 359 015	1 201
	2018-2019	750	103 379	485 824	392 154	468 945 709	1 196

Le revenu brut est le chiffre d'affaires du producteur relativement à sa production de coton. Il est obtenu en multipliant la quantité de coton graine produite par son prix d'achat. Le revenu brut global, au terme de la campagne 2020-2021 est **166 676 623 800 FCFA** contre 146 118 446 425 FCFA en 2019-2020, soit environ **14%** de hausse. Quatre innovations techniques, en cours de vulgarisation, ont été conduites au cours de la campagne 2020-2021.

» Les Champs Écoles Paysans (CEP) sont à leur troisième campagne de mise en œuvre dans la Filière Coton. Pour cette campagne 2020-2021, 2 073 CEP ont été mis en place pour une prévision de 2 136 CEP (97% de réalisation). Le nombre de producteurs inscrits est de **32 293 dont 521 femmes (2% environ)**, pour une norme de 53 400 producteurs pour les CEP prévus (**60%** de réalisation). Les onze thèmes prévus au cours de la campagne ont pu être réalisés. Ce sont environ **22 607 producteurs inscrits qui ont régulièrement participé à au moins 3 sessions de formation, soit un taux de présence de 70 %** des producteurs inscrits.

**Évolution des CEP de 2018-2019 à 2020-2021**

CEP de Gonoufla dans la zone CIDT

» En ce qui concerne la fertilisation raisonnée par la méthode du facteur N-NH₄⁺, 5 000 échantillons de sol ont été analysés sur 5 000 échantillons prévus, soit 100% de taux de réalisation. L'analyse a révélé que les sols sont en majorité déséquilibrés par un déficit d'azote (75% des échantillons analysés). Seulement 13% des sols analysés sont fertiles. Les producteurs ayant respecté les prescriptions de fumure minérale sont au nombre de 2 215 (44%) contre 523 (12%) à la précédente campagne. **Le rendement moyen des parcelles ayant reçu l'engrais selon les prescriptions est de 1 362 kg/ha** contre 1 234 kg/ha pour les parcelles ayant reçu la fumure vulgarisée.

» Les traitements insecticides sur seuil, dans la phase végétative du cotonnier, ont été conduits par **5 391 producteurs** sur 5 510 prévus (98%), soit **4%** de l'effectif total des producteurs de la campagne 2020-2021. Les traitements insecticides sur seuil ont permis de réduire de 37% les traitements insecticides classiques à la première fenêtre, soit **6 643 traitements non réalisés**.

» Au cours de la campagne 2020-2021, **36 032 producteurs**, soit **27%** de l'ensemble des producteurs, ont utilisé la fumure organique sur **64 513,75 ha**, représentant **15%** des surfaces semées. Par rapport à la campagne 2019-2020, on note une progression de **10%** du nombre de producteurs et de **29%** des surfaces semées.

» *Appui à INTERCOTON pour le renforcement du Système d'Identification et de Traçabilité de la production de Coton (SITRACOT)*

Les objectifs généraux de l'appui à INTERCOTON sont : l'amélioration des performances du SITRACOT et son application à la gestion des données depuis les champs jusqu'aux destinations des balles de coton (Ports et industries locales de filature), l'amélioration de l'efficacité du dispositif organisationnel et fonctionnel du Système (objectif zéro camion volé) et la contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté dans le bassin cotonnier par la sécurisation des gains des producteurs et la pérennisation de l'action des sociétés cotonnières.

Il ressort du rapport technique produit par INTERCOTON que le système a décelé des producteurs avec des surfaces de coton, mais qui n'ont pas livré de coton graine aux usines. Pour la campagne 2020-2021, le nombre de producteurs inconnus a baissé à 0,01% de l'effectif des producteurs de la campagne.

Le système a enregistré zéro cas de coton volé, mais trois (03) cas de fraudes avérées. Des quantités de

coton graine ont été affectées à des producteurs fictifs.

Projets de renforcement des capacités des OPA

» *Appui à la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) pour la mise en œuvre de son programme de formation*

Le programme de renforcement des capacités des élus et membres du personnel technique du réseau coopératif FPC-CI Coop CA, pour la campagne 2020-2021, a touché au total 361 élus et techniciens dont 23 femmes (6%), soit 116% de réalisation par rapport aux prévisions. Ils ont été formés sur deux thèmes : (I) gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et (II) contrôle qualité du coton graine dans les usines.

Par ailleurs, 12 élus et techniciens dont 1 femme (8%) ont participé, du 26 au 27 novembre 2020, à l'Assemblée Générale de l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA) et, du 28 novembre au 3 décembre 2021, à l'Assemblée Générale de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) à Séoul, en Corée du Sud. La prévision était de 12 élus et techniciens, soit 100% de réalisation. La Fédération a invité la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, INTERCOTON et le FIRCA à participer à l'AG de l'ACI.

Il était prévu dans le programme 2020-2021, la mise en œuvre de vingt (20) activités génératrices de revenus (AGR) pour la diversification des revenus des sociétés coopératives. Au terme du programme, les 20 AGR ont effectivement été réalisées par 20 sociétés coopératives, membres des six Unions de sociétés coopératives de la Fédération. Les vingt (20) AGR mises en œuvre sont : 4 élevages de poulets de chair, 6 élevages de reproduction de caprins, 1 élevage d'engraissement d'ovins, 8 dépôts de poissonnerie et 1 moulin à céréales.

Le programme 2021-2022 a démarré par la formation sur deux thèmes, pour tenir compte des contraintes du calendrier agricole. Le premier thème a porté sur le renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des Intrants (CGI). Cette formation a touché **2 210 personnes** dont **12 femmes** sur 2 430 personnes prévues, soit 91% de taux de réalisation. Le deuxième thème a concerné le contrôle de la qualité du coton graine dans les usines. Cette formation a touché **67 personnes** dont **8 femmes** (12%) sur 70 prévues, soit 96% de taux de participation. Au total, à mi-parcours du programme

2021-2022, ce sont 2 277 personnes qui ont été formées dont **20** femmes pour une prévision de

2 500 personnes, soit un taux de réalisation de **91%**.



Résultats du Programme de développement de la Filière Anacarde

Le financement des projets de la Filière Anacarde provient des cotisations de cette filière et des ressources mobilisées à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA). L'Objectif général de ce programme est d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Projets de recherche appliquée

Sous-composante 2.1 du PPCA : Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré,

Il s'agit spécifiquement **(I)** d'appuyer la mise en œuvre du PNRA à travers les six axes (Amélioration Variétale et Agronomie, Défenses des Cultures, Biotechnologie, Valorisation des produits de l'anacarde, Socio-Économie), **(II)** de développer l'accès des producteurs au matériel végétal amélioré et **(III)** de soutenir un programme de partenariat de recherche avec les autres pays producteurs d'anacarde (Brésil, Viêt Nam, Tanzanie...).

➤ *Mise en place et animation des instances de gestion et d'opérationnalisation du PNRA*

Il s'agit de rendre opérationnel le PNRA par la mise en place des organes que sont le **Comité Technique (CT)**, la **Coordination Scientifique (CS)** et les **Comités Scientifiques et Techniques (CST)** et l'organisation des travaux de ces organes.

Les principales réalisations en 2021 sont **(I)** la réalisation de 2 missions de suivi-évaluation des activités des prestataires du PNRA, **(II)** la validation des programmes, budgets et tableaux de bord annuels des prestataires du PNRA, l'élaboration des TDR de sélection des consultants de suivi et évaluation des activités, **(III)** la réalisation d'une mission d'appui aux Unités Opérationnelles (UOP) du PNRA et **(IV)** la mission d'appui à la mise en place des protocoles d'hybridation et d'agronomie.

➤ *Programme d'Amélioration Variétale de l'Anacardier (PAVA)*

L'objectif du programme est de contribuer à l'intensification de la cajouculture, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant, répondant aux critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.

En 2021, les activités réalisées et les résultats majeurs obtenus sont les suivants :



AHP en fructification

(I) la conduite des travaux de création variétale par sélection massale avec (a) l'identification de **08 Arbres Hauts Producteurs (AHP) (34 - 52 kg de noix/arbre/an)** en cours de confirmation en milieu réel et (b) la mise en observation de 286 arbres dont 56 potentiellement haut producteurs ;



Noix hybrides obtenues à la suite du croisement

(II) la poursuite des travaux de création variétale par hybridation qui a permis (a) la création de **153 noix hybrides** à partir de 15 arbres, (b) l'établissement d'une liste provisoire de plants compatibles pour l'hybridation, (c) la maîtrise de la technique d'hybridation par 23 chercheurs et techniciens, (d) l'initiation du programme d'évaluation de **15 géotypes** pour la tolérance au déficit hydrique ;



Anacardier surgreffé en production un an après surgreffage à Sanankoro

(III) la maîtrise du surgreffage avec un **taux de succès de 89%** et l'obtention **des premiers fruits dès la première année (7 à 8 mois)** pour une production comparable à celle des plants greffés à 3 ans d'âge (**1,5 kg**) ;



Pollinisation manuelle par un technicien

(IV) La formation des techniciens pour la collecte de données sur les Arbres Potentiellement Hauts Producteurs (APHP), dans le cadre de l'appui à la mise en place des protocoles d'hybridation et d'agronomie.

➤ *Appui aux volets de gestion durable des sols et de la résilience des producteurs au changement climatique*

Le projet vise à améliorer la durabilité des systèmes de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire.

De manière spécifique, il s'agit d'améliorer les connaissances sur l'état de fertilité des sols dans les systèmes de culture à base d'anacarde et fournir des recommandations pour une meilleure gestion de ces sols et de développer des pratiques de gestion des cultures pour une meilleure adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.

En 2021, les principales activités réalisées ou résultats saillants se présentent comme suit : **(I)** 3 Unités de Traitement des Sols (UTS) équipées et installées (Korhogo, Sanankoro et Koflandé), **(II)** 1 laboratoire d'analyse des sols installé et fonctionnel à Sinématiali, **(III)** 5 techniciens formés, **(IV)** le pré-traitement de 2 880 échantillons de sol réalisé, **(V)** 320 échantillons de sol analysés au laboratoire de Sinématiali, **(VI)** 6 matrices de référence pour la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des populations villageoises au changement climatique, réalisées, **(VII)** 7 nouvelles stations agro-météorologiques (SAM) installées et **(VIII)** 15 parcelles de restauration des sols installées.



➤ *Mise en œuvre des activités de l'axe «Agro-Pédologie» du PNRA*

Le projet a pour objectif d'élaborer la carte d'aptitude culturelle des sols sous les vergers d'anacardiers et de proposer un plan de gestion durable des sols dégradés.

Mis en œuvre par l'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo, le projet a enregistré, en 2021, les résultats majeurs suivants : **(I)** la réalisation de la carte d'occupation du sol du degré carré de Boundiali, **(II)** la réalisation de la carte de fertilité

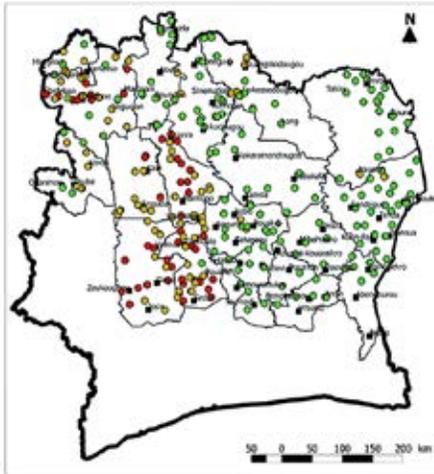
physique des sols sous 24 000 ha de vergers d'anacardiers dans les degrés carrés de Korhogo et Boundiali ; il en ressort que 96 % des vergers étudiés dans le degré carré de Boundiali, sont situés sur des sols ayant une bonne aptitude de fertilité physique, contre 52 % dans le degré carré de Korhogo, **(III)** selon les analyses préliminaires, le pic de productivité des vergers est compris entre 10 et 20 ans d'âge.

➤ *Mise en œuvre des activités de l'axe « Défense des Cultures » du PNRA*

Le projet a pour objectif d'améliorer le revenu des producteurs d'anacarde et la productivité des vergers à travers, l'accès aux stratégies de lutte durable contre les nuisibles.

Mis en œuvre par l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), le projet a enregistré, en 2021, les résultats majeurs suivants : **(I)** la mise à jour de la distribution géographique et de l'incidence des nuisibles, avec l'observation de l'expansion **(a)** de 2 maladies majeures (Bactériose et Anthracnose) et **(b)** de 3 insectes ravageurs majeurs (*Apate terebrans*, *Diastocera trifasciata*, *Helopeltis* sp) ; **(II)** 2 biopesticides inhibiteurs de la croissance des insectes et maladies fongiques, en cours de tests, ont présenté une efficacité relativement bonne contre les bioagresseurs de l'anacardier en milieu réel ; **(III)** la mise en diffusion de **5 méthodes de lutte intégrée** (mécanique et biologique) contre 3 insectes ravageurs majeurs ; **(IV)** 35 TSA formés et recyclés à la reconnaissance et aux méthodes de lutte contre des bioagresseurs des anacardiers.





Carte de distribution de l'antracnose de l'anacardier 2020



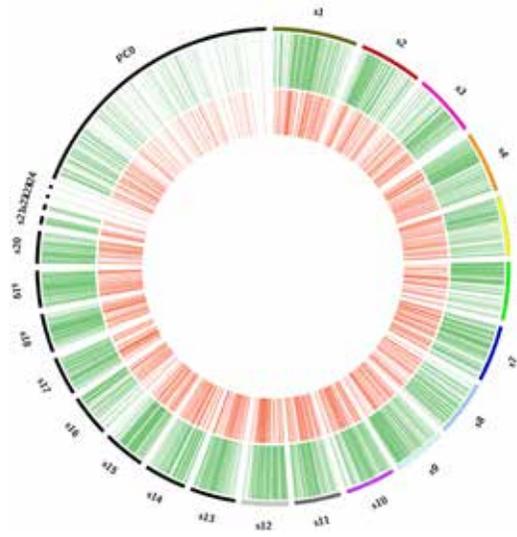
Symptômes de l'antracnose

► Mise en œuvre des activités de l'axe « Biotechnologie » du PNRA

Le projet a pour objectif d'améliorer les revenus et la compétitivité des producteurs à travers l'accès au matériel végétal performant.

Exécuté par l'Université Nangui Abrogoua (UNA), le projet a enregistré, en 2021, les résultats saillants suivants :

(I) La carte génétique de 495 anacardiers montrant 16 grandes familles, est disponible (couleur rouge), cela constitue un acquis pour les sélectionneurs (amélioration variétale et certification de clones) ;



Carte génétique

(II) Maîtrise de la culture in vitro de l'anacardier avec des milieux de culture favorables à l'organogénèse et l'enracinement des explants (travail préalable à la construction du laboratoire de culture in vitro)



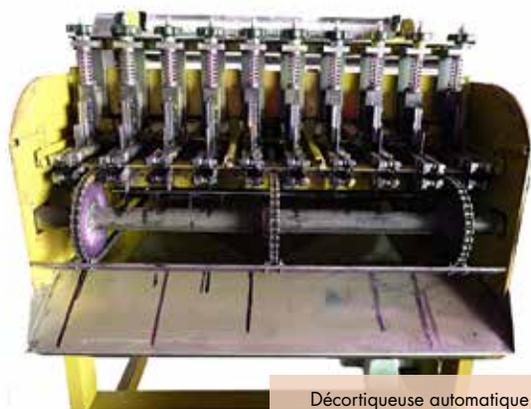
(III) Le marcottage (technique de reproduction conforme pour l'installation des banques de gènes) est maîtrisé et en cours de transfert aux sélectionneurs.



➤ Mise en œuvre des activités de l'axe « Valorisation des produits de l'Anacarde » du PNRA

Le projet a pour objectif de valoriser l'anacarde et ses sous-produits afin d'améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde.

Conduit par l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, le projet a enregistré, en 2021, les résultats suivants : (I) les prototypes d'équipements avec des rendements optimisés (exemple dépelliculeur et décortiqueur automatiques avec une hausse de 10% de rendement en amande entière) répondant mieux aux besoins des transformateurs, ont été fabriqués avec des matériaux disponibles localement ; (II) des prototypes locaux d'extracteur de CNSL et de pyrolyseur (valorisation des coques) ont été fabriqués ; (III) l'amélioration des procédés avec la stabilisation des paramètres physico-chimiques des produits proposés (augmentation du taux d'extraction du jus de 5%, réduction du taux d'astringence de 99%) ; (IV) la contribution à l'animation de la plateforme technologique avec la formation de 120 membres des sociétés coopératives, des équipementiers et de 4 techniciens de l'industrie.



Décortiqueuse automatique

➤ Mise au point des outils de mécanisation du ramassage de la récolte de l'anacarde

Le projet vise à accroître la productivité et la rentabilité économique des vergers d'anacardiers et la durabilité des exploitations familiales, par la petite mécanisation des opérations de ramassage de la production d'anacarde dans les plantations.

Conduit par le groupement Université Nangui Abrogoua et Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, le projet a enregistré, en 2021, les résultats suivants : (I) l'établissement de la situation de référence des pratiques locales de ramassage de la production, révélant des **taux moyens de perte compris entre 20 et 25%** ; (II) la conception de prototypes de ramasseuses de pommes d'anacarde et (III) la fabrication de 2 prototypes de ramasseuses de pommes à partir de matériel disponible localement, avec l'appui des artisans locaux.



Prototype de ramasseuse de pomme d'anacarde mis au point

➤ Mise en œuvre du projet de sécurisation des sites acquis dans le cadre du Projet d'Amélioration Variétale de l'Anacardier, phases 1 et 2 (PAVA I et II)

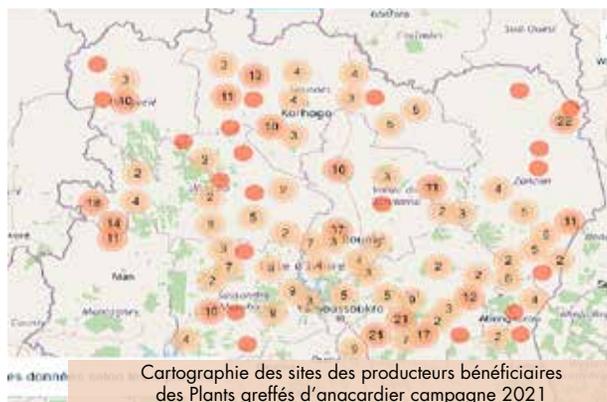
Dans le cadre du développement du matériel végétal amélioré, il importe de sécuriser les acquis du PAVA (parcs à bois et parcelles des tests de comportement des géotypes) exécutés par le CNRA. Ainsi, après la réalisation de l'étude technique en 2018, il a été entrepris, en 2019, la sécurisation physique et foncière des sites.

En 2021, les activités réalisées sont les suivantes : (I) la poursuite des activités de nettoyage, d'entretien, de surveillance et de collecte des données sur les arbres haut producteurs (AHP) sur les sites du PAVA, (II) la poursuite des activités relatives à l'obtention du Certificat Foncier (CF) du Centre de Développement du Cajou (CDC) de Badikaha et du site de Parc à Bois de LOMO Nord à Toumodi.

➤ *Appui à l'accès au matériel végétal amélioré*

Le projet vise à mettre à la disposition des producteurs des plants greffés pour la création de nouvelles plantations.

En 2021, au total **340 711 greffons** ont été utilisés par les pépiniéristes pour la production des plants greffés. La quantité de plants greffés vendus, s'élève à **152 752 (1 550 ha)**, sur un objectif de 1 500 ha (103%), dont 131 613 plants greffés (**1 253 ha**) subventionnés à 60% du prix (450 FCFA/plant sur 750 FCFA). Les producteurs bénéficiaires des plants greffés sont au nombre de **769**.



➤ *Appui à la création de Centres de Développement du Cajou (CDC)*

Le projet a pour objectif général de réaliser l'analyse complète et pertinente des aspects techniques, logistiques et financiers relatifs à la création de centres pour la promotion, la diffusion et la vulgarisation de plants améliorés, la production de greffons/semences, la formation de pépiniéristes aux techniques de greffage/surgreffage, la gestion de pépinières d'anacardiers et toutes autres innovations mises au point par la recherche.

En 2021, la principale réalisation porte sur la validation des rapports des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) par l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

Projets de Conseil Agricole

Sous-composante 2.2 : Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde

➤ *Mise en œuvre du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde*

Il s'agit d'assurer la formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et les revenus des producteurs.

Conduit par l'ANADER, le conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde a mobilisé, au titre de l'exercice 2021, **274 conseillers agricoles** et **35 techniciens spécialisés anacarde** qui sont déployés sur le terrain et équipé chacun en moyens de déplacement (**309 motos** au total) et de tablettes pour la collecte électronique des données.

A fin décembre 2021, les principaux résultats sont : (I) **2740** (100%) Champs Ecoles Paysans (CEP) ont été mis en place et ont permis de former **54 800** producteurs (100%), (II) les **54 800** producteurs formés (100%) ont été visités dans le cadre du suivi des applications et **67%** d'entre eux appliquent les BPA, (III) **100%** des Formations Villages (FV) ont été réalisées et ont permis de former 27 400 producteurs (100%), (IV) **1631** (**60%**) de ventes groupées ont été organisées et 150 marchés de cajou (**55%**) ont été créés, (V) la supervision (contrôle et validation) des travaux de réhabilitation a concerné **12 668 ha** de vergers d'anacardiers.

La qualité des produits, évaluée bord champ, a donné un **KOR moyen de 49**.

➤ *Mise en œuvre de la vulgarisation électronique (e-extension) dans la Filière Anacarde*

Le projet consiste à mettre en œuvre, par l'ANADER, la vulgarisation électronique des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et des innovations technologiques dans la Filière Anacarde.

A fin décembre 2021, le bilan global de la mise en œuvre de la E-extension donne les résultats suivants : (I) **personnel mobilisé** : 12 Téléopérateurs, 2 Opérateurs E-LAB, 7 informaticiens, 4 agents de suivi-évaluation, 274 Conseillers Agricoles Anacarde (CAA), 15 Enquêteurs, 35 Techniciens Spécialisés Anacarde (TSA), 34 Chefs de Zones (CZ), 5 Coordonnateurs Régionaux d'Anacarde (CRA), les services régionaux des directions régionales ; (II) **équipements mobilisés** : 5 postes de travail, 20

casques USB, 05 tablettes et la licence du logiciel de gestion du centre d'appel « Voicent » ; (III) A partir des **6 modules** de l'itinéraire technique, **62 messages** techniques élaborés en **12 langues**, sont diffusés aux producteurs à travers les sms vocaux, suivant le calendrier agricole (**Qualité des noix de cajou, Création d'une plantation d'anacardiers, Entretien d'une plantation d'anacardiers, Réhabilitation d'une plantation d'anacardiers, Maladies et insectes ravageurs de l'anacardier, Récolte et Post-récolte**) (IV) **53 messages techniques préenregistrés en 14 langues** sont disponibles sur le serveur et susceptibles d'être consultés par les producteurs à chaque appel gratuit, (V) **un call center opérationnel avec 14 téléopérateurs** dans les langues suivantes Français, Baoulé, Malinké, Agni, Lobi, Bété, Gouro, Senoufo, Tagbana, Moré, Koulango, Djimini, Yacouba et Guéré.

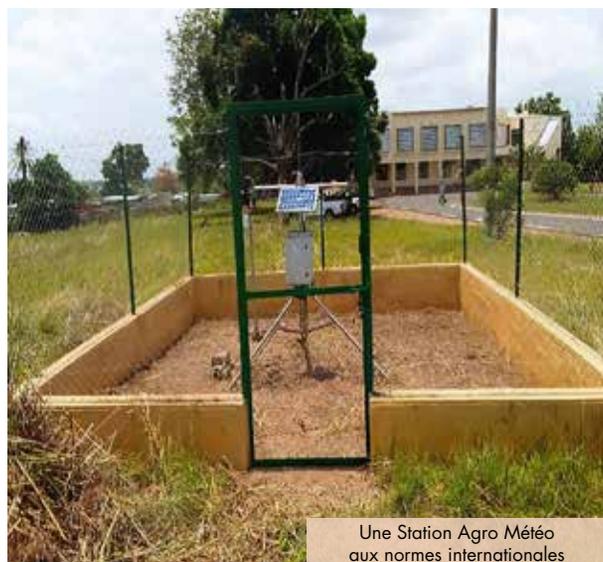
Les messages vocaux sont diffusés 2 fois par jour et 3 jours par semaine à 54 639 producteurs, sur les thèmes du moment. Au 31 Décembre 2021, ce sont **5 451 771 messages vocaux** qui ont été diffusés et **370 appels téléphoniques** qui ont été reçus au niveau du call center

- *Mise en œuvre des activités de résilience des producteurs au changement climatique*

Ces actions ont pour but de développer des stratégies permettant une meilleure adaptation des producteurs au changement climatique. Il s'agira de collecter l'information climatique, de la diffuser aux producteurs et d'identifier un village pilote pour un projet d'agriculture climato-intelligente.

Les activités de ce projet sont conduites par ICRAF, dans le cadre du PNRA.

En 2021, les principales activités réalisées et les résultats saillants sont les suivants : (I) la mise aux normes internationales, par la SODEXAM, des trente-quatre (34) stations agro-météorologiques (SAM) installées par ICRAF, (II) la signature de la convention avec la SODEXAM, pour l'exploitation des SAM installés et la diffusion d'informations agro-climatiques aux producteurs, (III) la formation des conseillers agricoles de la zone ANADER de Korhogo, pour le projet pilote de mise en place de l'application de diffusion des informations agro-climatiques (AGRIMETEO) par WeatherForce (partenaire de la SODEXAM).



Une Station Agro Météo aux normes internationales

- *Mise en œuvre du programme des Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)*

La mise en œuvre d'un programme des **Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)** dans la Filière Anacarde a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des vergers d'anacardier et accroître les revenus des producteurs. Ces entreprises de proximité dénommées « **Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)** » interviendront sur toutes les activités de l'itinéraire technique de production agricole de l'anacarde en côte d'Ivoire.

En 2021, les principales activités et réalisations se déclinent comme suit : (I) la réalisation de 3 missions de vérification des résultats des OPCA qui ont permis d'élaborer la stratégie et le mode opératoire de la réhabilitation des vergers et d'actualiser le manuel d'exécution et de gestion des activités des OPCA, (II) la fourniture des intrants agricoles (insecticides, fongicides et engrais foliaires) pour la réhabilitation de **29 675 ha**, (III) la formation de **110 OPCA** (22 pépiniéristes + 5 assistants et 76 OPCA de réhabilitation + 7 assistants) aux techniques GERME/BIT, (IV) la formation, par CropLife, de **180 applicateurs** des OPCA dont **139** ont obtenu leur Diplôme de Compétence d'Applicateur Professionnel de la Filière Anacarde, (V) la signature de 76 contrats des OPCA, (VI) la mise à la bonne densité de **12 668 ha** (62% de l'objectif) appartenant à **8 454 producteurs** dont **1 936 femmes** (23%) avec une subvention à 100% du coût **130 000 FCFA/ha** (travaux, intrants agricoles, autres services).



Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Dessert

Le financement des projets de la Filière Banane Dessert provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de rendre la Filière Banane Dessert compétitive.

Projets de recherche appliquée

► *Monitoring des champignons post récolte de la banane*

Le projet vise l'identification des champignons post récolte présents au cours de l'usinage des bananes dans les stations de conditionnement, le suivi de la sensibilité des champignons post récolte aux différents fongicides utilisés dans les stations de conditionnement de la banane dessert et le contrôle efficace des maladies fongiques post récolte sur l'ensemble des stations de conditionnement de la banane dessert.

Conduite par le Laboratoire de Phytopathologie de l'Université Nangui Abrogoua, la 1^{ère} campagne du 3^{ème} cycle du monitoring des champignons post récolte de la banane dessert a débuté en juillet 2021.

► *Appui à l'homologation du champignon entomopathogène Metarhizium contre le charançon noir du bananier*

Le projet vise à susciter l'homologation d'un bio-insecticide à base du champignon entomopathogène «Metarhizium», dans le but de l'utiliser dans les

bananeraies, tout en respectant les référentiels commerciaux (Global Gap, Tesco, Bio, Fair Trade, ...).

Au cours de l'année 2021, les démarches pour le dépôt du brevet sur la souche de Métarhizium se sont poursuivies. A cet effet, le CNRA a procédé au dépôt, en vue de sa conservation, de la souche de Métarhizium dans la mycothèque de l'Université Catholique de Louvain (Belgique).

► *Mise en place d'un système de veille sanitaire contre les nouvelles menaces (Fusariose, Virose etc.)*

L'objectif général du projet est de mettre en place un système de veille sanitaire contre la fusariose TR4 du bananier afin d'éviter ou de retarder le plus longtemps possible son introduction sur le territoire national.

Faisant suite à l'organisation, en 2020, par le FIRCA d'un atelier d'information, de sensibilisation et de formation sur le diagnostic, la surveillance et le contrôle de la fusariose TR4, un plan d'actions pour la prévention de la fusariose du bananier TR4 en Côte d'Ivoire a été élaboré par la MEMINADER (DPVCQ), le FIRCA et les institutions de recherche (CNRA, Universités).

En 2021, une convention, d'un montant de 40 millions FCFA, a été signée entre le FIRCA et la DPVCQ pour la mise en œuvre du plan d'actions, axé sur la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs de la filière.

Résultats du Programme de développement de la Filière Ananas

Le financement des projets de la Filière Ananas provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'augmenter les exportations et d'améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Projets de recherche appliquée

- *Production in vivo de plants d'ananas MD2 à partir de tiges d'ananas*

L'objectif du projet est de produire en masse et de mettre à la disposition des petits producteurs d'ananas, 666 668 rejets d'ananas MD2.

L'identification des prestataires pour la production de rejets et le choix des techniques de production des rejets ont été réalisés. Deux techniques de production sont utilisées, à savoir, la production de rejets avec utilisation de carottes d'ananas et la production de rejets sur le pied mère.

Projets de Conseil agricole

- *Encadrement des petits producteurs d'ananas à l'utilisation des itinéraires techniques innovants de la culture de l'ananas*

L'objectif du projet est d'amener les producteurs à utiliser les itinéraires techniques innovants de la variété d'ananas MD2 élaborés en Côte d'Ivoire par l'Université FHB avec l'appui financier du FIRCA.

Le projet, démarré en novembre 2019 avec 16 petits producteurs appartenant aux trois faitières de la Filière Ananas (OCAB, OBAMCI, FENACOFRUITEL), s'est achevé en juillet 2021.

Les producteurs ayant respecté les itinéraires techniques innovants, ont enregistré des résultats de récolte très satisfaisants qui s'établissent entre **80 et 93 tonnes** par hectare pour un tonnage attendu de 100 tonnes, **soit 80 à 93% de réalisation des objectifs de rendement.**

Les résultats du projet ont été restitués aux acteurs de la Filière Ananas en septembre 2021.

Projets de Renforcement des capacités des OPA

- *Planification des projets de la Filière Ananas*

Au terme de l'exécution du cycle de projets 2013-2020, un nouveau cycle de projets couvrant la période 2021-2026 a été initié. A cet effet, un nouveau portefeuille de 10 projets a été élaboré et traite des thématiques relatives à (I) l'organisation de la filière, (II) la production, (III) la valorisation de l'ananas, (IV) la commercialisation et (V) le financement.



Résultats du Programme de développement de la Filière Mangue

➤ Planification des projets de la Filière Mangue

L'objectif de la planification est d'actualiser de façon participative et consensuelle, le portefeuille de projets de la Filière Mangue à mettre en œuvre par le FIRCA, sur la période 2021-2026, afin de contribuer au développement durable et inclusif de cette filière.

L'atelier de planification, conduit en octobre 2021, a abouti à l'élaboration d'un portefeuille de 10 projets à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.



Résultats du Programme de développement de la Filière Papaye

Le financement des projets de la Filière Papaye provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la commercialisation de la papaye.

➤ Appui à la conservation et à la transformation de la papaye

Le projet vise à aider les OPA de la Filière Papaye à mieux conserver et transformer la papaye.

Une mission d'information sur l'ensemble des équipements et des procédés de transformation des fruits (pomme de cajou etc.) conçus par l'ESA, a été organisée par le FIRCA, du 16 au 17 septembre 2021, à Yamoussoukro, avec deux représentants (Président, Trésorier) de la Fédération Nationale des Producteurs de Papaye de Côte d'Ivoire (FENAPROPACI).

La réflexion est en cours au niveau de la Fédération, en vue de faire une proposition de projets de transformation de la papaye à réaliser avec l'ESA.



Résultats des Projets de Développement de la Filière Safou

Le financement des projets de la Filière Safou provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif d'améliorer l'organisation des acteurs, la transformation du fruit et la promotion de la filière.

Projets de recherche appliquée

➤ Appui à la conservation du safou

Le projet a pour objectif d'élaborer une ou des méthodes pour une meilleure conservation du Safou.

Le FIRCA a signé le 27 juillet 2021, un contrat avec une équipe de l'UFR des Sciences et Technologies des Aliments de l'Université Nangui Abrogoua, qui a

une expérience dans la conservation des fruits avec l'hexanal. Les essais d'application de l'hexanal sur les arbres et les fruits sont en cours.

Projets de conseil agricole

➤ Promotion de la culture du Safou et des produits dérivés

Le projet a pour but d'apporter un appui à la promotion de la culture du safou et de ses produits dérivés. Plus spécifiquement, Il s'agit d'informer le grand public sur la Filière Safou depuis la production jusqu'à la mise en marché, aussi bien du Safou frais que des produits dérivés.

Les actions de promotion se sont étendues sur 12 jours, au cours du mois de novembre 2021 et ont touché 4 communes de la ville d'Abidjan (Yopougon, Treichville, Marcory et Koumassi).



Projets de Développement de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales

Le financement des projets de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif d'améliorer la productivité et la commercialisation des fleurs et plantes ornementales.

➤ Appui à la recherche de marchés d'exportation

Le projet a pour but d'ouvrir de nouveaux marchés d'exportation et d'accroître les volumes exportés de fleurs, feuillages et plantes ornementales par les petits producteurs de fleurs et plantes ornementales de Côte d'Ivoire, regroupés au sein de la FLORACI (Société coopérative des producteurs de fleurs et plantes ornementales de Côte d'Ivoire).

A cet effet, le FIRCA a signé le 23 juin 2021,

un contrat avec l'entreprise multinationale HOW2GO, spécialisée dans l'accompagnement à l'internationalisation des affaires et le développement du commerce extérieur. HOW2GO a donc été chargée de (I) prospecter des marchés de fleurs et plantes ornementales en Europe (Belgique, Hollande, Espagne, France, Allemagne), (II) identifier et contacter des importateurs de fleurs et de plantes ornementales européens en vue faire des propositions d'offres commerciales en provenance de la Côte d'Ivoire et (III) apporter une assistance et des conseils à la FLORACI pour conquérir de nouveaux marchés en Europe et les maintenir.

Des importateurs de fleurs ont été identifiés en Espagne, en Hollande, en France et en Belgique. Le Prestataire HOW2GO a entamé le volet communication sur la Filière Fleurs et Plantes Ornementales de Côte d'Ivoire

Résultats du Programme de développement des Filières Riz et Maïs

Le financement des projets conduits pour les Filières Riz et Maïs provient de la Caisse de Solidarité et du FADCI. Le programme de développement des Filières Riz et Maïs a pour objectif général de renforcer durablement la sécurité alimentaire, à travers l'amélioration des conditions de production, la professionnalisation des petits producteurs et la facilitation de leur accès à des technologies appropriées et des services financiers formels.

Projets de renforcement des capacités des OPA

➤ Appui institutionnel aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles Riz et Maïs

Au cours de l'exercice 2021, à l'instar des appuis apportés à la Filière Riz entre 2019 et 2020, le FIRCA a soutenu l'opérationnalisation de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole Maïs, l'INTERMAIS, pour (I) l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques pour son siège, (II) l'immatriculation de 3 Fédérations et 30 Unions de Pôle, (III) la publication, en cours, au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire de la création de l'INTERMAIS, (IV) la finalisation et la régularisation des documents de reconnaissance et (V) la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités d'appui, nécessaires à un fonctionnement optimal de l'INTERMAIS.

Les documents élaborés ont permis de constituer le dossier de demande de reconnaissance de l'INTERMAIS, qui a été transmis à l'Autorité compétente.

Résultats du Programme de développement de la Filière Légumes

Le financement des projets conduits pour la Filière Légumes provient de la Caisse de Solidarité, du FADCI et du PRO2M. Le programme de développement de cette filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des légumes, à une meilleure structuration de la filière et à la professionnalisation de ses acteurs.



Projets de conseil agricole

➤ Appui à la réhabilitation, la création de périmètres maraîchers et à l'installation d'agro-entrepreneurs dans le cadre du PRO2M

L'objectif du projet est d'améliorer la production maraîchère en toutes saisons, à travers la réhabilitation de **130 ha de périmètres maraîchers**, l'aménagement et l'équipement de nouvelles parcelles pour une superficie globale de **180 ha** et l'installation de **11 serres** d'une superficie de **510 m²** chacune.

En ce qui concerne les serres, 10 ont été installées au profit d'agroentrepreneurs. L'exploitation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 et la production est commercialisée sur les surfaces

urbaines (voir ci-dessous, une chronologie de photos illustrant les activités de l'agroentrepreneur installé à Assinie).



Illustration de la production et la commercialisation de légumes issus des serres

La serre pédagogique, installée à l'Ecole Régionale d'Agriculture Sud (ERA-Sud) SUD à Bingerville, qui forme aux techniques agricoles, a servi à la formation de 17 apprenants, en formation qualifiante et de 163 étudiants en année d'obtention du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Agriculture, soit au total 180 personnes formées, dont 70% de femmes.

sur 25 sites (sur un total de 33) dont la réception technique a été effectuée, en septembre 2021 ; la réception provisoire est prévue pour 2022.

Les activités de production ont débuté sur les sites réceptionnés où, 2 mois après le démarrage des activités, au moins **50 ha** ont été mis en valeur. Les principales cultures pratiquées sont l'oignon, le chou et la tomate (voir photos ci-dessous).

En ce qui concerne la production maraîchère plein champ, l'on enregistre un taux de réalisation des travaux de réhabilitation à hauteur de 90% sur les 130 ha. Les travaux de réhabilitation sont achevés

Les travaux d'aménagement ont, quant à eux, enregistré un niveau de réalisation de 26%.



Illustration des activités de production sur les sites réhabilités

- *Appui aux producteurs sur les espaces de production (nouvelles parcelles, serres et périmètres maraichers existants)*

Pour pallier l'absence de la structure chargée de l'appui conseil aux agroentrepreneurs des serres (Dizengoff), le FIRCA a recruté deux consultants pour apporter l'appui conseil aux producteurs et pour la gestion des systèmes d'aération qui s'étaient avérés défectueux. De même, le Cabinet BFGD et l'ADCVI (Association pour le Développement des Cultures Vivrières Intensives) ont été recrutés par le FIRCA pour apporter l'appui conseil sur les sites réhabilités.

- *Amélioration du niveau de consommation des légumes dans les ménages*

Durant l'année 2021, l'ONG ALLIANCE SUN COTE D'IVOIRE a conduit les activités d'éducation nutritionnelle et de démonstration culinaire, y compris la construction de foyers améliorés.

Au terme de sa mission, les résultats suivants ont été enregistrés : (I) **1576** personnes dont **1522** femmes (**96,6%**) et **54** hommes ont été formés à l'éducation nutritionnelle et la démonstration culinaire ; (II) **1095** personnes ont été formées aux techniques de construction de foyers traditionnels améliorés ; (III) **795** foyers traditionnels améliorés ont été construits et (IV) **12** gestionnaires de cantines scolaires ont été formés.



illustration des activités d'éducation nutritionnelle



- *Amélioration de la situation nutritionnelle des élèves par l'introduction d'aliments riches en nutriments*

Faisant suite à la dotation, au cours de l'exercice 2020, des cantines scolaires en foyers améliorés métalliques et en foyers améliorés massifs, en 2021, ce sont **3,1 tonnes de semences de soja et de haricot** qui ont été mises à la disposition de 16 groupements pour la production de légumineuses au profit de 3000 élèves.

Ainsi, environ 71 ha de légumineuses ont été emblavés pour une production attendue de 50 T. Les images ci-dessous illustrent la remise des semences et la visite des parcelles 2 mois plus tard.



Remise de semences de soja et de haricot



Suivi des activités de production de légumineuses

Projet d'Appui aux OPA

- Appui institutionnel à l'Organisation Interprofessionnelle Oignon de Côte d'Ivoire (OICI)

Dans le cadre de l'appui apporté à l'OICI, le FIRCA a, au cours de l'exercice 2021, soutenu (I) la mise en place de producteurs semenciers dans la Filière Oignon et (II) l'ouverture de bureaux de l'OICI aux frontières pour le suivi des camions d'oignon.

- Appuyer l'organisation de la Filière Maraîchère

Le projet vise à appuyer la mise en place de l'interprofession de la Filière Légumes. De façon spécifique, il s'agit de soutenir les activités du Comité Ad'hoc chargé du pilotage de la mise en place de l'Interprofession de la Filière Légumes.

Les principaux acquis, au 31 décembre 2021, sont les suivants :

- L'identification des producteurs, des semenciers, des transformateurs et des importateurs de légumes. Une base de données des acteurs de la filière est disponible. Les acteurs ont affirmé leur engagement et attente pour le projet de mise en place de l'interprofession ;
- Les services du MEMINADER rencontrés ont donné leur accord et engagement à accompagner le Comité Ad'hoc ;
- Les membres du Comité Ad'hoc ont bénéficié le 05 août 2021, d'une formation animée par la DOPA. Les membres sont imprégnés des exigences juridiques et des étapes de création d'une Interprofession ;
- La DOPA a donné son accord pour coopter des agents afin de siéger au Comité Ad'hoc.



Résultats du Programme de développement de la Filière Igname

Le financement des projets conduits pour la Filière Igname provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général d'appuyer la diffusion des technologies générées par le projet YAMSYS dans quatre grandes zones de production, à travers les plateformes d'innovation.

Projet de conseil agricole

- Appui à la diffusion des technologies générées par le projet YAMSYS

L'objectif du projet est d'améliorer la productivité de l'igname et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, par la diffusion dans les systèmes de culture à base d'igname, des innovations de gestion durable de la fertilité du sol développées par le projet YAMSYS.

Le projet s'est achevé avec la transmission du rapport final intervenue le 13 décembre 2021.

Les résultats attendus ont été atteints et sont ci-après présentés.

4 plateformes d'innovation, regroupant les acteurs de la chaîne de valeur de l'igname ont été mises en place dans les 4 localités de développement du projet que sont Kouassi-kouassikro, Bondoukou, Dabakala et Kong. Les bonnes pratiques agricoles en culture d'igname à savoir (I) les semences propres germées (SP), (II) la densité de plantation de 10 000 plants/ha (DR), (III) le tuteurage innovant (TI), (IV) la fertilisation minérale (FM), (V) la fertilisation organique (FO), (VI) la fertilisation organo-minérale (FOM), (VII) la variété YAMSYS (R3) et (VIII) le stockage innovant (SI), implémentées en 2021, par les producteurs champions, sur 175 ha, ont prouvé leur efficacité.

Les résultats ont montré une augmentation significative des rendements de 2 à 3 fois plus élevés que les rendements habituels des producteurs (4 à 8 t/ha). **866 producteurs champions dont 46 femmes** ont été formés sur ces bonnes pratiques et **822 producteurs** ont participé aux visites commentées sur les champs écoles, parmi lesquels certains ont appliqué des innovations sans participer aux formations, **soit un total de 1 688 producteurs touchés**. Au total, **9 734 074 semences propres**, toutes variétés confondues, ont été produites par les producteurs champions.





Résultats du Programme de développement de la Filière Manioc

Le financement des projets conduits pour la Filière Manioc provient du PRO2M et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la Filière Manioc a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité et la professionnalisation des acteurs de la chaîne de valeur.

Projets de recherche appliquée

➤ Introduction de nouvelles variétés et production de matériel végétal de base

Il s'agit d'introduire des nouvelles variétés de manioc issues des centres internationaux de recherche et de produire des boutures de base, afin de pouvoir ravitailler, de manière continue, les pépiniéristes de boutures de base de manioc.

Ainsi, six (6) nouvelles variétés améliorées de manioc ont été introduites de l'IITA dont (I) quatre (4) variétés (IBA1, IBA2, IBA3 et KARIBOU) en 2018 et (II) deux (2) nouvelles variétés (H1 et H2) introduites en mars 2021.

Les résultats de la deuxième évaluation multilocale conduite, sur les 4 premières variétés introduites, dans 4 zones agro-climatiques de la Côte d'Ivoire (Agnibilékro à l'Est, Bangolo à l'Ouest, Djékanou au Centre-Sud et M'bahiakro au Centre) ont révélé que le rendement le plus élevé a été enregistré, pour chacune des variétés, sur des sites différents, à savoir : Djékanou pour les variétés **IBA3** et **KARIBU**, Daloa pour la variété **IBA2**, Agnibilékro pour la variété **IBA1**.

Par ailleurs, chacune des 4 variétés testées a enregistré un poids moyen d'au moins **3 kg/pied**, montrant ainsi que toutes ces variétés, à la densité de **10 000 pieds/ha**, ont des potentiels de production d'au moins **30 t/ha** en milieu paysan.

Au plan technologique, les tests de transformation ont permis de déterminer le comportement des variétés par rapport aux **7 critères** qui guident le choix des variétés de manioc par les utilisateurs, en particulier les transformatrices en attiéké.

Ainsi, pour chaque variété, ont été déterminés sur 2 sites de transformation différents : (I) le taux de transformation du manioc (le ratio entre le poids de l'attiéké sur celui des racines brutes), (II) la présence ou non de fibres (appréciation d'expert), (III) la facilité ou non d'épluchage (appréciation d'expert par rapport à une variété de référence), (IV) la couleur de l'attiéké et sa stabilité dans le temps (qualification de la couleur par avis d'expert), (V) la durée de conservation à l'air libre de l'attiéké (délai d'apparition de contaminants d'avaries), (VI) le goût de l'attiéké (au goûter par les transformatrices), (VII) l'aptitude à la cuisson.

Concernant le taux de transformation, les variétés (IBA1 et IBA3) présentent des chiffres intéressants, supérieurs à 40%, [IBA2 (50%) et IBA1 (49%)].

Concernant l'épluchage, les données varient du facile à difficile pour la même variété en fonction du site de transformation. Mais plus généralement, l'épluchage ne constitue pas une contrainte selon les transformatrices.

La présence de fibres est élevée et faible pour la même variété selon le site de transformation.

Quant à la couleur, la variété IBA1 est réputée jaune et les autres sont soit blanc (IBA3 et KARIBU) ou sombre (marron) pour la variété IBA2.

Le goût a également quelque peu varié en fonction du site.

En ce qui concerne l'aptitude à la conservation, toutes les variétés se conservent relativement bien (au-delà de 7 jours). Toutefois, les tests ont révélé que l'aptitude à la conservation dépend en grande partie du processus de transformation.

Par ailleurs, en 2021, **899 200 boutures** de base (83,92 ha) sur 2 millions prévues ont été fournies par le CSRS aux pépiniéristes, pour la mise en place de nouvelles parcelles ou la réhabilitation de leurs anciennes parcelles ; soit un cumul depuis 2019 de **3 271 900** boutures de base livrées aux pépiniéristes. Ainsi à fin décembre 2021, le nombre de pépiniéristes disposant de parcelles réhabilitées ou nouvellement plantées est de 65 sur les 75 retenus pour une superficie totale de 130 ha, sur 150 ha prévus.

➤ *Identification des causes de la pourriture des racines de manioc dans la région de la Mé et proposition de méthodes de lutte*

L'objectif du projet est d'identifier les principales causes de la pourriture des racines de manioc et de proposer des méthodes de lutte adaptées aux conditions de production.

Mis en œuvre par l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), le projet a débuté avec la phase d'information des acteurs.

➤ *Caractérisation des variétés de manioc existantes en diffusion et réalisation d'un répertoire*

L'objectif général du projet est de caractériser les différentes variétés et d'élaborer un répertoire à l'attention des utilisateurs du manioc, devant faciliter l'identification et la reconnaissance des variétés de manioc cultivées en Côte d'Ivoire, pour mieux guider leurs choix en fonction des usages.

De manière spécifique, ce projet vise à : **(I)** collecter les variétés cultivées existantes dans les Centres de Recherche et dans les différentes zones de production du manioc en Côte d'Ivoire, **(II)** réaliser des caractérisations agronomique, morphologique, moléculaire et technologique des différentes variétés, **(III)** élaborer un répertoire des variétés de manioc, avec des images ou des photos à titre d'illustration et **(IV)** assurer la conservation in vitro et/ou in vivo des

différentes variétés de manioc.

Mis en œuvre par le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS), le projet, débuté en avril 2021, a enregistré, au 31 décembre 2021, les réalisations suivantes : **(I)** la collecte de **385 accessions dans 80 localités** réparties sur toutes les zones de production du manioc en Côte d'Ivoire et **(II)** la mise en place de la parcelle de collection comportant **359** accessions.

Projets de conseil agricole

➤ *Appui conseil aux pépiniéristes de manioc*

L'objectif est de permettre aux pépiniéristes de manioc d'appliquer les techniques de production de boutures de manioc de qualité et d'assurer la gestion professionnelle de leur activité.

Le projet est mis en œuvre par le Centre Suisse de Recherche Scientifique. Les activités réalisées ont concerné le suivi régulier des parcelles, divers appuis techniques, deux diagnostics de la gestion économique des parcelles et l'évaluation des quantités de boutures disponibles ainsi que la certification des boutures pendant la récolte.

Au 31 décembre 2021, les principaux résultats enregistrés sont les suivants : **(I)** la réalisation de progrès notables sur les parcelles d'environ 95% des pépiniéristes, avec une amélioration significative de la densité de plantation, du taux de germination et sur la croissance des plants ; **(II)** la mise en pratique, par 98% des pépiniéristes, des conseils prodigués. Toutefois, des retards de 1 à 2 mois, justifiés par l'indisponibilité de la main d'œuvre et/ou son coût élevé, ont été enregistrés sur quelques parcelles et **(III)** l'établissement du compte d'exploitation pour 18 pépiniéristes qui ont terminé la récolte de leurs boutures, entre avril et juin 2021. Il en ressort que 66% ont réalisé un bénéfice net allant de 9 650 FCFA à 2 386 900 FCFA, contre 34% qui ont réalisé une perte oscillant entre 25 750 FCFA et 215 000 FCFA.

➤ *Appui à la production de boutures commerciales de variétés améliorées de manioc*

Le projet vise à assurer une fourniture de boutures de base saines de variétés de manioc appréciées, aux producteurs de manioc. Plus spécifiquement, il s'agit d'équiper 200 ha de parcelles de production de boutures de manioc en système d'irrigation au profit de 100 pépiniéristes.

75 pépiniéristes ont été installés au 30 septembre 2020. Cependant, 10 de ces pépiniéristes ont cessé les activités au cours de l'année 2021.

Un diagnostic de l'activité de production de boutures commerciales de manioc a été réalisé.

Il en résulte que la production de boutures est une activité rentable et non consommatrice de temps, qui enregistre, toutefois, des pics de travaux qui se situent à la mise en place de la parcelle (préparation de la parcelle et plantation) et à la récolte (recépage et découpage des tiges en boutures). Elle peut donc s'inscrire aisément dans un calendrier agricole sans constituer une contrainte à la conduite d'autres activités.

Cependant, la faible capacité de travail des employés journaliers et la non-maîtrise des coûts de production donnent l'impression aux pépiniéristes que la production de boutures est une activité consommatrice de main d'œuvre et très coûteuse. Le FIRCA a donc entrepris de renforcer la gestion au niveau des pépiniéristes de manioc, par le déploiement du Conseil de Gestion auprès de ces acteurs agricoles, au cours de la campagne 2022.

A fin décembre 2021, **59 pépiniéristes**, dont les boutures étaient à maturité, ont fourni aux producteurs de manioc, **25 977 145 boutures** de **9 variétés** (Accra-bankye, Ampong, Bahiré, Broni-bankye, Olékanga, Otuhia, Sika, Yacé et Yavo) pour un **revenu brut de 129 885 725 FCFA**. La superficie plantée par les producteurs de manioc est de **2 581 ha**.

➤ *Équipement des parcelles des pépiniéristes de manioc en système d'irrigation*

Il était prévu dans le cadre de cette activité, l'aménagement et l'équipement de 200 ha. Cette superficie a été réduite à 150 ha, suite à la réduction du nombre de pépiniéristes.

Après la cartographie des sites, l'aménagement et l'équipement des 75 sites, couvrant les 150 ha, ont été confiés à 2 prestataires, respectivement ICONCEPTS (pour **33 sites** en 2 lots) et RIVULIS IRRIGATION SA (**42 sites** en 2 lots). Les travaux sont en cours de réalisation.

➤ *Appui conseil aux producteurs de manioc*

Il s'agit d'assurer (I) l'appui conseil pour la production au profit de 5 000 producteurs dont 2 000 producteurs de manioc, installés chacun sur 2 ha en culture pure du système intégré, soit 4 000 ha au total et 3 000 producteurs de manioc du système périphérique, installés chacun sur 0,5 ha, soit 1 500 ha et (II) l'appui à l'organisation des producteurs par la sensibilisation des producteurs du système intégré à s'organiser conformément aux dispositions de l'OHADA, l'accompagnement à l'organisation et la formalisation des organisations de producteurs du système intégré, ainsi que la formation des organisations de producteurs de manioc du système intégré à la gestion coopérative.

Exécuté par l'ANADER, l'appui conseil, débuté en 2020, s'est poursuivi en 2021 avec la formation des producteurs à la maîtrise des itinéraires techniques, l'organisation de l'approvisionnement des producteurs en boutures, le suivi / coaching des producteurs à la mise en place des plantations de manioc.



Les variétés mises en place sont Accra-bankye, Ampong, Bahiré, Broni-bankye, Olékanga, Otuha, Sika, Yacé et Yavo. Ces variétés ont été fournies aux producteurs par le PRO2M suite aux commandes formulées.

En matière d'organisation des producteurs, les diagnostics organisationnels ont été réalisés dans toutes les OPA identifiées. Les spécialistes en Organisation Professionnelle Agricole (OPA) ont démarré les sensibilisations des producteurs du système intégré sur les types d'organisation selon l'OHADA. Au terme de ces sensibilisations, les producteurs choisiront leur type d'organisation et seront appuyés par les spécialistes en OPA, à la mise en place de ces organisations.

La mise en œuvre de l'appui conseil par l'ANADER a permis d'enregistrer, au 30 octobre 2021, la mise en place de **2581 ha** par **3580 producteurs** dans toutes les 175 localités d'intervention.

➤ *Mise en place de quatre Groupements d'Utilisation de Matériel Agricole au profit des producteurs de manioc*

Les **4 Centres de Prestations de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM)**, qui ont été mis en place en lieu et place des GUMA, pour offrir les prestations de labour, de sous-solage, de pulvérisage ainsi que de billonnage, et équipés chacun de **2 tracteurs** de 75-80 CH, **1 sous-soleuse**, **1 charrue à disque**, **1 pulvérisateur**, **1 billonneuse** et **1 benne**, ont été opérationnalisés en 2021.

4 Gestionnaires de CPSAM, sélectionnés par appel à candidatures, ont signé avec le FIRCA des conventions de cession et de gestion de matériels. Ce sont, FERM'BIO pour le CPSAM Yamoussoukro, Kapatchiva COOP-CA pour le CPSAM de Bouaflé, COOP-CA COFEMVIB pour le CPSAM de Bouaké et la Société Coopérative de Vivriers de Kimoukro (SCVK) pour le CPSAM de Toumodi.

La mise en service des CPSAM a été précédée par la formation, respectivement **(I)** des gestionnaires des CPSAM à l'utilisation et à la gestion des équipements et **(II)** des tractoristes.

La remise des CPSAM aux prestataires s'est faite au cours d'une cérémonie officielle présidée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le 05 mai 2021.

Ainsi, de fin mai au 30 septembre 2021 (fin de la campagne de planting), ce sont 687 ha qui ont été travaillés par l'ensemble des chaînes motorisées équipant tous les CPSAM. Ces travaux et le transport des productions ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de **25 783 530 F CFA** pour l'ensemble des CPSAM.

➤ *Mise en place des Comités de Gestion du Système Intégré*

L'objectif des comités est d'assurer la coordination et l'organisation des activités des acteurs du système intégré. Dans une zone donnée, le comité se compose du Responsable de l'unité de transformation ou son représentant, des pépiniéristes, des producteurs et du Gestionnaire du CPSAM.

Une note méthodologique sur la composition, le fonctionnement et la mise en place des Comités de Gestion des Systèmes Intégrés (CGSI) a été élaborée et validée au cours d'un atelier, organisé le 18 mars 2021 à Yamoussoukro, avec l'ensemble des parties prenantes.

Faisant suite à la validation de la note méthodologique, des réunions ont été organisées en mai 2021 dans chaque zone et ont permis de déterminer la composition de chaque CGSI. Le processus en cours, pour l'identification des membres de chaque CGSI, devra être suivi de son installation effective.

Projets d'appui aux OPA

Appui au fonctionnement de l'Association des pépiniéristes de boutures de manioc

Le projet vise à appuyer la création et le fonctionnement de l'Association des pépiniéristes de boutures de manioc.

En 2021, l'appui financier apporté par le FIRCA, à l'Association des Pépiniéristes de Manioc de Côte d'Ivoire (APEMACI), a permis **(I)** la tenue de l'atelier bilan de la production de boutures au cours duquel le protocole de gestion de l'approvisionnement des producteurs en boutures commerciales de manioc dans le cadre du PRO2M a été partagé, **(II)** le renforcement de l'organisation de l'association et **(III)** l'organisation de l'Assemblée Générale de l'APEMACI.

Résultats du Programme de développement de la Filière Porcine

Le financement des projets conduits pour la Filière Porcine provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer l'intégration et la compétitivité de la Filière Porcine nationale.

Projets de Conseil Agricole

➤ Appui aux vendeuses du point de vente d'Abobo

L'objectif de l'appui est de renforcer la façade du point de vente de la viande porcine d'Abobo.

Ainsi, des travaux d'aménagement additionnels sur le point de vente d'Abobo ont été réalisés et ont notamment porté sur (I) la mise en place d'une terrasse bétonnée, (II) le remblayage de la cour intérieure et (III) la mise en place de gouttière semi circulaire.



Résultats du Programme de développement de la Filière des Ruminants

Le financement des projets conduits pour la Filière des Ruminants provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité des ruminants.

Projets de Conseil agricole

➤ Multiplication de reproducteurs ovins performants

L'objectif du projet est de contribuer à l'approvisionnement des éleveurs ovins en géniteurs

de bonne qualité.

L'agnelage a commencé sur les 2 nouvelles fermes de multiplication installées en 2020, avec 12 agneaux enregistrés à Tagoura et 15 à Tombokaha.

Par ailleurs, la station du Programme National de Sélection Ovine (PNZO) a diffusé **16 béliers dans les élevages villageois**, tandis que les 2 premiers élevages de multiplication ont diffusé **24 béliers et 92 antenaises**.

Résultats du Programme de développement de la Filière Avicole

Le financement des projets conduits pour la Filière Avicole provient des cotisations professionnelles de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances des acteurs.

Projets de formation professionnelle agricole

- *Formation des aviculteurs du Nord-Ouest à la conduite d'une bande*

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 40 aviculteurs de la zone du Nord -Ouest à la bonne conduite d'une bande de poulets chair/ponte. **40 aviculteurs du Nord-Ouest** ont été formés à la conduite d'une bande de poulets chair/ponte à Odienné.

- *Formation des aviculteurs du Nord à la comptabilité simplifiée*

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 40 aviculteurs de la zone Nord en matière de gestion comptable.

40 aviculteurs du Nord ont été formés à la comptabilité simplifiée à Korhogo.



Résultats du Programme de développement de la Filière des Elevages Non Conventionnels

Le financement des projets conduits pour la Filière des Elevages Non Conventionnels provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité de la filière.

Projets de conseil agricole

- *Installation de cuniculteurs multiplicateurs*

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en place d'élevages de production de reproducteurs dans les zones cunicoles, pour l'approvisionnement des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national.

En 2021, les réalisations ont porté sur (I) l'appui-conseil aux **11 multiplicateurs sélectionnés** respectivement en 2019 (7 fermes) et 2020 (4 fermes) et (II) la conduite de la ferme des grands parentaux, avec (a) la production de **550 lapins reproducteurs** et 300 lapins de boucherie et (b) un effectif à fin décembre 2021 de 50 (42 femelles et 8 mâles) reproducteurs, 163 lapereaux en engraissement et 198 lapereaux sous mère.

Il est à noter que les **150 lapins reproducteurs**, livrés par la Direction des Services Vétérinaires (DSV), dans le cadre de l'indemnisation des cuniculteurs victimes de l'épizootie de la maladie à virus hémorragique (VHD), ont été fournis par la ferme des grands parentaux.



Lapine GP avec sa portée

➤ *Production de ruche en béton*

Ce projet a pour objectif de mettre à la disposition des apiculteurs, des ruches modernes à développement horizontal en béton à moindre coût et de contribuer, ainsi, à l'amélioration de la qualité du miel.

Les principales réalisations concernent **(I) la formation de 60 apiculteurs, issus des 8 sociétés coopératives**, à la production de ruches en béton et **(II) la confection de 350 ruches en béton**.



Production de ruches en béton

Projets de formation professionnelle agricole

➤ *Formation des aulacodiculteurs à la conduite d'une aulacoderie*

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des aulacodiculteurs à la bonne conduite d'une aulacoderie.

30 aulacodiculteurs du Nord ont été formés à la bonne conduite d'une aulacoderie, à Bouaké.

Projets d'appui aux OPA

➤ *Appui à la mise en place de l'union nationale des sociétés coopératives d'apiculteurs*

Le projet a pour objectif général la mise en place de l'union nationale des sociétés coopératives d'apiculteurs, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Le projet est en cours, au stade de la création des unions régionales des sociétés coopératives d'apiculteurs.

➤ *Appui à la mise en place de l'union nationale des sociétés coopératives de cuniculteurs*

Le projet a pour objectif général la mise en place de l'union nationale des sociétés coopératives de cuniculteurs, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Le projet est en cours, au stade de la création des unions régionales des sociétés coopératives de cuniculteurs.



Résultats du Programme de développement de la Filière Pêche et Aquaculture

Le financement des projets de la Filière Pêche et Aquaculture provient des cotisations de la filière, de la Caisse de Solidarité et du projet AGEROUTE/UEMOA. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les performances de la Filière Pêche et Aquaculture

Projet de recherche appliquée

- *Optimisation de la production aquacole nationale par la mise en place d'une station de production d'alevins*

L'objectif du projet est, d'une part, de mettre en place une station d'alevinage capable de produire et distribuer des alevins de bonne qualité et d'autre part, de fournir des services de formation et d'appui-conseil aux pisciculteurs.

Installée au sein de l'Université Nangui Abrogoua (UNA), la station d'alevinage a poursuivi ses activités en 2021. La station dispose de **650 géniteurs** (250 mâles et 400 femelles) et de **75 815 alevins en prégrossissement**. **Le taux de mortalité est de 1% chez**

les mâles et 0,5% chez les femelles. Les paramètres zootechniques (taux de croissance pondérale, indice de consommation, taux de survie, etc.) ont été suivis par les étudiants de Master.

46 000 alevins d'un poids moyen de 2 grammes ont été mis à la disposition des pisciculteurs. Des formations en conduite d'élevage, en analyse de la qualité physico-chimiques et microbiologiques des eaux et en conception et dimensionnement d'un système aquaponie pour le traitement des effluents piscicoles des étangs de la ferme école de l'Université NANAGUI ABROGOUA ont été entreprises. Cette phase du projet est achevée.



Projet de conseil agricole

- *Mise en œuvre de la composante halieutique du projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Côte d'Ivoire*

Ce projet, financé par l'UEMOA, a pour objectif, la réhabilitation et la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau, ainsi que des travaux d'aménagement de 1 000 ha de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Les activités de la composante halieutique comprennent la pisciculture réalisée en aval des barrages et la pêche pratiquée dans les lacs des barrages. Ces activités portent sur (I) la fourniture

de matériel biologique (géniteurs et alevins) pour l'empoissonnement des lacs des barrages et des étangs piscicoles, (II) l'acquisition de matériels d'exploitation, tant pour la pêche que pour la pisciculture et (III) l'organisation et la formation des pêcheurs.

En 2021, le projet a permis, (I) la réalisation, à Mayo, d'un 1er cycle de grossissement avec **production de 2 213 kg de poissons** ; et le démarrage du 2ème cycle de grossissement avec **36 600 alevins** hormonés de Tilapia, (II) l'empoissonnement, à Tiémélékro, de **6 étangs piscicoles** avec **12 000 alevins** hormonés et (III) la commercialisation de **7 547 kg de poissons** par les pêcheurs des 6 localités (Dahiri/Gazolilié, Mayo, Tiémélékro, Flakiédougou, Kafiokaha et Nanankaha/Peguekaha).

3.6 GESTION DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX EN 2021

Résultats du Programme de formation aux métiers agricoles

Le financement du programme de formation aux métiers agricoles provient des cotisations des filières agricoles, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général de rendre les acteurs agricoles plus professionnels et performants dans l'exercice de leurs métiers.

Projet de formation aux métiers agricoles

- *Programme pilote de formation aux métiers agricoles*

L'objectif des formations est de renforcer les capacités des producteurs en situation de travail, afin qu'ils s'approprient de nouvelles connaissances techniques, avec un regard nouveau du métier et améliorent leurs pratiques agricoles.

Les besoins en formation aux métiers agricoles, évalués en début d'année 2021, ont été **satisfaits à 100%**, touchant ainsi **80 producteurs attendus**.

Ainsi, les acteurs agricoles formés se répartissent selon les thématiques et les filières comme suit : **(I) 40** producteurs ont été formés à la fabrication et à l'utilisation d'extraits de plante à usage de pesticides pour la protection des cultures maraichères, **(II) 20** producteurs ont été formés à la production et à la commercialisation de champignons pleurotes, en vue de la diversification de leur revenu et **(III) 20** producteurs formés aux techniques de gestion simplifiée de leurs exploitations agricoles.

L'illustration ci-dessous présente une séance de travaux pratiques pour la fabrication de biopesticides.



TP fabrication de biopesticides

Projet d'appui aux OPA

- *Appui à l'ANADER pour la formation des auditeurs en management des OPA*

L'objectif recherché, à travers ce soutien est de mettre sur le marché de l'emploi des cadres de haut niveau en management des OPA, pour aider à l'encadrement efficace et à la professionnalisation du mouvement coopératif ivoirien.

Une subvention a été accordée à l'ANADER pour un programme de formation qualifiante en management des organisations professionnelles agricoles, afin de permettre son accès à un plus grand nombre d'étudiants et les aider à entreprendre des démarches pour leur insertion dans la vie professionnelle.

Au titre de l'année 2021, le FIRCA a validé la subvention de 9 auditeurs régulièrement inscrits à la formation qualifiante en management des OPA, sur la base des critères de subvention arrêtés de commun accord avec l'ANADER. Ces auditeurs sont parrainés par des coopératives agricoles au sein desquelles ils jouent le rôle de gestionnaire administratif et/ou financier.

D'une durée de 9 mois, la formation de la 9ème promotion s'est achevée en novembre 2021. Ces auditeurs formés au management des OPA ont repris le service dans leurs organisations respectives, avec le pari d'améliorer la gouvernance de ces OPA. Notons que la plupart des auditeurs proviennent des OPA des Filières Légumes, Hévée et Café-Cacao.

- *Elaboration du Répertoire des Emplois Métiers (REM) et référentiels emploi activités compétences du FIRCA*

L'objectif recherché à travers l'élaboration de cet outil de pilotage des ressources humaines est de formaliser les emplois/métiers du FIRCA, afin de disposer de documents de base indispensables à la réalisation de formations adaptées et conformes aux exigences et aux ambitions de haute performance de l'institution.

Ainsi, il ressort de l'analyse des emplois que la nomenclature des emplois du FIRCA s'organise autour de **11 familles professionnelles**: **(I)** les emplois de Management Général (**Management**), **(II)** les emplois d'aide au pilotage et à l'amélioration de la performance (**aide à la décision**), **(III)** les emplois de missions opérationnelles spécifiques (**Marchés et conventions, Finances et Comptabilité, Contrôle et Audit, Communication et Etudes,**

Suivi et Evaluation), (IV) les emplois de fonctions transversales (management des ressources humaines et des moyens généraux, Affaires Administratives générales, Ingénierie de la formation, Systèmes d'information) et 44 emplois.

Le Répertoire des Emplois Métiers (REM) du FIRCA élaboré à cet effet, indique pour chacun des 44 emplois existants, la fiche descriptive de l'emploi et les compétences présentes et nécessaires, pour occuper le poste de travail.

Quant aux référentiels emplois activités et compétences (REAC) des emplois majeurs identifiés, en cours d'élaboration, notamment les emplois de Coordonnateurs et Chargés de Programmes, Spécialiste en Passation de Marchés, Auditeur Interne, Gestionnaires financiers et Spécialistes en Suivi Evaluation, ils permettront d'affiner pour ces emplois les compétences requises (savoirs, savoir-faire et savoir-être), pour un titulaire de chaque emploi, pour assumer une fonction ou accomplir une tâche correctement dans l'exercice de la pratique professionnelle.

➤ *Elaboration du répertoire des emplois/métiers et des référentiels de formation de la Filière Palmier à Huile*

L'objectif de ce projet est de décrire les différents métiers, emplois et activités du secteur du palmier à huile et les compétences associées à chacun de ces emplois/métiers, afin de disposer de documents de base indispensables à la réalisation de formations adaptées et conformes aux exigences de la professionnalisation de la filière.

L'atelier de démarrage, réalisé au dernier trimestre, a permis à toutes les parties prenantes de s'accorder sur les objectifs, l'agenda et les livrables attendus du projet. Les premières missions de terrain débiteront en janvier 2022.

Résultats du Programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA

Le financement du programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA provient du C2D-FADCI. Ce programme a pour objectif général d'améliorer le revenu des acteurs et de faire des exploitations de véritables entreprises agricoles. Il est constitué en 2021 de 2 projets de conseil agricole.

➤ *Mise en place de Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER)*

Le projet, qui visait à former 12 conseillers de gestion et à mettre en place **3 Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER)** dans les régions de Poro, Gbêkê et Haut-Sassandra, avec pour objectif d'accompagner, sur une durée de 3 ans, **240 exploitants agricoles en suivi collectif, 120 exploitants individuels et 45 OPA** dans la gestion de leurs activités, a pris fin, en fin juin 2021.

Ainsi, de 2018 à juin 2021, les résultats saillants ci-après ont été obtenus : **(I) 12 conseillers de gestion** ont été formés pour exercer le métier de conseillers de gestion ; **(II) les 3 CeGER**, mis en place dans les régions concernées, ont enregistré sur les 3 années du projet, l'adhésion de **317 exploitants agricoles en suivi collectif** (par rapport à 2020, un groupe de 10 producteurs a fait défection), **180 en suivi individuel et 64 OPA**. Ceux-ci ont bénéficié d'un accompagnement des conseillers de gestion et un suivi régulier, en matière de gestion des exploitations agricoles et de mise à marché des produits.

En 2021, aucune nouvelle adhésion n'a été enregistrée, en raison de la clôture du projet prévue à fin juin 2021, **(III) sur la durée du projet, 48 Exploitants agricoles (2 en 2018, 12 en 2019, 19 en 2020 et 15 au 1er semestre 2021)** ont, avec l'appui des conseillers de gestion, **obtenu des prêts** auprès des institutions de microfinance, pour un montant de **55 404 200 FCFA**, et **(IV) les 3 CeGER** au terme de la phase pilote ont été formalisés en associations, en juin 2021, afin de les rendre autonomes.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'atelier de partage des résultats à mi-parcours de la mise en œuvre du projet de conseil de gestion, organisé en octobre 2020, les 12 conseillers de gestion ont reçu la formation de formateurs, dans la perspective de l'extension de l'appui en conseil de gestion à l'ensemble des filières agricoles. En outre, les 24 producteurs, membres des Comités Régionaux d'Orientations et de Suivi (CROS) répartis dans les trois régions du projet, ont été formés et coachés, pour prendre la relève de la gestion des CeGER pendant la phase d'autonomisation.

Dans la perspective de la mise à l'échelle du dispositif du conseil de gestion, le FIRCA a organisé, en mars 2021, un atelier de réflexion visant à formaliser une approche de conseil de gestion qui réponde aux attentes et besoins spécifiques des différentes filières agricoles, en matière de conseil de gestion aux exploitations et aux OPA.

L'atelier a recommandé, en substance, de : (I) mettre en place, dans les filières agricoles, des dispositifs de conseil de gestion, à calibrer en fonction des attentes des acteurs ; (II) conduire une étude dans les filières animales (Porcine, Avicole, Aquacole) et alimentaires, pour mettre en place des centres de conseil de gestion multi acteurs, en vue de les redynamiser ; (III) inclure le conseil de gestion dans la formulation des projets avec les bailleurs ; (IV) orienter l'appui du FIRCA sur le CDG, afin de ne pas laisser pour compte les filières de production végétale non cotisantes ou non autonomes, notamment le riz, les légumes, la mangue, etc. ; (V) définir le cahier des charges du conseiller de gestion dans les Filières Coton, Hévéa, Palmier à Huile ; (VI) intégrer le Conseil de Gestion dans le dispositif actuel des filières, sans bouleverser le fonctionnement, avec un contenu adapté à chaque filière ; (VII) sensibiliser les OPA à adopter le conseil de gestion ; (VIII) considérer le Farmer Business School (FBS) comme porte d'entrée du conseil de gestion classique des Exploitants Agricoles Individuels (EAI) ; (IX) trouver des moyens pour le financement du conseil de gestion, à travers les mécanismes du FIRCA, vu que les producteurs y cotisent déjà ; (X) ne pas dissocier le conseil de Gestion du Conseil Agricole, car les deux sont complémentaires ; (XI) rechercher les éléments du FBS non pris en compte et les intégrer à la démarche du CDG, du fait de la similitude des 2 approches.

En ce qui concerne la pérennisation des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER), des solutions sont en cours, pour le maintien de ceux des régions de Gbêkê et Haut-Sassandra, en vue de la poursuite de l'accompagnement des producteurs en portefeuille dans les 2 régions. Notons que le CeGER de la Région du Poro poursuivra ses activités d'accompagnement avec les producteurs des périmètres aménagés dans le cadre du projet FADCI.

➤ *Appui du conseil de gestion au Programme résilience de l'agriculture Nord Côte d'Ivoire de la filière coton : Sous-composante conseil de gestion*

A l'issue de l'étude de vulnérabilité et de faisabilité du programme Résilience de l'agriculture Nord Côte d'Ivoire, centrée sur la Filière Coton et réalisée par le cabinet BRL Ingénierie, il a été décidé de mobiliser 3 leviers de modernisation et de professionnalisation complémentaires de la Filière Coton, dont le développement du conseil de gestion au niveau des exploitations agricoles (sous-composante 2.2).

Cette sous-composante est financée, à hauteur de 800 000 000 FCFA dont 100 000 000 FCFA par l'INTERCOTON et 700 000 000 FCFA par l'AFD.

Pour la mise en œuvre des différentes composantes du projet, le FIRCA est sollicité, par l'INTERCOTON et la FPC-CI, pour la mise en place de 5 CeGER au sein de 5 antennes relais dans les zones à forte densité de production cotonnière. La convention d'exécution est en cours d'élaboration.

Résultats du Projet Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Le projet **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable** est une composante du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole, animale, halieutique et forestière, en vue de stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations, permettant d'améliorer et de renforcer ces productions.

Plus spécifiquement, il contribue à financer, par appel à propositions, des projets de recherche appliquée porteurs d'innovations, visant à accélérer l'évolution des techniques et les transferts de technologies, impliquer et stimuler les recherches et les innovations de tous les acteurs, se donner les moyens de capter les travaux et les idées « non conventionnelles », renforcer la dynamique de développement et l'utilisation de nouvelles techniques et solutions, développer et renforcer les partenariats entre les acteurs professionnels des secteurs de la production et de la transformation, ainsi que les structures de recherche et de développement.

En 2021, hormis les activités de suivi-évaluation des projets financés, les nouvelles interventions directes du FICIAD ont essentiellement porté sur les 2 volets ci-après du projet:

➤ *Organisation annuelle du Concours de l'Innovation Agricole Durable*

Le Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) vise à récompenser les meilleures innovations produites ou imaginées, en vue de faire connaître ces réalisations qui n'auraient pas forcément été portées à la connaissance des acteurs et des potentiels utilisateurs ou du grand public.

Le CIAD permettra également de valoriser et gratifier des expériences réussies, ainsi que les bonnes pratiques développées par des institutions, des entreprises ou des personnes physiques engagées dans l'innovation.

La 5ème édition du CIAD, lancée en 2021 a enregistré 7 lauréats dans les thématiques 3, 4 et 5 du FCIAD. Ces lauréats ont été primés par le FIRCA le 22 septembre 2021. Toutefois, une cérémonie de récompense sera organisée en leur honneur, au cours du premier trimestre 2022, en présence des autorités. Le montant des 7 prix est de 7,5 millions de FCFA.

Depuis le lancement du CIAD en 2017, 28 lauréats ont été **primés pour un montant total de 32,5 millions FCFA**.

➤ *Mise en œuvre d'une campagne de promotion et de visibilité du FCIAD*

Il s'agit de mettre en œuvre des actions nécessaires pour assurer la promotion du FCIAD et la visibilité du C2D, du MINADER, de l'AFD, du FIRCA et du FCIAD.

Un film bilan présentant les activités du FCIAD et des projets financés a été finalisé en février 2021. Ce film de 23 minutes fait le bilan de l'exécution des composantes du FCIAD et de la mise en œuvre des projets financés.

En 2021, 4 films ont été réalisés sur les projets financés par le FCIAD et présentés dans l'émission télé « Terre et Progrès », diffusée chaque samedi après le journal de 13 heures sur la chaîne RTI 1.

Au titre de la durabilité du FCIAD et des projets financés, il a été noté que plusieurs innovations ont été adoptées et sont utilisées par les acteurs des chaînes de valeur. Il s'agit entre autres innovations, de :

➤ **Utilisation de l'hexanal pour la conservation des produits.** Au vu des résultats du projet « Hexanal » pour la conservation de la banane, de la papaye et de la mangue, les acteurs de la Filière Safou, ont entrepris de tester ce produit pour réduire les pertes post-production. Les tests sont en cours avec l'Université Nangui Abrogoua.

➤ **Extrusion des aliments de poissons.** Le projet a permis l'installation d'une unité d'extrusion d'aliments de poisson à Sinfra. Celle-ci permet aux pisciculteurs de la zone centre ouest de disposer d'aliments extrudés pour l'amélioration de la productivité des élevages. L'engouement suscité a entraîné l'installation par les privés d'autres extrudeuses, notamment à Azaguié pour satisfaire le besoin des producteurs.

➤ **Mise en place des cordons pierreux**
Le projet cordon pierreux, mis en œuvre par

l'ONG ARK, a permis de récupérer des terres jugées impropres à l'agriculture. A la fin de ce projet, cette ONG a bénéficié d'un financement complémentaire de l'Union européenne pour implémenter cette technique dans un autre département.

➤ **Utilisation d'applications pour la détection de maladie du manioc.** Les résultats du projet ont suscité l'intérêt de la Fondation Bill & Melinda Gates, qui a accordé un financement à WAVE UFHB pour répliquer le modèle mis en œuvre pour la diffusion de l'application dans 10 pays de la sous-région.

➤ **Rizipisciculture – Pluie solide – Système de Riziculture Intensive (RSI),** Les résultats des projets FCIAD sur la rizipisciculture, l'utilisation de la pluie solide et le Système de Riziculture Intensive, mis en œuvre par l'ANADER, ont été soumis, avec l'aval du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, au financement du Fonds pour l'Adaptation, en vue d'une diffusion à plus grande échelle.



MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
PROGRAMME FILIÈRES AGRICOLES DURABLES DE CÔTE D'IVOIRE (FADCI)



**CONCOURS DE L'INNOVATION
AGRICOLE DURABLE (CIAD)**



Résultats du Programme Gestion durable et développement inclusif

Le financement du programme gestion durable et développement inclusif provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Il a pour objectif de veiller, en étroite collaboration avec les départements du FIRCA et les filières agricoles, à la prise en compte effective des questions relatives au genre et à l'environnement, dans les activités opérationnelles du FIRCA et d'assurer le développement inclusif des activités.

Projets de conseil agricole

- *Mise en œuvre du projet de valorisation des déchets agroindustriels en énergie : Projet AGROVALOR "*

Le projet a pour objectif la diffusion des équipements de valorisation énergétique adaptés au contexte local pour valoriser les déchets agroindustriels en assurant un transfert de compétences pour la réplique de ces technologies en Côte d'Ivoire, dans les Filières Anacarde, Manioc et Karité.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation des activités et à la clôture du projet. Ainsi, au titre de l'exercice 2021, les principales réalisations ont porté sur : (I) la construction de 2 couples H2CP-chaudière verticale au bénéfice de l'entreprise Cashew Industries West Africa (CIWA) avec une capacité de 350 kilogrammes de vapeur/h chacune, (II) la construction d'équipements au sein des unités de transformation de beurre de karité, notamment (a) **25 foyers améliorés double marmites** dans les unités de

production de Tcherignimin à Korhogo, de COWFENI à Ouangolodougou, SCOOP PROCOKAB à Bouna, de NAKAKOMINA à Dabakala, de Tiepovogo à Ferkessedougou, (b) **3 torrificateurs améliorés et 2 presses à brique** respectivement à COWFENI, NAKAKOMINA et TIEPOVOGO, (c) **2 bacs de décantation et 2 aires de séchage** à TIEPOVOGO ; (III) la formation théorique et pratique de 50 stagiaires sur la confection et l'installation d'un torrificateur et d'une presse à brique à l'Office du Service Civique National (OSCN) de Sago (Sassandra) ; (IV) la réalisation de l'étude sur la fraction non-renouvelable de la biomasse utilisée dans le cadre des activités de transformation agricole.

Il ressort de l'analyse des résultats de l'étude sur la non renouvelabilité du bois, les informations pertinentes ci-après :

- **une économie assez conséquente de combustibles, estimée à 47 tonnes de bois énergie par an et par unité de transformation d'attiéké et de 11 tonnes de bois-énergie par an et par unité de transformation de karité**, est réalisée par l'utilisation des foyers améliorés ;
- **chaque unité équipée de foyers améliorés réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 54 et 16 tonnes CO₂ par an (respectivement pour les unités d'attiéké et de karité)**. Ce qui met en évidence la viabilité écologique et énergétique du projet ;
- **la fraction non renouvelable de la biomasse est estimée à 76% pour la ville de Bouaké et 85% pour la ville de Korhogo.**

Une évaluation du projet, conduite du 27 septembre au 03 octobre 2021, a permis de relever les effets positifs suivants :

- » La réduction de l'utilisation du bois de chauffe qui par ricochet réduit le coût de production ;
- » La réduction du temps de cuisson du beurre de karité ;
- » La protection des femmes contre le feu ;
- » La réduction de l'utilisation de la main d'œuvre occasionnelle ;
- » La baisse des conflits entre transformateurs et riverains ;
- » La mise en place d'un pool d'artisans très qualifiés ;
- » La réduction des coûts de maintenance.

De même, de l'avis de l'ensemble des parties prenantes, le projet constitue une réponse pour la prise en compte des questions environnementales dans les Chaînes de valeur des Filières Karité, Anacarde et Manioc.

Par ailleurs, il a été noté l'implication des bénéficiaires et l'acquisition, par certains, d'équipements entièrement financés par leurs activités, toutes choses qui constituent des gages de durabilité du projet.

Au terme du projet, 2 ateliers de partage ont été organisés le 30 novembre et le 1er décembre 2021 à Korhogo. Il s'agit, respectivement, de :

- » l'atelier de restitution qui a mobilisé l'ensemble des parties prenantes, pour présenter le catalogue de technologies soutenues par le projet. Ce catalogue synthétise l'ensemble des réalisations du projet en matière d'équipements promus sur l'efficacité énergétique dans les Filières Anacarde, Karité et Manioc ;
- » l'atelier de fin de projet, organisé le 1er décembre 2021 à Korhogo, qui a réuni l'ensemble des parties prenantes clés, pour leur présenter les acquis transférables du projet.

- » *Promouvoir des outils de recyclage et de valorisation des déchets et sous-produits agricoles (compostage, valorisation des eaux usées)*

Le projet a pour objectif l'assainissement du cadre de vie des productrices d'attiéké, de beurre de karité et des petits éleveurs, la réduction de la pollution environnementale et l'émission des gaz à effet de serre, à travers la valorisation des déchets en énergie.

Au cours de l'exercice 2021, les principales réalisations ont porté sur :

- » la mise en place de parcelles expérimentales de production de légumes, dans le village de Kouassi Béniékro, pour démontrer l'efficacité de l'utilisation du compost produit à partir des déchets ménagers organiques par rapport à l'engrais minéral, et promouvoir ainsi son utilisation par les exploitants agricoles de la région.
- » L'élaboration de référentiels techniques sur les biodigesteurs, les foyers améliorés et les bacs de décantation.



ACTIVITES TRANSVERSALES

Les activités transversales concernent les appuis apportés aux différentes filières agricoles et projets pour la mise en œuvre des activités en lien avec le volet environnement et genre.

Au titre du programme coton

L'exercice 2021 a été consacré à la poursuite des actions sur l'efficacité énergétique dans les ménages ruraux du bassin cotonnier. Ainsi, ont été réalisés :

- » le suivi post formation des **186 femmes formées** en 2020, sur les techniques de production des foyers améliorés 3 pierres dans les régions de Korhogo, Boundiali, Ouangolodougou et Mankono ;
- » la formation de **10 formatrices** aux techniques de production des foyers améliorés ;
- » le suivi post formation des **21 artisans ferblantiers** formés en 2020.

Par ailleurs, la FPC-CI a initié la vulgarisation des techniques de production des foyers 3 pierres améliorés dans le bassin cotonnier. Les actions de réplication de la technique, ainsi que la diffusion des foyers améliorés, entamées depuis 2017 dans le bassin cotonnier, devraient permettre à la Filière Coton de mieux faire face au défi de la déforestation liée à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques.

Au titre du projet PPCA

45 Agents de l'ANADER ont été formés sur le Plan de Gestion des Pestes (PGP) dont **25** sur « les risques sanitaires et environnementaux des pesticides » et **20** sur « la gestion sécurisée des pesticides et engrais acquis dans le cadre de la réhabilitation des vergers d'anacardiers ».

La SODEXAM a réalisé l'ensemble des missions prévues en 2021, pour mettre les stations agrométéorologiques installées aux normes de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM). Par ailleurs, **10 nouvelles stations agrométéorologiques** ont été installées dans les Centres de Développement du Cajou (CDC).

Une application a été développée par la structure WEATHER FORCE pour la diffusion des informations climatiques. La phase de test de l'application, avec l'ANADER dont les agents ont été formés sur son utilisation, a été réalisée avec succès.

En ce qui concerne le reboisement compensatoire, le rapport sur la cartographie des parcelles de reboisement a été validé et les recommandations faites pour démarrer la mise en place des parcelles.

Au titre du projet PRO2M

La cartographie des sites d'installation des foyers améliorés a été réalisée. De même, **4 biodigesteurs** et **4 ballons de stockage du biogaz** ont été installés dans des unités de transformation de manioc à Brofodoumé, Grand Morié, Taabo, Bouaflé et Bouaké.

Par ailleurs, le Plan d'actions du PRO2M a été actualisé afin de faciliter le suivi de la prise en compte et de l'intégration du Genre dans la mise en œuvre du projet.

MOBILISATION DE FONDS CLIMATIQUES

L'objectif de cette activité est de mobiliser des fonds climatiques pour la conduite de projets/programmes dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Au titre du Fonds pour l'Adaptation

Dans le cadre de l'actualisation de sa Politique Environnementale et Sociale, le FIRCA a bénéficié d'une subvention de 24 820 dollars, soit environ 12 900 000 FCFA pour :

- » la mise à jour de ses procédures / manuels/ directives pour la sélection des projets en fonction des risques environnementaux et sociaux, ainsi que des risques liés au genre, conformément aux principes et critères du Fonds pour l'Adaptation ;
- » l'élaboration de sa stratégie de diffusion et de communication de la Politique Environnementale et Sociale (PES) ;
- » l'actualisation de son mécanisme de gestion des plaintes.

Ces outils, qui ont été produits et validés, permettent au FIRCA d'aligner ses normes en matière de gestion environnementale et sociale sur les standards internationaux.

Au titre du Fonds Vert pour le Climat,

Le programme FMC (Financial Capacity Management), financé par le Fonds Vert pour le Climat et dont le FIRCA assure la gestion fiduciaire, vise la mise en œuvre d'un programme « READINESS » portant sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux en vue de la mobilisation des ressources du Fonds Vert pour le Climat.

Les principales réalisations du projet, au cours de l'exercice 2021, ont porté sur :

- » L'organisation de l'atelier de planification technique qui a permis d'affiner le cadre logique du projet et de plan opérationnel 2021-2022 ;
 - » Le recrutement du personnel du projet, mis à la disposition de l'Autorité Nationale Désignée (AND) qui est le MINEDD ;
 - » L'organisation de l'atelier de lancement du projet, le 15 juillet 2021 ;
 - » La formation des parties prenantes nationales que sont les Journalistes, les Députés et les Conseillers Economiques et Sociaux, sur la finance climatique.
- » *Améliorer la visibilité du FIRCA sur les projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique*

L'objectif du projet est de rendre visibles toutes les actions du FIRCA dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Les actions de visibilité, au titre de l'année 2021, ont porté sur :

- » L'organisation, le 18 Février 2021, de la cérémonie de présentation officielle du FIRCA comme Entité Nationale accréditée auprès du Fonds pour l'Adaptation, en présence du Ministre de l'Environnement et Développement Durable. Cet évènement a réuni plus de 85 participants issus des ministères techniques, des ONG, des partenaires techniques et financiers, des filières agricoles, de la presse, des universités et centres de recherche, de secteur privé ;
- » La participation du FIRCA à la première édition des Awards de l'écologie qui s'est tenue le 5 Juin 2021 à Abidjan, cérémonie au cours de laquelle le FIRCA a remporté le prix de la meilleure entreprise engagée dans l'écologie ;
- » La participation du FIRCA à l'organisation de la troisième journée africaine de l'écologie 2021.



Projets de formation et de renforcement des capacités

- *Facilitation de la compréhension de la dimension genre par les acteurs/trices et partenaires d'appui*

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des centres de décision du FIRCA sur les questions de genre, en les sensibilisant sur les impacts des inégalités de genre, sur les activités et les résultats du FIRCA et les inciter à une meilleure prise en compte des questions de genre ou de la dimension genre dans la conception des programmes et projets.

Ainsi, en 2021, ont été réalisés :

- **l'état des lieux de la prise en compte du Genre** dans la mise en œuvre des projets et programmes du FIRCA, qui a débouché sur la mise en place d'un plan d'appui pour la prise en compte du genre dans les programmes et projets du FIRCA et l'élaboration d'un canevas de suivi des indicateurs sensibles au genre ;
- l'élaboration **d'un guide d'intégration de la dimension genre** dans les programmes et projets du FIRCA ;
- **la formation de 21 Chargés de Programmes** (6 femmes et 15 hommes) à l'utilisation du guide d'intégration de la dimension genre en vue de familiariser les Chargés de Programmes avec les outils didactiques pour la prise en compte du genre durant le cycle de projet (Identification, formulation, mise en œuvre, suivi- Evaluation et capitalisation des expériences) ;
- **la sensibilisation de 71 membres (61%)** du personnel du FIRCA sur les droits des femmes en entreprise : maternité et vie professionnelle.
- *Financement de projets pertinents de groupements de femmes*

Il s'agit de reconnaître et d'encourager un modèle de projet faisant ressortir l'approche genre, d'encourager les groupements de femmes à travailler à leur autonomisation en se considérant comme actrices de développement communautaire et de promouvoir les bonnes pratiques.

Le FIRCA a lancé un appel à projets en vue de l'octroi de subventions d'appui à l'autonomisation économique des groupements de femmes au sein des filières agricoles. Au terme du processus de sélection, un portefeuille de 12 projets à subventionner a été retenu. Pour l'exercice 2021, les 2 projets classés

respectivement 1er et 2ème ont été soumis au financement du FIRCA.

- *Appui-accompagnement des initiatives en faveur de l'approche genre*

Les principales réalisations, en 2021, ont porté sur :

- la redynamisation de la Plateforme Genre Agricole, outil pertinent pour l'intégration systématique de l'approche Genre dans le secteur agricole, à travers la mutualisation et la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et un plaidoyer commun sur l'approche genre. A cet effet, 18 points focaux (78%) sur les 23 membres ont eu leurs capacités renforcées en matière **(a)** d'élaboration et de mise en œuvre des politiques qui tiennent compte de la dimension Genre dans l'exécution des programmes et projets ; **(b)** de formulation des indicateurs sensibles au Genre dans le secteur agricole ;
- l'élaboration et la diffusion d'un répertoire des indicateurs sensibles au genre au sein des organisations membres de la Plateforme Genre Agricole ;
- la formation de **20 responsables /dirigeant.e.s** (7 femmes et 13 hommes) issus de 16 organisations membres de la Plateforme Genre Agricole et des filières agricoles sur la facilitation de la prise en compte de la dimension Genre dans la planification des activités des acteurs/trices du secteur agricole. Les 16 organisations participantes sont : l'OIA Oignon, l'ADFMA, le Comité ad' hoc maraîcher, l'INTERCOTON, l'IPRAVI, l'INTERPORCI, l'INTERCOLA, le Conseil Coton Anacarde, l'OIA Riz, l'ANOPACI, l'AIPH, l'ADERIZ, l'OIA Karité, l'ESA/ INPHB, l'I2T et la Plateforme Genre Agricole.



Résultats du Programme Financement de l'agriculture

Le financement de ce programme provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'État. Ce programme a pour objectif général d'initier des actions pouvant contribuer durablement à l'amélioration du financement holistique du secteur agricole.

- Renforcer la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles

Les réalisations au cours de l'exercice 2021 ont essentiellement porté sur les axes ci-après :

(I) Rechercher des financements additionnels pour les projets des filières.

Mobilisation des ressources auprès du Fonds pour l'Adaptation

En sa qualité d'Entité Nationale de mise en œuvre du Fonds pour l'Adaptation aux Changements climatiques (ou Fonds pour l'Adaptation), le FIRCA a lancé, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), un appel à propositions en vue de la sélection d'idées de projets à monter pour soumettre au financement du Fonds pour l'Adaptation.

Ce processus a abouti à la sélection d'une idée de projet portée par l'ANADER. La note conceptuelle dudit projet, en cours d'élaboration, avec l'appui technique de l'Institut Mondial pour la Croissance Verte [Global Green Growth Institute (GGGI)], sera soumise au Fonds d'Adaptation lors de la prochaine fenêtre de soumission qui sera ouverte en janvier 2022.

(II) Préparer l'accréditation du FIRCA en tant qu'Institution de gestion fiduciaire auprès des organismes internationaux de financement du développement agricole et de lutte contre les changements climatiques

Processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC)

La revue de la documentation fournie par le FIRCA, dans le cadre de sa préparation à l'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat comme Entité Nationale de mise en Œuvre, a révélé qu'il ne disposait pas de Politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (Politique LCB/FT). Aussi, a-t-il été élaboré la Politique LCB/FT qui a été adoptée par le Conseil d'Administration du FIRCA en sa session de décembre 2021.

Le manuel des procédures pour l'application de la Politique LCB/FT est en cours d'élaboration. Le FIRCA attend du FVC les paramètres de connexion pour débiter le transfert de sa documentation sur la plateforme dédiée, en vue son analyse.



GREEN CLIMATE FUND

Résultats de la Planification et du suivi-évaluation des programmes de développement des filières

La composante « Planification et suivi-évaluation des Programmes de Développement des Filières et des Programmes Transversaux » a pour but de placer les interventions du FIRCA dans un cadre cohérent et d'en mesurer les résultats.

Les réalisations de l'exercice 2021 sont ci-après présentées.

Au titre de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement des filières et des projets conventionnés

- *Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde*
- ▶ **Sous-composante 2.1. « Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré »**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.1. « **Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré** », la matrice de suivi des activités et des résultats des projets du PNRA a été actualisée à fréquence trimestrielle. Cette matrice a permis aux Unités Opérationnelles (UOP) des INRA d'optimiser la gestion et d'assurer une bonne consolidation des données relatives à l'exécution des projets.

► **Sous composante 2.2. « Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde »**

Au titre de cette composante, le FIRCA a formulé des observations sur les rapports de suivi du conseil agricole de la campagne 2022. Une mission de suivi des activités du conseil agricole mise en œuvre par l'ANADER a été réalisée.

La matrice de suivi des activités et des résultats du conseil agricole, devant permettre à l'ANADER d'optimiser la gestion et d'assurer une bonne consolidation des données relatives à l'exécution du conseil agricole, a été mise en exécution.

► **Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M)**

Au titre de la planification

Un atelier de révision du cadre logique du PRO2M a été réalisé du 15 au 16 juin 2021, en prélude à l'avenant de prolongation du contrat de subvention. Une mission de suivi-évaluation des activités d'appui conseil aux pépiniéristes et producteurs de manioc réalisés respectivement par le CSRS et l'ANADER a été effectuée de janvier à février 2021.

Quatre (4) fiches de suivi de la mise en œuvre (SMO) ont été élaborées. Ces fiches ont permis de faire à fréquence trimestrielle, l'état d'avancement technique des activités et d'actualiser les valeurs obtenues des indicateurs du cadre de résultats.

En ce qui concerne "l'installation et le suivi d'un panel d'observations", l'enquête de suivi du panel, au titre de l'année 2021, a été réalisée par l'ESA. Elle s'est déroulée du 9 septembre au 7 octobre 2021, sur l'ensemble des zones de mise en œuvre du PRO2M.

Un atelier de restitution des rapports de l'évaluation externe à mi-parcours du PRO2M et du suivi du panel d'observations, mis en œuvre dans le cadre du projet, a été organisé, le 03 juin 2021, avec l'ensemble des parties prenantes (DUE, MEMINADER, CCC CI-UE, AT, CSRS, ANADER, EADEC et ESA).

► **Filière Hévée**

L'atelier d'élaboration des fiches projets des projets d'appui à la création et au renforcement des coopératives du secteur hévéa a permis de définir les activités détaillées des neuf (9) projets à mettre en œuvre.

► **Filière Cocotier**

L'atelier d'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Filière Cocotier (2021-2026) a permis (I) de définir de façon consensuelle et participative un cadre stratégique articulé autour de **trois (3) enjeux, trois (3) orientations stratégiques et sept (7) résultats stratégiques** et (II) d'élaborer un plan opérationnel composé de **neuf (09) projets** à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

► **Filière Gingembre**

L'atelier d'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Filière Gingembre (2021-2026) a permis (I) de définir de façon consensuelle et participative un cadre stratégique articulé autour de **deux (2) enjeux, deux (2) orientations stratégiques, trois (3) axes d'intervention et sept (7) produits** et (II) d'élaborer un plan opérationnel composé de **douze (12) projets**, à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

► **Filière Maïs**

L'atelier d'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Filière Maïs (2021-2026) a permis (I) de définir de façon consensuelle et participative un cadre stratégique articulé autour de **trois (3) axes stratégiques d'intervention, de quatre (4) effets et de onze (11) extrants** et (II) d'élaborer un plan opérationnel composé de **vingt-deux (22) projets** à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

► **Filière Ananas**

L'atelier de planification des projets de la Filière Ananas (2021-2026) a permis de (I) faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Ananas sur la période 2013-2020 et (II) d'identifier de façon consensuelle et participative **dix (10) projets** à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

► **Filière Mangue**

L'atelier bilan et d'actualisation du portefeuille des projets de la Filière Mangue a permis de (I) faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Mangue sur la période 2015-2020 et (II) d'identifier de façon consensuelle et participative **dix (10) projets** à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

➤ Programme transversal genre et environnement

Au titre de l'année 2021, l'évaluation finale interne du projet AGROVALOR Côte d'Ivoire a été réalisée. Les résultats sont synthétisés comme suit :

Pertinence

L'évaluation juge le projet AGROVALOR très pertinent, avec une note de **17,95/20**. En effet, les actions et objectifs du Projet AGROVALOR sont alignés et cohérents avec les objectifs macroéconomiques agricoles inscrits dans le PNIA II. En effet, l'objectif 2 du PNIA II est de « **mettre en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique durables, respectueux de l'environnement** ».

L'exécution du projet contribue également à renforcer la mise en œuvre des stratégies environnementales existantes, telles que celles définies dans la Loi d'Orientation sur le Développement Durable, l'Agriculture Intelligente face au Climat, la Loi Portant Régime de Biosécurité et la Stratégie REDD+.

Efficacité

L'évaluation note que le projet AGROVALOR a une excellente approche organisationnelle, les activités ont été mises en œuvre de façon satisfaisante pour l'atteinte des résultats. L'évaluation note donc satisfaisante l'efficacité du projet (**14,81/20**).

Efficiace

La mission a jugé l'efficiace satisfaisante avec une note globale de **15,53/20**. La mission note que, sur un montant total de 784 295 euros, 601 954 euros ont été décaissés, soit 76,75% à la date du 31 juillet 2021. Ce montant décaissé a permis d'atteindre la quasi-totalité des résultats attendus du projet.

Les effets et prémices d'impacts

Les effets et prémices d'impacts ont été notés satisfaisants pour une note de **15,00/20**. En effet, en ce qui concerne les bénéficiaires productrices d'attiéké et de beurre de karité, la réduction de l'exposition aux fumées, la réduction des dépenses d'achat de bois (de l'ordre de 30 %), la réduction de la durée de la journée de travail, la facilitation de l'évacuation des déchets liquides (à la marge) ont été relevés.

En ce qui concerne les usines de transformation d'anacarde bénéficiaires, la quasi-disparition des fumées toxiques liées à la combustion des coques de noix de cajou et l'amélioration des conditions de travail à la chaudière ont été obtenues. Au titre des artisans équipementiers, l'acquisition de compétences sur les équipements promus jusqu'à atteindre l'autonomie a été constatée.

Durabilité

En termes de durabilité, l'ancrage du projet dans les structures locales, la participation des groupes cibles dans le processus décisionnel concernant l'orientation et la mise en œuvre du projet et l'utilisation par les groupes cibles des principaux services/résultats, après la fin du projet, sont des facteurs favorables à la durabilité qui ont été notés par la mission. L'évaluation note donc assez satisfaisante (**13,91/20**) la durabilité du projet.

Eu égard à ce qui précède, la mission note que le projet AGROVALOR a été jugé satisfaisant avec une note globale de **15,44/20**.



➤ Programme transversal formation aux métiers

Au titre de l'année 2021, l'évaluation finale interne du Programme Pilote de Formation aux Métiers Agricoles (PPFMA) en Côte d'Ivoire a été réalisée. Les résultats sont synthétisés comme suit :

Pertinence

L'analyse globale de la pertinence relève une bonne adéquation entre les interventions du PPFMA et les besoins des écoles et centres de formation professionnelle et ceux des producteurs des filières agricoles. Le fait que les modules de formation proposés contribuent notablement à la professionnalisation des acteurs agricoles, illustre la pertinence de l'intervention. De plus, la qualité de l'analyse du problème ainsi que le choix des thèmes développés reflètent bien les besoins et priorités exprimés par les filières.

Les objectifs du PPFMA, prévus sur la période 2017-2019, sont donc cohérents avec les différentes politiques sectorielles du Gouvernement (PNIA 2). Les participants sont unanimes à reconnaître la grande satisfaction tirée de ces actions de formation.

Globalement, les objectifs et interventions du PPFMA sont hautement en phase avec les stratégies et priorités des filières agricoles et les besoins des producteurs. La pertinence du PPFMA est jugée très bonne avec une note critère de **4/5**.

Efficacité

L'analyse de l'efficacité du Programme Pilote de Formation aux Métiers Agricoles par les quatre (4) critères de jugement donnent les résultats suivants :

- Le niveau de réalisation des activités en lien avec la performance organisationnelle du projet est très appréciable. Le renforcement institutionnel des structures de formation sélectionnées a été réalisé et cela a permis de déployer un dispositif de formation probant prenant en compte les différentes étapes de l'ingénierie de formation.
- Les objectifs de formation sont conformes à ceux des programmes validés par le comité pédagogique et la qualité des formations diffusées est affirmée par les apprenants à travers l'analyse des données d'enquête de terrain. Cependant, le nombre de producteurs formés est largement inférieur à la valeur cible attendue (755 producteurs formés sur 1 591 attendus soit 47%). Toutefois, la mission observe que, sur les 755 producteurs formés, figurent 180 femmes (24%) et 555 hommes (76%), le PPFMA fait donc preuve d'une bonne dynamique, vu que

ce programme tient compte de la proportion de femmes recommandée (25 à 30%).

- Les interventions des opérateurs de formation ont été conformes et de qualité appréciable pour assurer, de façon rassurante, la marche vers la professionnalisation des producteurs agricoles. En effet, la formation aux métiers agricoles a consisté à mettre en place un dispositif permettant une alternance entre la formation en salle (20% du temps de formation), dans le centre pilote de formation et les ateliers ou fermes in situ ou dans une exploitation agricole/ferme d'élevage (80% du temps de formation), présente dans la région d'implantation du centre. Aussi, le contenu de la formation tient compte de l'évolution du métier et des bonnes pratiques en cours et prend sa source dans l'analyse des situations de travail. Les cahiers de charges, signés entre les opérateurs de formation et le FIRCA, ont connu globalement une bonne exécution. Cependant, la mission note quelques insuffisances sur certains points comme le suivi post-formation des apprenants dans leur milieu de travail, entraînant chez ces derniers un sentiment d'abandon par le programme.
- Le PPFMA fait preuve d'une bonne appropriation par les acteurs clés. En effet, la mise en place du Comité Pédagogique (CP), chargé de valider les modules de formation à développer, ainsi que la stratégie globale de mise en œuvre du PPFMA, le rôle de gestionnaire locale du programme confié aux Chefs d'établissement et les actions de sensibilisation auprès des producteurs et des OPA, ont favorisé une implication réelle des tous les acteurs.

De tout ce qui précède, le programme fait preuve d'une bonne efficacité à ce stade, notée **(3/5)**.

Efficience

Selon les données fournies par le PPFMA, c'est un montant de 642 356 816 F CFA qui a été décaissé sur un budget du programme estimé à 717 194 322 FCFA, soit 97,63% du montant alloué. Ces ressources financières ont permis de mobiliser les ressources techniques, humaines, matérielles, temporelles, informationnelles, etc. afin de réaliser 33 sessions de formation sur les 3 années de la mise en œuvre du PPFMA.

Ce budget global prend en compte le coût des investissements qui s'élève à 289 213 441 F CFA (45%) et celui du fonctionnement évalué à environ 353 143 375 F CFA (55%) y compris le paiement des perdiems et frais de transport. L'observation des

données d'exécution du budget laisse apparaître ainsi une économie de budget de 74 837 506 F CFA (10,43%).

Le coût moyen de la formation, par participant, s'élève ainsi à 850 803 F CFA. Ce coût moyen de formation paraît élevé. Cela pourrait s'expliquer par la forte dispersion des apprenants et le lourd investissement consenti dans l'intervention qui ont entraîné un accroissement des coûts de gestion du programme. Toutefois, cela reste encore acceptable au regard des prévisions sur les trois premières années de fonctionnement du PPFMA. Globalement la mission estime que l'efficacité du projet est très bonne et notée (4/5).

Effets/Impact (changements au niveau des bénéficiaires)

Les impacts s'apprécient mieux lors d'une évaluation rétrospective, environ quelques années après la formation. Néanmoins, les acquis et les effets des interventions réalisées dans le cadre du programme sont assez importants et encourageants. Le PPFMA a contribué significativement, sur les trois années de mise en œuvre, au fonctionnement et à des investissements dans les **5 centres de formations pilotes** ayant permis d'assurer des formations de qualité aux métiers agricoles dans le cadre de la professionnalisation des acteurs des filières agricoles pour un effectif global d'environ 755 producteurs.

Au demeurant, la mission observe que presque la totalité des participants interrogés ont franchi les premières étapes du transfert (compréhension de la plupart, sinon de l'ensemble des éléments de contenu du PPFMA ; réflexion (à diverses fréquences) sur des techniques et pratiques présentées durant le Programme ; discussions informelles avec des collaborateurs, pairs ou supérieurs au sujet d'éléments de contenu dans les modules de formation ; efforts pour favoriser l'utilisation des acquis.

L'observation des effets à court terme, à défaut d'impact réel (mesure à long terme), a été faite suivant deux aspects importants à savoir : la persistance des effets des formations sur les bénéficiaires, d'une part, et les effets des actions de formation au-delà des bénéficiaires, d'autre part. Ainsi :

» Les activités d'enseignement du PPFMA ont permis d'accroître le savoir (connaissances), savoir-être (attitudes) et savoir-faire (habiletés et compétences) des participants et restent encore très perceptibles. La mission note que les tests rapides de contrôles d'acquis, réalisés avec les producteurs visités pendant la mission de terrain afin de déterminer si le programme avait

contribué à l'amélioration de leurs savoirs, sont en cohérence avec les données recueillies pour les mêmes participants visités lors du passage de la mission d'évaluation des formateurs. Sur les efforts pour favoriser l'utilisation des acquis, pour donner suite à la participation au Programme, les participants ont été nombreux à apporter des changements dans l'exercice de leurs activités. À l'exception des compétences faisant appel à des notions de calculs assez élaborés en fabrication d'aliments de bétail par exemple, les participants ont observé au minimum un « changement remarquable » dans l'exercice de leurs activités.

» Concernant l'effet au-delà des participants, la mission note que certains participants ont également fourni des efforts pour diffuser des éléments du PPFMA dans leur organisation, afin d'encourager leurs pairs, collaborateurs ou supérieurs à adopter un nouveau comportement. L'hypothèse selon laquelle le PPFMA a permis d'amélioration aussi le savoir, le savoir-être et le savoir-faire dans leur organisation est statistiquement significative chez les producteurs.

Au-delà des producteurs, le dispositif de mise en œuvre du PPFMA a utilisé des formateurs qui ont bénéficié de renforcement sur les plans pédagogiques spécifiques aux formations d'adultes notamment en andragogie. Les producteurs bénéficiaires du programme, les responsables des organisations professionnelles agricoles rencontrés par la mission lors des visites de terrain sont très satisfaits de la qualité de la formation. Les autres parties prenantes rencontrées sont également très satisfaites des acquis infrastructurels du programme et se sont engagées à les consolider.

Globalement, l'ensemble des compétences clés enseignées lors de la mise en œuvre du PPFMA sont à un bon niveau de maîtrise chez les producteurs ayant suivi la formation. Les producteurs bénéficiaires du PPFMA, se perçoivent de manière plus positive que les autres producteurs n'ayant pas participé à la formation.

Au regard des analyses effectuées sur la base de l'évaluation des effets/impact des actions menées dans le cadre du PPFMA et des informations recueillies sur le terrain, les effets induits par l'action du programme semblent bons et sa note globale est (3/5).

Durabilité

L'analyse de la durabilité s'appuie sur les éléments factuels traduisant les possibilités de maintien des acquis en termes d'éléments capables d'assurer la pérennité du type d'intervention, une fois le programme ou projet terminé. Ces acquis sont :

- » Concernant le volet infrastructures, l'existence de cinq (5) centres de formation aux métiers agricoles suffisamment équipés sur le territoire national peut réellement contribuer à poursuivre l'œuvre.
- » Concernant les acteurs de mise en œuvre, le programme a développé une stratégie impliquant des prestataires qui ont capitalisé sur l'ensemble des trois années du programme pilote.
- » Les documents techniques d'appui à la formation, pour environ 80 métiers, ont été répertoriés et, pour la plupart, il existe des référentiels de formation élaborés par des structures nationales spécialisées. Le présent programme pilote n'a concerné qu'une partie de ces métiers et sur certains aspects.
- » Concernant l'organisation des formations, le PPFMA met à disposition une démarche éprouvée, allant de la sélection des bénéficiaires à la diffusion des formations. Cette démarche fait émerger une collaboration étroite entre les centres de formation, les organes de gestion et les acteurs du suivi du programme, à travers la mise en place de système de communication dans les établissements pour une sensibilisation continue des producteurs et la transmission des données et informations sur les besoins en formation et sur les résultats d'évaluation des performances à travers des rapports.
- » Des partenaires aguerris. Les partenaires (ANADER, ESA/INP-HB, CAPP, INFPA) ont travaillé étroitement ensemble dans la mise en œuvre du projet. Il a été mentionné que le travail d'arrimage avec les centres de formation sélectionnés pour favoriser l'accompagnement et la poursuite de la formation des producteurs pendant et après les regroupements s'était avéré très satisfaisant. Font foi de ce succès, la popularité du PPFMA auprès des populations (forte demande en formation des producteurs) et son taux de satisfaction supérieur à 90 %. Il s'agit d'un succès qui assure la durabilité de l'intervention, compte tenu de la qualité des formations diffusées.

Au regard de ce qui précède, la mission juge que la durabilité attendue, vue en termes de capacité des OPA à pouvoir accompagner leurs adhérents à participer à des formations de renforcement de leurs capacités dans ces centres dédiés, d'une part et surtout la capacité des centres à faire des offres de formation de type dual telles que proposées dans le PPFMA, n'est pas apparue de façon très suffisante lors de l'enquête. Mais globalement, en tenant compte des acquis, la mission juge la durabilité bonne et lui octroie la note de **3/5**.



➤ Institution FIRCA

Au titre de l'année 2021, le **Plan Stratégique 2021-2026** et le **Plan Opérationnel 2021-2023** du FIRCA ont été élaborés. Le Plan Stratégique est articulé autour de **quatre (4) orientations stratégiques** et **treize (13) axes d'intervention**.

Le FIRCA a participé, du 24 au 26 mai 2021, à l'atelier de formation sur le logiciel informatisé de suivi-évaluation du PNIA.

Le renforcement du système de bases de données et de documentation

Dans le cadre de l'amélioration du système de gestion des bases de données existant, une plateforme composée de plusieurs applications couplées de bases de données est en cours de développement, pour une automatisation de la gestion de certaines activités du FIRCA.

Deux (2) systèmes de gestion électronique, relatifs à des activités majeures, à savoir le suivi-évaluation et la passation des marchés, ont été développés et sont exploitables.

Résultats de la Communication institutionnelle du FIRCA et de la Promotion des filières

Le financement du programme de communication institutionnelle du FIRCA et de promotion des filières agricoles, constitué de 3 composantes, provient des filières et de l'Etat. Il a pour objectif global d'assurer la visibilité optimisée des actions conduites pour le compte du FIRCA et des filières agricoles et d'œuvrer au rayonnement de ces filières auprès de l'Etat, des Institutions Nationales et Internationales, des Communautés Economiques Régionales et des Partenaires Techniques et Financiers.

Communication institutionnelle du FIRCA

La communication institutionnelle vise à assurer la bonne visibilité des actions réalisées par le FIRCA auprès de ses diverses cibles, afin de garantir sa notoriété et son positionnement en tant qu'institution nationale majeure, chargée de la mobilisation des ressources financières, pour le financement durable des services agricoles.

Elle a été marquée au cours de l'année 2021 par :

(I) La couverture audiovisuelle, numérique et médiatique d'évènements et activités (diffusion de reportages par 10 organes de presse) : Cérémonies de présentation du FIRCA comme entité nationale

accréditée au Fonds d'Adaptation, Signature de convention PRO2M au FIRCA, Atelier de sensibilisation aux travaux du Codex Alimentarius et de formation du Service Communication sur la production audiovisuelle, Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du FIRCA, Participation du FIRCA à la CGECI Academy 2021 et aux JAAD 2021;

(II) Des missions de collecte d'informations photos, audios et vidéos pour la réalisation de reportages sur les activités du projet FCIAD (missions de supervision par l'UCP-FADCI et le comité de pilotage FCIAD), de 9 capsules sur les lauréats du Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD 2020 et 2021), ainsi que pour la campagne « social media » du nouvel an du FIRCA (Filières Fleurs et Safou) ;

(III) 14 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur la chaîne RTI1, portant notamment sur le film bilan 2020 du FIRCA, le film institutionnel du FIRCA (version anglaise produite en 2021), des reportages sur la cérémonie officielle de présentation du FIRCA comme entité nationale agréée au Fonds d'Adaptation, l'arbre de Noël du personnel du FIRCA, la participation du FIRCA aux JAAD 2021, la tournée de visite des projets innovants financées par le projet FCIAD par l'UCP-FADCI et la satisfaction du comité de pilotage relativement à la conduite des projets financés et l'adoption des innovations par les bénéficiaires et la production de 9 capsules sur les lauréats des éditions 2020 et 2021 du CIAD;

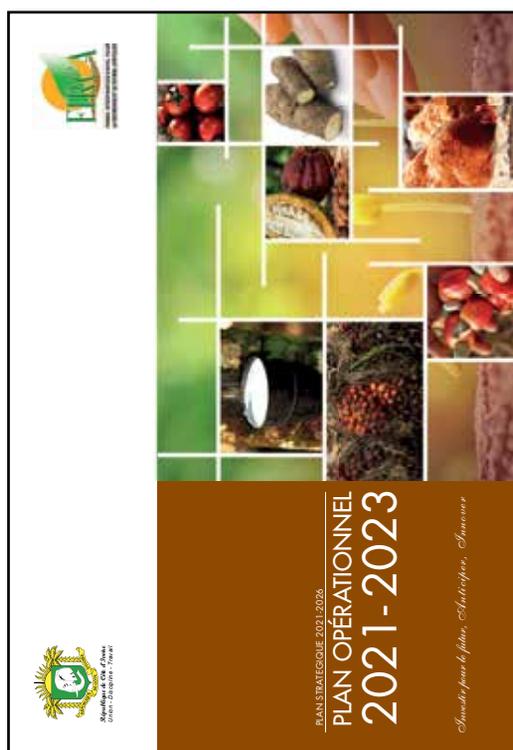
(IV) La maintenance, le monitoring des sites web et la supervision des serveurs web du FIRCA, la validation de la stratégie de communication digitale et le démarrage de la mise en œuvre du calendrier éditorial web.

A cet effet, **diverses publications sur le site web du FIRCA** : 29 appels d'offres sur la période, 6 articles sur les activités et événements du FIRCA et des filières agricoles (lancement du programme Readiness dans le cadre du Fonds d'Adaptation, Journée de l'encadreur d'Hévéa, etc.), **le site web du projet FCIAD** (appel à projet et résultats du concours CIAD 2021, etc.) **et celui du projet PRO2M** (remise de machines agricoles à 4 CPSAM, etc.).

La mise en ligne des pages dédiées au Genre & à l'Environnement (Genre et Environnement au FIRCA, Fonds d'Adaptation et Fonds Vert pour le Climat) et la **publication des rapports d'études et documents** de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet PCCET.

L'animation des réseaux sociaux du FIRCA, via la diffusion « live » sur Facebook de cérémonies tenues au siège, la diffusion sur Youtube de 37 émissions télé et la publication de posts sur le quatuor Facebook-Twitter-Linkedin-Instagram (dont la campagne « social média » du nouvel an), ainsi que la conception, la mise en production et l'alimentation du serveur d'images, désormais opérationnel et l'archivage des rushs vidéo du FIRCA, afin de constituer une base de données audiovisuelles ;

(V) L'édition d'un kakémono et de 200 plaquettes pour la cérémonie de présentation du FIRCA comme entité nationale accréditée au Fonds d'Adaptation, de la charte environnementale et sociale du FIRCA (41 tableaux muraux), d'une banderole murale et 5 affiches publicitaires (12m²) lors de la campagne sur le 5ème CIAD du projet FCIAD, ainsi que la confection de gadgets (post-it, mugs, portes-cartes magnétiques et tapis de table), de 3 banderoles PRO2M pour le branding des cérémonies de remise de foyers améliorés et de machines mécanisées aux CPSAM, l'installation des panneaux de visibilité du PRO2M aux entrées des villes de mise en œuvre du projet (21 grands panneaux de 12 m²) et sur les sites de production sous serre, des pépiniéristes et des unités artisanales et semi-industrielles de transformation du manioc (330 petits panneaux), l'édition des Textes, Statuts et Règlements du FIRCA (500 exemplaires), du plan stratégique 2021-2026 et du plan opérationnel 2021-2023 (500 exemplaires chacun), le branding du stand du FIRCA et la publication des insertions, lors de la CGECI Academy 2021, de la plaquette institutionnelle (500 exemplaires) ; auxquels s'ajoutent, dans le cadre des éditions de fin d'année, l'édition de 500 calendriers bancaires, 600 calendriers chevalets, 500 agendas semainiers, 500 agendas de poche, 450 cartes de vœux, 200 cartes de remerciements, ainsi que 1000 sacs kabas et 500 plaquettes institutionnelles pour le compte du FIRCA.



Communication pour la promotion des filières agricoles

La promotion des filières agricoles a pour but de veiller à la bonne médiatisation des activités des filières et des actions conduites pour leur compte par le FIRCA ; singulièrement la valorisation du métier d'exploitant agricole, à travers la diffusion des acquis des programmes de développement et des programmes conventionnés.

Cette promotion a consisté, pour l'année 2021, en :

(I) La couverture audiovisuelle d'activités et évènements: Conférence de presse et Sommet mondial virtuel sur le caoutchouc naturel (Filière Hévéa), Assemblée Générale Constitutive de l'OIA de la Filière Karité, Assemblées Générales constitutives de deux sociétés coopératives de la Filière Safou, Atelier bilan et atelier de restitution de la campagne 2020 de la Filière Coton, Formation des unités périphériques de transformation de manioc sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène dans le cadre du PRO2M, Session de présentation des mets (et dégustation) et vertus du Fonio, Mil et Sorgho, Ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs et partenaires de la Filière Palmier à Huile sur la norme RSPO pour la production durable d'huile de palme, Participation du FIRCA à la Conférence Internationale sur la mangue (animation d'un stand, 2 articles publiés par 2 organes de presse), Cérémonie de lancement et participation du FIRCA à la célébration des 20 années de INTERCOTON (animation d'un stand, couverture audiovisuelle avec 2 reportages sur la cérémonie officielle et l'appui du FIRCA à la Filière Coton) ;

(II) Des missions de collecte d'informations photos, audios et vidéos pour la réalisation de films sur la prise en compte de l'Environnement (station météorologiques, foyers améliorés), les résultats du volet empoisonnement du projet AGEROUTE/UEMOA exécuté par le FIRCA pour le compte de diverses filières (Coton, Karité, Oignon) et pour la réalisation et la diffusion de reportages ainsi que pour l'alimentation des supports en ligne (sites web et réseaux sociaux) du FIRCA, sur la chaîne d'approvisionnement des producteurs en boutures de manioc de qualité, sur la sensibilisation et la formation de 1500 femmes et des responsables de cantines scolaires à l'éducation nutritionnelle, à la démonstration culinaire et à la confection des foyers améliorés traditionnels (pour le compte des filières Manioc et Maraîchers dans le cadre du projet PRO2M) et sur la Filière Fleurs, en vue d'une campagne promotionnelle et prospective en Europe ;

(III) 23 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur RTI1, portant notamment sur des reportages dans les chaînes de valeur des **Filières Hévéa** (3^e édition des journées de l'encadreur hévéa), **Karité** (semaine promotionnelle, autonomisation des femmes rurales à travers la Filière Karité et révolution de la production du beurre de karité par le FIRCA), **Coton** (atelier de restitution, lancement de la commémoration des 20 ans de INTERCOTON), **Porc** (défi de l'autosuffisance en protéines animales), **Mangue** (cérémonie de remise de pièges à mouche), **Pêche et Aquaculture** (empoisonnement d'étangs piscicoles dans le cadre du volet aquaculture du projet AGEROUTE/UEMOA exécuté par le FIRCA), **Anacarde** (Réhabilitation des vergers d'anacardiens en Côte d'Ivoire) et **Fruits et Fleurs** (présentation de la culture du Safou), **Palmier à Huile** (sensibilisation des acteurs et partenaires de la filière sur les normes RSPO) et **dans le cadre projet PRO2M** : Distribution de foyers améliorés aux coopératives de la région du Gbêkê, Aménagement et réhabilitation de 65 périmètres maraichers, Remise de machines agricoles à 4 centres de prestation de services agricoles mécanisés-CPSAM (publication d'un dossier spécial sur les CPSAM et 10 reportages diffusés dans la presse locale, avec retransmission en direct et diffusion d'une émission spéciale dédiée avec le coordonnateur) ; **et la participation à l'émission télé MADE IN AFRICA** sur le marché des épices en Côte d'Ivoire, pour le compte de la Filière Poivre (diffusion prévue en aout 2021) ;

(IV) L'appui à l'AIPH pour la création d'un nouveau site web, moderne et répondant aux besoins actuels de l'interprofession ;

(V) L'édition et la distribution du N°24 du journal « La Filière du Progrès » (2000 exemplaires) portant à sa Une la Filière Oignon et la conception du **N°25** portant à la Une la question environnementale, ainsi que **l'édition de 2 banderoles** pour la Filière Coton dans le cadre des ateliers bilan et de restitution de la campagne 2020, le **branding de deux stands** (production de 2 kakemonos), respectivement pour la promotion des Filières Mangue et Coton, lors d'évènements dédiés, ainsi que **l'édition et la distribution aux acteurs du Projet PRO2M** de 700 exemplaires du bulletin d'informations « PRO2M Info » N° 4, **avec à la Une, le lancement des activités des CPSAM**, de 100 **agendas semainiers** avec 8 pages de publiereportages et de 1000 **autocollants brandés**, pour assurer la visibilité du projet via les équipements (dans le cadre du projet PRO2M).

Communication pour le développement des filières agricoles

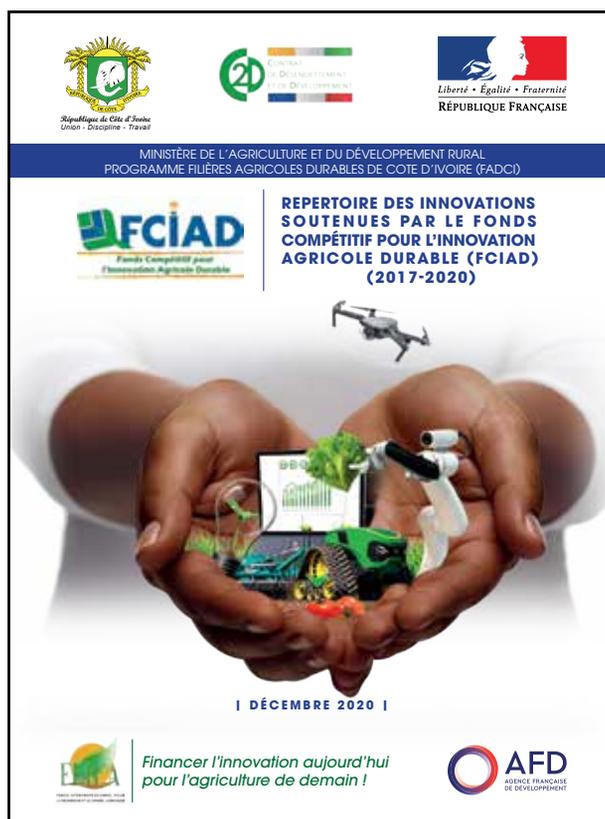
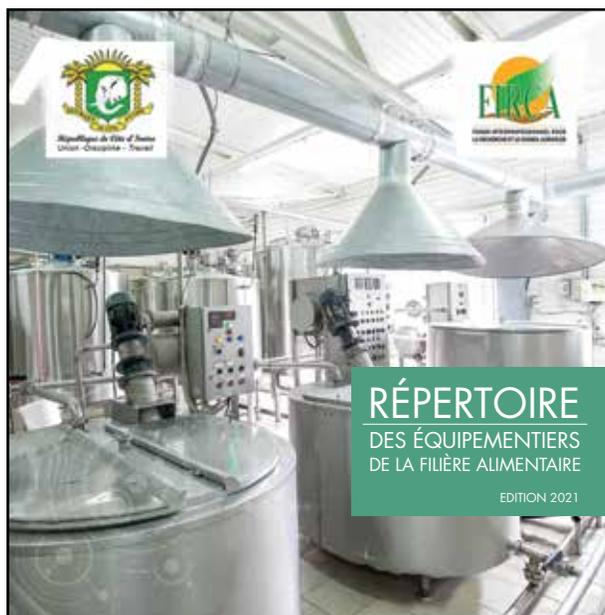
La communication pour le développement des filières agricoles porte sur les actions du FIRCA, en vue du changement qualitatif de comportement des différents acteurs, le long de la chaîne des valeurs agricoles, notamment à travers la vulgarisation des innovations technologiques et des bonnes pratiques agricoles développées.

Au cours de l'année 2021, il a été singulièrement produit :

(I) **13 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur RTI1**, portant sur des sensibilisations des acteurs des filières agricoles, singulièrement sur les incendies en plantation (Filière Hévéa), l'utilisation des innovations dans la mise en place des parcelles d'igname dans le cadre du projet PIGESCI, des sensibilisations des acteurs des filières agricoles, singulièrement sur la formation des unités périphériques de transformation de manioc sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène, le dispositif de production et de distribution de masse de boutures saines de variétés améliorées de manioc aux bénéficiaires dans le cadre du projet PRO2M, la culture améliorée de l'igname dans le département de Kouassi Kouassikro grâce aux innovations introduites par le projet PIGESCI, la présentation des technologies innovantes de production et de transformation financées par le projet FCIAD et la formation des femmes à la fabrication des foyers améliorés, dans la Filière Coton ;

(II) **le suivi des travaux de maintenance** de la plateforme « programme d'identification clonale de l'hévéa » et sa mise en production sur le serveur d'hébergement web du FIRCA ;

(III) **l'édition du répertoire des acquis des projets de recherche** (1 000 exemplaires) et sa réédition en 10 000 exemplaires **pour le compte de la Filière Hévéa**, du **répertoire illustré des équipementiers de la filière alimentaire** (200 exemplaires) d'un cahier de rapportage et de 2 boîtes à images (en 800 exemplaires chacun) pour le compte de la Filière Coton, du **guide de conduite d'une pépinière d'anacarde** (300 exemplaires) et du **guide la réhabilitation des vergers d'anacardier** (1000 exemplaires), ainsi que l'édition en 500 exemplaires du **répertoire des innovations technologiques** et de **3 boîtes à images** en 1000 exemplaires chacune, **l'édition** en 50 000 exemplaires chacun de 15 dépliants (format A4 à 3 volets) **pour le compte de la Filière Hévéa**.



3.7 SYNTHÈSE DES PROJETS EXÉCUTÉS ET/OU EN COURS D'EXÉCUTION

Sur les **166** projets retenus au PAA 2021 recadré, **150** projets de développement des filières sont exécutés et/ou en cours d'exécution à fin décembre 2021, soit un taux de réalisation de **90,4%** contre **87,7%** (**135** projets sur 154 retenus) en 2020, 84,4% en 2019 (130 projets sur 154), 80% en 2018 (119 projets sur 148) et 81% en 2017 (108 projets sur 133).

Selon les domaines d'intervention du FIRCA, les **150** projets exécutés et/ou en cours d'exécution en 2020 se répartissent comme suit :

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2021, sur **26 filières agricoles programmées**, **24 (92,3%)** ont vu l'exécution ou le démarrage effectif de l'exécution de leurs projets de développement. Il s'agit des **8 filières cotisantes autonomes** (Cacao, Café, Hévéc, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane Dessert et Aviculture), des **3 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porcine) sur 5 et de **13 filières non cotisantes** (Cola, Riz-Mais, Igname, Manioc, Banane Plantain, Légumes, Oignon, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Gingembre, Papaye-Safou-Flours & Plantes ornementales, Poivre et Karité).

Les **2 filières (7,7%)** sur les 26 programmées, dont les projets de développement n'ont pas pu démarrer sont **2 filières cotisantes non autonomes** sur 5 (Ruminants et Pêche & Aquaculture).

- **55 projets de Recherche appliquée** sur les 60 retenus (**91,7%**)
- **38 projets de Conseil agricole** sur les 44 retenus (**86%**)
- **14 projets de Formation professionnelle agricole** sur les 14 retenus (**100%**)
- **35 projets d'Appui/Renforcement des capacités des OPA** sur les 40 retenus (**87,5%**)
- **8 projets d'étude d'accompagnement des filières** sur les 8 retenus (**100%**).



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les réalisations essentielles qui se dégagent de la mise en œuvre des activités du FIRCA et des programmes de développement des filières sont ci-après rappelées en guise de conclusion.

4.1 GOUVERNANCE DU FIRCA

Les organes de gouvernance du FIRCA ont tenu leurs sessions de l'exercice dans les délais prévus.

- ⇒ **Le Conseil d'Administration** a tenu sa 53^{ème} session, le 03 juin 2021 et a adopté les Rapports annuels de l'exercice 2020 (Rapport Technique 2020 et Comptes clos au 31 décembre 2020). La 54^{ème} session, tenue le 22 juin 2021, a été consacrée à **l'élection du Président du Conseil d'Administration** pour le mandat 2021-2023. La 55^{ème} session, tenue le 22 décembre 2021 a été consacrée **(I)** à l'adoption du document de politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et **(II)** à l'approbation du projet de PAA et de Budget 2022.
- ⇒ **L'Assemblée Générale Ordinaire**, lors de sa 21^{ème} session tenue le 22 juin 2021, a approuvé le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, puis a fixé les indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs et les charges de fonctionnement des organes de délibération et a adopté le **Plan Stratégique 2021-2026** ainsi que le **Plan Opérationnel 2021-2023**.
- ⇒ **L'Assemblée Générale Extraordinaire**, lors de sa 22^{ème} session tenue le 22 juin 2021, a adopté la **constitution de l'Assemblée Générale** pour le 6^{ème} mandat 2021-2023 et la **constitution du Conseil d'Administration** pour le 6^{ème} mandat 2021-2023.

4.2 FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE

Au titre du fonctionnement du FIRCA, sont essentiellement rappelées les réunions du Comité de Direction et les sessions du Comité des Agréments et des Marchés (CAM).

- ⇒ **La Direction Exécutive** a tenu, en 2021, **7 réunions du Comité de Direction**, respectivement le 9 février, le 30 avril, le 14 juin, les 5 et 6 août, le 24 septembre, le 19 octobre et le 1er décembre 2021. Les deux premières réunions ont été consacrées à la préparation du Plan

Stratégique 2021-2026 et du Plan Opérationnel 2021-2023 ; les quatre suivantes ont porté sur l'analyse des activités et du fonctionnement du FIRCA au cours de l'exercice 2021, en vue des dispositions à prendre pour l'atteinte des objectifs fixés et la réalisation des performances projetées. La dernière réunion a été consacrée à la validation interne du projet de PAA et de budget 2022.

- ⇒ **Le Comité des Agréments et des Marchés (CAM)** a tenu, au cours de l'exercice 2021, **29 sessions** consacrées à l'adjudication de marchés portant sur **49 dossiers** dont **9 dossiers** d'acquisition de biens/fournitures/services, **8 dossiers** de communication, **3 dossiers** de recrutement de personnel et **29 actions/projets** de développement des filières qui se répartissent comme suit : **6** projets de Formation professionnelle agricole/ Renforcement des capacités, **2** projets d'appui au OPA, **6 études** d'accompagnement, **7 actions** de Suivi évaluation, **4 Projets** de recherche, **4 projets** divers de développement des filières agricoles.

4.3 RESSOURCES MOBILISÉES, ENGAGEMENTS ET NIVEAU D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

- ⇒ Les **ressources financières mobilisées**, toutes sources confondues, s'établissent, à la fin de l'exercice 2021, à **30 588 168 669 FCFA**, contre 41 509 676 923 FCFA, en 2020 (-26%), se répartissant comme suit :
 - **67% (20 442 126 952 FCFA)** des filières agricoles;
 - **27% (8 355 792 950 FCFA)** des partenaires au développement ;
 - **3% (879 302 539 CFA)** des subventions directes et indirectes (TVA exonérée) de l'Etat ;
 - **3% (910 946 228 FCFA)** d'autres sources.
- ⇒ Un montant de **17 545 927 474 FCFA (66%)** sur 26 543 014 389 FCFA mobilisées a été engagés pour le **financement des programmes de développement des filières**. Selon la source de financement, le niveau des engagements au profit de l'exécution des projets se présente comme suit :

- **13 715 105 847 FCFA (72,3%)**, sur **18 978 240 549 FCFA** de ressources mobilisées auprès des filières agricoles, ont été consacrés au financement des projets de développement agricole
- **3 830 821 627 FCFA (50,6%)**, sur **7 564 773 840 FCFA** mobilisés auprès des partenaires au développement au cours de l'exercice 2021, ont été engagés pour le financement des projets de développement agricole conventionnés.
- ⇒ Les **engagements financiers**, d'un montant total de **17 545 927 474 FCFA (toutes sources confondues)**, ont été consacrés à l'exécution et/ou à la poursuite de l'exécution de **150 projets** sur les 166 retenus au PAA 2021 recadré, soit un taux de réalisation de **90,4%**. Les projets exécutés et/ou en cours d'exécution se répartissent, selon les domaines d'intervention du FIRCA, comme suit :
 - **91,7%** des **projets de Recherche appliquée (55 projets sur les 60 retenus)**
 - **86%** des **projets de Conseil agricole (38 projets sur les 44 retenus)**
 - **100%** des **projets de Formation professionnelle agricole (14 projets sur les 14 retenus)**
 - **87,5%** des **projets d'Appui/Renforcement des capacités des OPA (35 projets sur les 40 retenus)**
 - **100%** des **projets d'étude d'accompagnement des filières (8 projets sur les 8 retenus)**.

4.4 RÉSULTATS DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE

- ⇒ En ce qui concerne l'**amélioration variétale du cacaoyer**, (a) le catalogue des ressources génétiques a été enrichi de **80 nouveaux clones**, portant le **nombre total de clones inscrits dans le catalogue à 145**, (b) la caractérisation agromorphologique et technologique du matériel végétal a mis en évidence **46 Clones remarquables**, dont **26 pour leur bon grainage** (poids d'une fève de cacao marchand compris entre 1,2 et 1,9 g), **16 pour le nombre élevé de fèves par cabosse** (compris entre 40 et 47 fèves) et **4 pour leur saveur fruitée**, (c) la sélection de matériel végétal haut producteur, résistant aux aléas biotiques et abiotiques et présentant une bonne qualité technologique a permis, entre

autres résultats, l'identification de **118 arbres asymptomatiques du Swollen Shoot** et négatifs au diagnostic moléculaire par PCR, **qui se révèlent comme des sources potentielles de résistance** à la maladie, (d) **40 accessions paysannes** évaluées pour la résistance au champ vis-à-vis du CSSV **sont restées indemnes de symptômes du CSSV jusqu'à 6 mois**, après observation en serre et (e) une liste de **4 familles à la fois résistantes au CSSV et à la sécheresse** est disponible.

- ⇒ Au titre de la **gestion efficace des maladies et ravageurs du cacaoyer**, la veille et la surveillance sanitaire des vergers ont permis de produire et de transmettre au Conseil du Café-Cacao, **une note d'orientation sur la gestion des maladies et insectes nuisibles**. S'agissant de l'**amélioration des techniques de production du cacaoyer (a)** 6 degrés carrés prospectés ont permis d'élaborer **6 cartes de zonage agro-climatique, 4 cartes d'aptitude culturale des sols et 4 cartes de zonage agro-pédo-climatique** pour la cacaoculture, (b) le taux de réussite au greffage sur cacaoyers obtenu au niveau des essais est de 65 % pour cacaoyers âgés de 5 ans, 32 % pour cacaoyers âgés de 15 ans et 15 % pour cacaoyers âgés de 25 ans.
- ⇒ En **caféiculture**, les travaux de mise au point de méthodes de lutte efficaces contre les maladies et insectes nuisibles du caféier ont révélé **2 biopesticides (Moringa oleifera et Jatropha curcas)** contre le scolyte des fruits qui ont présenté des résultats préliminaires prometteurs.
- ⇒ Pour la détermination des aptitudes culturales des zones de production, (a) **12 cartes de zonage agro-climatique** de 6 degrés carrés ont été élaborées dont 6 pour la caféiculture Robusta et 6 pour la caféiculture Arabusta, (b) **8 cartes d'aptitude culturale des sols** de 4 degrés carrés ont été élaborées, dont 4 pour la caféiculture arabusta et 4 pour la caféiculture Robusta, (c) **8 cartes de zonage agro-pédo-climatique** de 4 degrés carrés, dont 4 pour la caféiculture Robusta et 4 pour la caféiculture Arabusta, ont été élaborées.
- ⇒ Au titre de la contribution de la Filière Café-Cacao au **renforcement du réseau de parcs agro météorologiques** existant, en collaboration avec la SODEXAM et ICRAF, au total **30 stations** ont été installées.
- ⇒ Les **travaux en vue de l'amélioration de l'itinéraire technique du poivrier** ont permis, en autres acquis, (a) l'élaboration d'un guide de

- production de plants de poivrier en pépinière, **(b)** la production d'un catalogue d'identification des symptômes des maladies du poivrier, **(c)** l'établissement d'un réseau de producteurs pour la recherche participative et **(d)** la formation d'une équipe du personnel de l'ESA à la reconnaissance des symptômes des maladies du poivrier. Par ailleurs, en vue de l'identification et la valorisation commerciale des spécificités du poivre de Côte d'Ivoire, **(a)** une enquête a été effectuée auprès de 123 consommateurs et PME pour établir les critères d'évaluation du poivre en fonction de son utilisation, **(b)** un panel de dégustation de 12 membres a été mis en place et formé aux techniques de dégustation, **(c)** 60 échantillons de poivre ont été collectés en milieu paysan et géo référencés et **(d)** les profils sensoriels, les valeurs des paramètres physiques et les valeurs des paramètres chimiques ont été établis pour ces 60 échantillons.
- ⇒ **En hévéaculture**, Il résulte des observations et mesures effectuées dans le cadre du projet d'adaptation des clones en zones marginales que **(a)** les plantations ont été mises en saignée 7 ans après le planting, **(b)** en termes de croissance, le clone PB 235 se dégage comme le plus vigoureux, suivi de IRCA 230 et de IRCA 317, **(c)** après 3 à 4 années de production, les clones IRCA 230 et IRCA 317 pourraient s'avérer prometteurs dans la zone, si les tendances d'évolution de leurs courbes respectives de production se maintiennent jusqu'à la 6ème année de saignée. Les tests effectués pour déterminer des méthodes de lutte efficaces contre le corynespora spp ont démontré **une meilleure efficacité des traitements effectués par drone** avec du Banko plus (Carbendazime 100 g/l + Chlorothalonil 550 g/l) à la dose de 2 litres par hectare, comparativement à un atomiseur avec une portée 14 mètres.
 - ⇒ **En culture de palmier à huile**, le transfert de la technologie de la perche motorisée est effectif : **24** récolteurs, **6** superviseurs et **11** techniciens (mécaniciens) des 6 structures concernées par le projet (SIPEF-CI, SOGB, PALMAFRIQUE, CNRA, COOPABLI et COOPTOSA) ont été formés au montage, à l'utilisation et à la maintenance de la perche motorisée KINGOYA de récolte de régimes de palme. De même, 24 perches motorisées avec batteries et accessoires ont été mises à la disposition de ces 6 structures, après la formation. Pour le transfert de la technologie de conduite de pépinière avec des alvéoles à conteneur, les opérations de pré pépinière et de pépinière sont achevées avec **des plants produits au bout de 7 mois** (contre 9 mois anciennement).
 - ⇒ **Au titre de la Filière Coton**, les **semences de pré-base et de base de coton** produites sont de **76 440 kg de G3** (127% des prévisions), **6 480 kg de G2** (324% des prévisions), **653 kg de G1** (435% des prévisions) et **125 kg de G0** (1 388% des prévisions). Par ailleurs, il ressort, entre autres résultats du Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (**PR-PICA Côte d'Ivoire**) Phase 3, que **(a)** l'itinéraire technique comprenant des traitements insecticides à 10 jours d'intervalles, un apport de 200 kg/ha de NPK, 50 kg/ha d'urée et une densité de semis à 0,8 m x 0,4 m **semble mieux adapté à la nouvelle variété CI-123**, tandis que la variété **CI-128 exprime davantage son potentiel** avec l'itinéraire technique impliquant des traitements insecticides à 10 jours d'intervalles, un apport de 250 kg/ha de NPK, 50 kg/ha d'urée et une densité de semis de 0,8 m - 0,3 m ; **(b)** relativement à la mise au point de stratégies et méthodes agronomiques de gestion de la fertilité des sols et de l'amélioration de la productivité du cotonnier, **dans les régions Nord et Ouest** du bassin cotonnier, **la formule d'engrais CNRA B** a été significativement meilleure par rapport aux formules d'engrais PR-PICA et d'engrais vulgarisée (FV), notamment avec **une amélioration de rendement** en coton graine de **15,53 %** par rapport à la formule vulgarisée, **(c)** l'application d'un régulateur de croissance sur des parcelles ayant reçues un réteneur d'eau permet d'avoir **des améliorations de rendement de 4 à 51 %**. Après un an d'utilisation, **le réteneur d'eau** a montré un **arrière-effet positif sur les rendements** en coton graine avec **des améliorations de rendement de 3 à 28%** ; **(d)** au cours de la campagne 2020-2021, les **semis effectués dans les décades D2 (1er au 10 juin) et D3 (11 au 20 juin)** ont donné **les meilleurs rendements** et dans une moindre mesure, la décade D4 (21 au 30 juin) ; **(e)** les pertes de récolte, en l'absence de la protection phytosanitaire, se situent à **29,83%** (contre 24,2% en 2019-2020). Le niveau d'efficacité du programme de protection a été d'environ 82% (contre 89,2% en 2019-2020).
 - ⇒ Dans le cadre du **Programme National de Recherche sur l'Anacardier (PNRA)**, d'importants acquis ont été enregistrés, dont **(a)** l'identification de **8 Arbres hauts Producteurs (AHP)** avec **34 - 52 kg de noix/arbre/an**, en cours de confirmation en milieu réel ; **(b)** la **production de 153 noix hybrides** à l'issue des travaux d'hybridation de 15 arbres (AHP) ; **(c)** la **maîtrise de la technique de surgreffage** avec

l'obtention **des premiers fruits dès la première année (7 à 8 mois)** pour une production de **1,5 kg**, comparable à celle des plants greffés à 3 ans d'âge ; **(d)** la réalisation de **la carte de fertilité physique des sols** sous 24 000 ha de vergers d'anacardiés dans les degrés carrés de Korhogo et Boundiali ; **(e)** l'actualisation de la carte sanitaire et **l'élaboration d'un catalogue sur les seuils** des infections et des infestations ; **(f)** 2 biopesticides inhibiteurs de la croissance des insectes et maladies fongiques, en cours de tests, ont présenté une efficacité relativement bonne contre les bioagresseurs de l'anacardier en milieu réel ; **(g)** la mise en diffusion de **5 méthodes de lutte intégrée** (mécanique et biologique) contre 3 insectes ravageurs majeurs de l'Anacardier ; **(h)** la production de **la carte génétique de 495 anacardiés montrant 16 grandes familles**, qui constitue un support pour les sélectionneurs en vue de l'amélioration variétale et la certification de clones ; **(i)** **la maîtrise de la technique de culture in vitro de l'anacardier** avec des milieux de culture favorables à l'organogénèse et l'enracinement des explants ; **(j)** la fabrication, à partir de matériaux locaux, de prototypes de dépelliculeur et de décortiqueur automatiques avec des rendements optimisés **(+10% d'amandes entières)** mieux adaptés aux besoins des transformateurs locaux, ainsi que de prototypes locaux d'extracteur de CNSL et de pyrolyseur pour la valorisation des coques ; **(k)** la contribution à l'animation de la plateforme technologique par la formation de **120 membres des sociétés coopératives, des équipementiers** et de **4 techniciens de l'industrie**, **(l)** la conception et la fabrication de prototypes de ramasseuses de pommes d'anacarde avec l'appui des artisans locaux ; **(m)** Par ailleurs, l'appui à la multiplication du matériel végétal amélioré d'anacardier a permis la fourniture de **340 711 greffons** aux pépiniéristes agréés qui ont livré, à **769 producteurs, 152 752 plants greffés** pour **1 550 ha d'anacardiés créés**.

⇒ **Dans la Filière Manioc**, l'évaluation multilocale de 4 variétés (IBA1, IBA2, IBA3 et KARIBU) introduites de l'ITA, en 2018, a montré que chaque variété est mieux adaptée à une zone agro-écologique spécifique de la Côte d'Ivoire et que sur son aire de prédilection, chacune des 4 variétés testées a enregistré **un rendement moyen de production d'au moins 30 t/ha en milieu paysan**.

⇒ Par ailleurs, **899 200 boutures** de base (83,92 ha) ont été fournies par le CSRS aux pépiniéristes, soit un cumul de **3 271 900 boutures de base**

livrées, depuis 2019, à **65** pépiniéristes qui exploitent **130 ha** (nouvelles parcelles et parcelles réhabilitées) de production de boutures commerciales.

⇒ **En Aquaculture, la station d'alevinage**, hébergée par l'Université Nangui Abrogoua, a mis **46 000 alevins** à la disposition des pisciculteurs et produit **75 815 alevins** en pré-grossissement.

4.5 RÉSULTATS DES PROJETS DE CONSEIL ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

⇒ **Dans la Filière Cola**, en prélude à la mise en place d'un conseil agricole dédié aux producteurs, **18 Agents de vulgarisation, dont 14 techniciens de l'ANADER, 2 techniciens de coopératives** de producteurs de cola et **2 agents du Bureau Exécutif de INTERCOLA**, ont été formés sur la colaculture et l'appropriation du manuel de bonnes pratiques de colaculture.

⇒ **En hévéaculture** le dispositif d'assistance technique déployé sur le terrain en 2021, sous l'égide du FIRCA, est composé de **25 chefs secteurs, 534 moniteurs, 49 contrôleurs de saignée, 55 formateurs de saignée, 91 contrôleurs ordinaires et 242 ouvriers d'intervention**. Ce dispositif a permis d'appuyer **169 603 planteurs, détenant 198 322 plantations (dont 81% en production)** s'étendant sur **619 374 ha (dont 86% en production)**. Les taux de visites se situent à **98%** pour les moniteurs et à **100%** pour les contrôleurs et Chefs Secteurs. **9300 saigneurs, dont 15% de femmes**, ont été formés ; **15 000 saigneurs** ont été perfectionnés in situ et **3 269** recyclés. Les moniteurs ont également été recyclés à la saignée pendant les arrêts. **40 conférences thématiques, impliquant 1 200 planteurs et 40 voyages d'études** ayant touché environ **1 300** planteurs, ont été réalisés. Les plantations sont globalement bien entretenues, la coupe de rejets est bien effectuée à **89%** et le rabattage assuré à **75 %**. Les parcelles ayant fait l'objet de détection de FOMES sont traitées à **59 à 60%**. La consommation d'écorce pendant la saignée s'est améliorée, avec **73%** des parcelles tracées avec des repères de consommation.

En outre, les équipements pour la mise en place des 4 unités pilotes de valorisation des graines d'hévéa en huile et en d'autres sous-produits, ont été acquis et acheminés sur les sites des **4 opérateurs retenus** : Grand Lahou (IDH), Soubré (pour la coopérative COOP-CA PROCANSO) et Tiassalé (pour la COOP-CA PHET) et Bimbresso (pour le CNRA). Les équipements ont déjà été montés à Tiassalé et à **Bimbresso (CNRA), où l'unité**

a été mise en service et fonctionne normalement.

30 anciens régisseurs de plantations ont été recyclés. **90 jeunes diplômés** formés au métier de régisseur. De même, **100 Saigneurs** ont été formés à la saignée inversée et **60 femmes** formées au métier de saigneur. Par ailleurs, dans le cadre de l'appui à la diversification de leurs sources de revenus, **les fermes d'élevage des 60 planteurs** retenus (47 pour l'élevage de poulets, 8 pour l'élevage porcin et 5 pour la cuniculture) **ont été installées.**

- » L'appui à la structuration de la **Filière Karité** a abouti à (a) la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de l'**OIA Karité** composée de **15 membres**, dont **9** représentants des producteurs, **3** des commerçants et **3** des transformateurs et (b) l'élection de son Président.
- » En culture de palmier à huile, le dispositif d'assistance technique à **44 657 planteurs** exploitants **221 723 ha**, est composé, en 2021, de **240 agents d'encadrement**, dont **174 encadreurs "habillés"**, **15 chefs d'exploitation**, **39 superviseurs** et **14 directeurs**. Cette assistance technique est assurée par 12 opérateurs dont **5 sociétés coopératives**, **6 unions de sociétés coopératives** et la FENACOPAH-CI. Les opérations d'assistance technique se sont déroulées de manière satisfaisante avec **un taux d'encadrement moyen de 126%** ; toutefois, il est à noter que les activités des acheteurs de régimes (pisteurs) perturbent considérablement les programmes de récolte élaborés par le personnel d'encadrement.

Par ailleurs, pour la gestion des adventices, **35 fiches techniques** dont **1 fiche** consacrée aux critères de reconnaissance des grands groupes d'adventices, **33 fiches** consacrées aux 33 espèces agressives et **1 fiche** dédiée à une méthode de gestion intégrée de l'enherbement en culture de palmier à huile ont été réalisées. Au titre de la formation, (a) **226 agents d'encadrement (15 Chefs d'exploitation, 42 superviseurs et 169 encadreurs)** ont été formés sur la protection phytosanitaire du palmier à huile, (b) **133 agents (7 Directeurs Exécutifs, 8 Chefs d'Exploitation, 22 superviseurs et 96 encadreurs** de 6 sociétés coopératives) ont été formés, sur les thèmes vulgarisés par la RSPO Smallholders Academy et (c) **25 agents de l'AIPH**, membres du Comité de Développement Durable (CDD) de la Filière Palmier à Huile, ont été formés sur le pilotage et les outils de déploiement du développement durable de la filière Palmier à Huile.

En outre, le Conseil des Gouverneurs de la RSPO a **approuvé, le 10 juin 2021, l'interprétation locale de la norme RSPO** de la Côte d'Ivoire pour les petits

exploitants de la Filière Palmier à Huile ; **la RSPO a annoncé le 20 septembre 2021, sur son site internet, que la Côte d'Ivoire est le 1^{er} pays producteur d'huile de palme au monde à avoir achevé le processus d'interprétation locale de la norme RSPO pour les petits exploitants indépendants.**

En ce qui concerne le projet de traçabilité des flux, de géolocalisation des plantations et d'identification des producteurs, il a permis, au 31 décembre 2021, de (a) identifier **9 644 planteurs**, (b) **géolocaliser 70 000 ha**, (c) **faire des prises de vues aériennes** par des drones de **126 490 ha** et (d) **traiter les images et faire le comptage de plants de 52 904 ha.**

- » Dans la **Filière Coton**, au terme de la campagne 2020-2021, les traitements insecticides sur seuil ont permis de **réduire de 37%** les traitements insecticides classiques chez les producteurs l'ayant appliqué. L'assistance technique aux producteurs de coton a permis d'enregistrer, pour la campagne 2020-2021, une **production de coton graine de 559 453 tonnes** contre 490 359 tonnes en 2019-2020, soit une **hausse de 14%**. Le rendement moyen enregistré au cours de la campagne 2020-2021 est de **1 258 kg/ha**, contre 1 201 kg/ha en 2019-2020, soit une **hausse d'environ 5%**.

La tendance haussière constatée depuis la mise en œuvre du zonage agro-industriel (campagne 2017-2018), **s'est maintenue**, notamment avec le nombre de producteurs qui a augmenté de plus de **12%** par rapport à la campagne 2019-2020 [passant de 117 764 à **132 527** dont **3 621 productrices (3%)** et de **50%**, par rapport à la campagne 2017-2018.

Par ailleurs, **36 032 producteurs (27%** de l'ensemble des producteurs), ont utilisé la fumure organique sur **64 513,75 ha**, représentant **15%** des surfaces semées, soit une progression de **10%** du nombre de producteurs et de **29%** des surfaces semées, par rapport à la campagne 2019-2020.

- » Le **Conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde** a permis la formation aux bonnes pratiques culturales de **82 200 producteurs** dont **54 800** à travers les Champs Ecoles Paysans et **27 400** dans le cadre des Formations Villageoises ; **1 631 ventes groupées** ont été organisées et **150 marchés cajou** créés. La qualité des noix, évaluée bord champ, a donné un **KOR moyen de 49.**

Par ailleurs, **la vulgarisation électronique (e-extension)** s'est poursuivie par la diffusion, suivant le calendrier agricole, des **62 messages** techniques élaborés en **12**

langues, à **54 639 producteurs** via les **sms vocaux**. Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont **5 451 771 messages vocaux** qui ont été diffusés et **370 appels téléphoniques** qui ont été reçus au niveau du call center. **53 messages techniques préenregistrés en 14 langues** (Français, Baoulé, Malinké, Agni, Lobi, Bété, Gouro, Senoufo, Tagbana, Moré, Koulango, Djimini Yacouba et Guéré) sont disponibles sur le serveur et consultables par les producteurs à chaque appel gratuit. Ces langues servent également pour la communication avec les **14 téléopérateurs** du call center.

De même, le programme des Opérateurs Professionnels du Cajou a permis de **(a) former 110 OPCA** aux techniques GERME/BIT et **180 applicateurs** Phyto des OPCA dont **139** ont obtenu leur Diplôme de Compétence d'Applicateur Professionnel de la Filière Anacarde ; **(b)** fournir des insecticides, des fongicides et des engrais foliaires pour **29 675 ha** de vergers à réhabiliter, ainsi que la réhabilitation de **12 668 ha** appartenant à **8 454 producteurs** dont **1 936 femmes (23%)**.

⇒ **Dans la Filière Ananas**, les résultats définitifs de la vulgarisation de l'itinéraire technique recommandant la nouvelle **densité de 70 000 pieds/ha**, donnent **des rendements** entre **80 et 93 t/ha** contre 30 à 40t/ha pour l'itinéraire technique anciennement utilisé.

⇒ Dans le cadre de la recherche de marchés d'exportation pour **les fleurs et plantes ornementales** des petits producteurs, l'entreprise HOW2GO, mandatée par le FIRCA, a identifié des importateurs basés en Espagne, en Hollande, en France et en Belgique.

⇒ **Dans la Filière Légumes/Maraîchers**, la serre pédagogique, installée à l'École Régionale d'Agriculture de Bingerville, a servi à la formation de **180 apprenants** (avec 70% de femmes) dont **9,4% en formation qualifiante** et **90,6% en formation diplômante** (BTS Agricole).

En outre, pour améliorer la situation nutritionnelle des élèves au niveau des cantines scolaires, **3,1 tonnes de semences de soja et de haricot**, mises à la disposition de 16 groupements, ont permis d'emblaver **71 ha de légumineuses**, pour une production attendue de 50 tonnes de légumineuses au profit de **3000 élèves**.

⇒ **Dans la Filière Igname**, **866 producteurs champions** dont **46 femmes**, formés sur les bonnes pratiques de production développées dans le cadre du projet Yamsys, ont produit **9 734 074 de semences propres**.

⇒ **Dans la Filière Manioc**, **59 pépiniéristes** dont les boutures étaient à maturité, ont récolté et fourni aux producteurs de manioc, **25 977 145 boutures de 9 variétés** (Accra-bankye, Ampong, Bahiré, Broni-bankye, Olékanga, Ouhia, Sika, Yacé et Yavo) pour **un revenu brut de 129 885 725 FCFA**. Ces boutures ont permis à **3580 producteurs** dans 175 localités de planter **2 581 ha**.

Par ailleurs, en vue d'apporter une réponse à la problématique de mécanisation, **4 Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM)**, dotés chacun de 1 billonneuse, 2 tracteurs, 1 charrue, 1 sous-soleuse, 1 pulvérisateur et 1 remorque, ont été mis en place, respectivement à Bouaflé, Yamoussoukro, Bouaké et Toumodi. Du 25 mai au 30 septembre 2021, les CPSAM ont effectué les travaux de préparation sur une superficie totale de **687 ha**.

⇒ **Dans la Filière des Ruminants**, l'agnelage a débuté dans les 2 nouveaux élevages de multiplication ovine, installés en 2020, avec respectivement **12 agneaux** à Tagoura et **15** à Tombokaha. Par ailleurs, la station du Programme National de Sélection Ovine (PNSO) a diffusé **16 béliers dans les élevages villageois**, tandis que les 2 premiers élevages de multiplication ont diffusé **24 béliers et 92 antenaises**.

⇒ **40 aviculteurs du Nord-Ouest** ont été formés à la conduite d'une bande de poulets chair/ponte et **40 aviculteurs du Nord**, à la comptabilité simplifiée.

⇒ **En Elevages Non Conventionnels (ENC)**, **(a) la ferme des grands parentaux** a produit **550 lapins reproducteurs** et 300 lapins de boucherie ; son effectif, à fin décembre 2021, est de **50 reproducteurs** (42 femelles et 8 mâles), **163 lapereaux** en engraissement et **198 lapereaux** sous mère ; **(b) 30 aulacodiculteurs du Nord** ont été formés à la bonne conduite d'une aulacoderie ; **(c) 60 apiculteurs** issus des 8 sociétés coopératives ont été formés à la production de ruches en béton et **350 ruches en béton** ont été confectionnées.

⇒ En 2021, les principaux résultats de la mise en œuvre de la composante halieutique du projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Côte d'Ivoire, portent sur **(a) la réalisation**, à Mayo, d'un 1^{er} cycle de grossissement avec production de **2 213 kg de poissons** et le démarrage du 2^{ème} cycle de grossissement avec **36 600 alevins** hormonés de Tilapia, **(b) l'empoisonnement**, à

Tiémélékro, de **6 étangs piscicoles** avec **12 000 alevins** hormonés et (c) la commercialisation de **7 547 kg de poissons** par les pêcheurs des 6 localités touchés par le projet.

4.6 RÉSULTATS DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

- ⇒ Les besoins en formation aux métiers agricoles, exprimés par les producteurs en 2021, ont été **satisfaits à 100%**, touchant ainsi **80 producteurs attendus**.
- ⇒ **Les trois Centres de Gestion et d'Economie Rurale** mis en place dans les régions du Poro, Gbêkê et Haut Sassandra, dans le cadre du **Programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA**, ont enregistré l'adhésion de **317 exploitants agricoles** en suivi collectif, **180 exploitants agricoles** en suivi individuel et **64 OPA** qui ont bénéficié d'un accompagnement des conseillers de gestion et un suivi régulier, en matière de gestion des exploitations agricoles et à la mise à marché des produits. **48 Exploitants agricoles** suivis (dont **15** en 2021) ont obtenu un montant total de plus de **55 404 200 FCFA de prêts** auprès des institutions de microfinance.
- ⇒ **Le Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable**, au terme de la **5^{ème} édition du CIAD** (Concours de l'Innovation Agricole Durable) a retenu **7 lauréats**, totalisant ainsi **28 lauréats primés**, depuis le lancement du CIAD en 2017, pour un montant total de **32,5 millions FCFA**.

Par ailleurs, en termes de durabilité, plusieurs innovations promues par le FCIAD ont été adoptées par des partenaires et acteurs des chaînes de valeur agricoles comme réponses à des problématiques posées (**hexanal pour la conservation des produits**), pour le développement de leurs entreprises (**Extrusion des aliments de poissons**) ou pour une mise à échelle à travers des projets de grande envergure (**applications pour la détection de maladie du manioc - Cordon pierreux - Rizipisciculture - pluie solide - système de riziculture intensive**).

- ⇒ **Au titre des actions d'atténuation et/ou d'adaptation face aux changements climatiques**, les interventions du FIRCA, en 2021, ont permis (I) la réduction de la pollution environnementale et l'émission des gaz à effet de serre à travers la valorisation des déchets en énergie par la construction de **2 bacs de décantation**, de **25**

foyers améliorés, de **3 torrificateurs améliorés**, **2 presses à brique**, de **4 biodigesteurs** et de **4 ballons de stockage du biogaz** pour les productrices de beurre de karité et d'attiéké (II) la poursuite de la promotion auprès de productrices de beurre de karité et d'attiéké, ainsi que de l'industrie de la transformation des noix de cajou, de technologies à haute efficacité énergétique, démontrée par l'évaluation de la **fraction non-renouvelable de la biomasse** utilisée dans le cadre des activités de transformation agricole qui a révélé, entre autres résultats, (a) la réalisation, à travers l'utilisation des foyers améliorés, d'une **économie conséquente de combustibles**, estimée à **47 tonnes de bois-énergie par an et par unité** de transformation d'attiéké et de **11 tonnes de bois-énergie par an et par unité** de transformation de karité, (b) la réduction, par chaque unité équipée de foyers améliorés, de ses émissions de gaz à effet de serre d'environ **54 et 16 tCO₂ par an**, respectivement pour les unités d'attiéké et de karité (III) la construction de **2 couples H2CP-chaudière verticale**, avec une capacité de 350 kilogrammes de vapeur/h chacune, pour l'entreprise Cashew Industries West Africa (CIWA), (IV) la formation de **10 formatrices** sur les techniques de production des foyers améliorés dans les ménages ruraux du bassin cotonnier (V) la formation de **50 stagiaires** sur la confection et l'installation d'un torrificateur et d'une presse à brique à l'Office du Service Civique National (OSCN) et (VI) pour le compte de la Filière Anacarde, (a) l'installation de **10 nouvelles stations agrométéorologiques** dans les Centres de Développement du Cajou (CDC), (b) le **développement d'une application** pour la diffusion des informations climatiques et (c) la formation de **45 Agents de l'ANADER** sur le Plan de Gestion des Pestes (PGP).

- ⇒ **Au titre de la prise en compte de l'aspect du Genre** dans les activités du FIRCA et celles mises en œuvre pour les filières agricoles, les réalisations, en 2021, ont porté sur (a) l'élaboration d'un **guide d'intégration de la dimension genre** dans les programmes et projets du FIRCA, ainsi que la formation de **21 Chargés de Programmes à son utilisation**, (II) la sensibilisation de **71 membres** (61%) du personnel du FIRCA sur les droits des femmes en entreprise : maternité et vie professionnelle, (III) l'élaboration et la diffusion d'un répertoire des indicateurs sensibles au genre au sein des organisations membres de la Plateforme Genre Agricole et (IV) la formation de **20 responsables /dirigeant.e.s** (7 femmes et 13 hommes) issus de 16 organisations membres de la Plateforme Genre Agricole et des filières

agricoles sur la facilitation de la prise en compte de la dimension Genre dans la planification des activités des acteurs/trices du secteur agricole.

- » **Au titre de la mobilisation des financements climatiques**, sur financement du Fonds pour l'Adaptation (FA), le FIRCA a actualisé ses outils de gestion environnementale et sociale pour les aligner sur les standards internationaux, notamment sur ceux du Fonds pour l'Adaptation.

En outre, le **programme FMC (Financial Capacity Management) du Fonds Vert pour le Climat (FVC)** portant sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux, en vue de la mobilisation des ressources du Fonds Vert pour le Climat, **dont le FIRCA assure la gestion fiduciaire**, a débuté ses activités et a enregistré la formation des parties prenantes nationales que sont les Journalistes, les Députés et les Conseillers Economiques et Sociaux, sur la finance climatique.

Par ailleurs, en vue de satisfaire aux exigences du FVC, relatives aux outils de gestion dont doivent disposer les institutions candidates à l'accréditation, le FIRCA s'est doté d'une **Politique de Lutte contre Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (Politique LCB/FT)**.

La composante « **Planification et suivi-évaluation des Programmes de Développement des Filières et des Programmes Transversaux** » a permis d'enregistrer les principales réalisations ci-après :

- » Au titre de la planification
 - L'élaboration des **matrices de suivi des activités** et des résultats des projets des sous-composantes 2.1 et 2.2 du PPCA ;
 - La révision du **cadre logique du PRO2M**, en prélude à l'avenant de prolongation du contrat de subvention ;
 - L'élaboration des **9 fiches projets** des projets d'appui à la création et au **renforcement des coopératives du secteur hévéa** ;
 - L'élaboration des **Plans Stratégiques de Développement (2021-2026) des Filières Cocotier, Gingembre et Maïs**, ainsi que leurs Plans Opérationnels articulés, respectivement autour de **9, 12 et 22** projets à mettre en œuvre ;
 - L'élaboration des **portefeuilles respectifs de 10 projets** à mettre en œuvre sur la période 2021-2026, pour les **Filières Ananas et Mangue** ;
 - L'élaboration du **Plan Stratégique 2021-2026** et du **Plan Opérationnel 2021-2023** du FIRCA.
- » Au titre du suivi-évaluation
 - L'évaluation finale interne du projet **AGROVALOR** Côte d'Ivoire, dont la mise en œuvre a été jugée satisfaisante.
 - L'évaluation finale interne du **Programme Pilote de Formation aux Métiers Agricoles (PPFMA)**, dont la mise en œuvre a été jugée satisfaisante.

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Le Programme d'Actions 2022, adopté par le Conseil d'Administration du FIRCA en sa 55^{ème} session, tenue le 22 décembre 2021, consacre la mise en œuvre des programmes de développement de **26 filières agricoles** et des actions relevant de **10 Programmes transversaux**.

Au total, **169 projets** sont visés pour être réalisés, dans le cadre de la mise en œuvre de **36 programmes** autour desquels s'articulent les activités du PAA 2022.

Le coût total des actions à conduire, au titre des 26 Programmes de Développement des Filières et des 10 Programmes Transversaux du PAA 2022, s'élève à **36,845 milliards FCFA**, contre **33,248 milliards FCFA (Programmes de Développement des Filières et Programmes conventionnés inclus)** pour le PAA 2021 recadré, est en hausse de **3,597 milliards (+10,82%)** et se répartit selon les domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

➤ **61 actions-projets de Recherche Appliquée** (36,1% du portefeuille des actions-projets), d'un coût de **8,524 milliards FCFA** (23% du coût total des actions-projets) ;

➤ **36 actions-projets de Conseil Agricole** (21,3% du portefeuille des actions-projets), d'un coût de **17,967 milliards FCFA** (48,8% du coût total des actions-projets) ;

➤ **12 actions-projets de Formation Professionnelle Agricole** (7,1% du portefeuille des actions-projets), d'un coût de **0,683 milliard FCFA** (1,9% du coût total des actions-projets) ;

➤ **47 actions-projets de Renforcement des Capacités/Appui aux OPA** (27,8% du portefeuille des actions-projets), d'un coût de **8,936 milliards FCFA** (24,3% du coût total des actions-projets) ;

➤ **13 actions-projets d'Etude d'Accompagnement** (7,7% du portefeuille des actions-projets), d'un coût de **0,735 milliard FCFA** (2% du coût total des actions-projets).

Les 169 actions-projets du PAA 2022 concernent :

➤ **8 filières cotisantes autonomes** (Cacao, Café, Hévée, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane et Aviculture) pour **71 actions-projets** (représentant 42% du portefeuille des actions-projets), d'un coût total de **27,560 milliards FCFA** (soit 74,8% du coût total des actions-projets) ;

➤ **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porcine, Ruminants, Pêche et Aquaculture) pour **12 actions-projets** (représentant 7,1% du portefeuille des actions-projets), d'un coût total de **3,152 milliards FCFA** (soit 8,6% du coût total des actions-projets) ;

➤ **13 filières non cotisantes** (Cola, Riz/Maïs, Manioc, Banane Plantain, Légumes, Oignon, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Karité, Forêt, Gingembre, Poivre, Papaye) pour **50 actions-projets** (représentant 29,6% du portefeuille des actions-projets), d'un coût total de **4,068 milliards FCFA** (soit 11% du coût total des actions-projets) ;

➤ **10 Programmes Transversaux** (Formation aux Métiers, Conseil de Gestion, Genre et Environnement, Réseau et Coopération, Financement Agricole, Innovation – Valorisation et Transformation, Planification et Gestion du Système de Suivi-évaluation, Promotion des filières agricoles, Comité des Agréments et Marchés, Conformité et Gestion des risques) pour **36 actions** (représentant 21,3% du portefeuille des actions-projets), d'un coût total de **2,065 milliards FCFA** (soit 5,6% du coût total des actions-projets).

Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2022 est à mobiliser auprès de 4 principales sources de financement comme suit :

➤ **17,661 milliards FCFA** (48% du coût total des actions) à financer par les filières agricoles ;

➤ **1,824 milliards FCFA** (5% du coût total des actions) à financer par les Guichets Spécifiques des filières agricoles (Caisse de Solidarité et Appui Programmes) ;

➤ **13,360 milliards FCFA** (36% du coût total des actions) à financer par les Partenaires Techniques et Financiers ;

➤ **4 milliards FCFA** (11% du coût total des actions) à financer par le Trésor Public (Etat) dans le cadre du Programme d'Urgence du secteur de l'Agriculture Covid-19 (PURGA).

ANNEXES

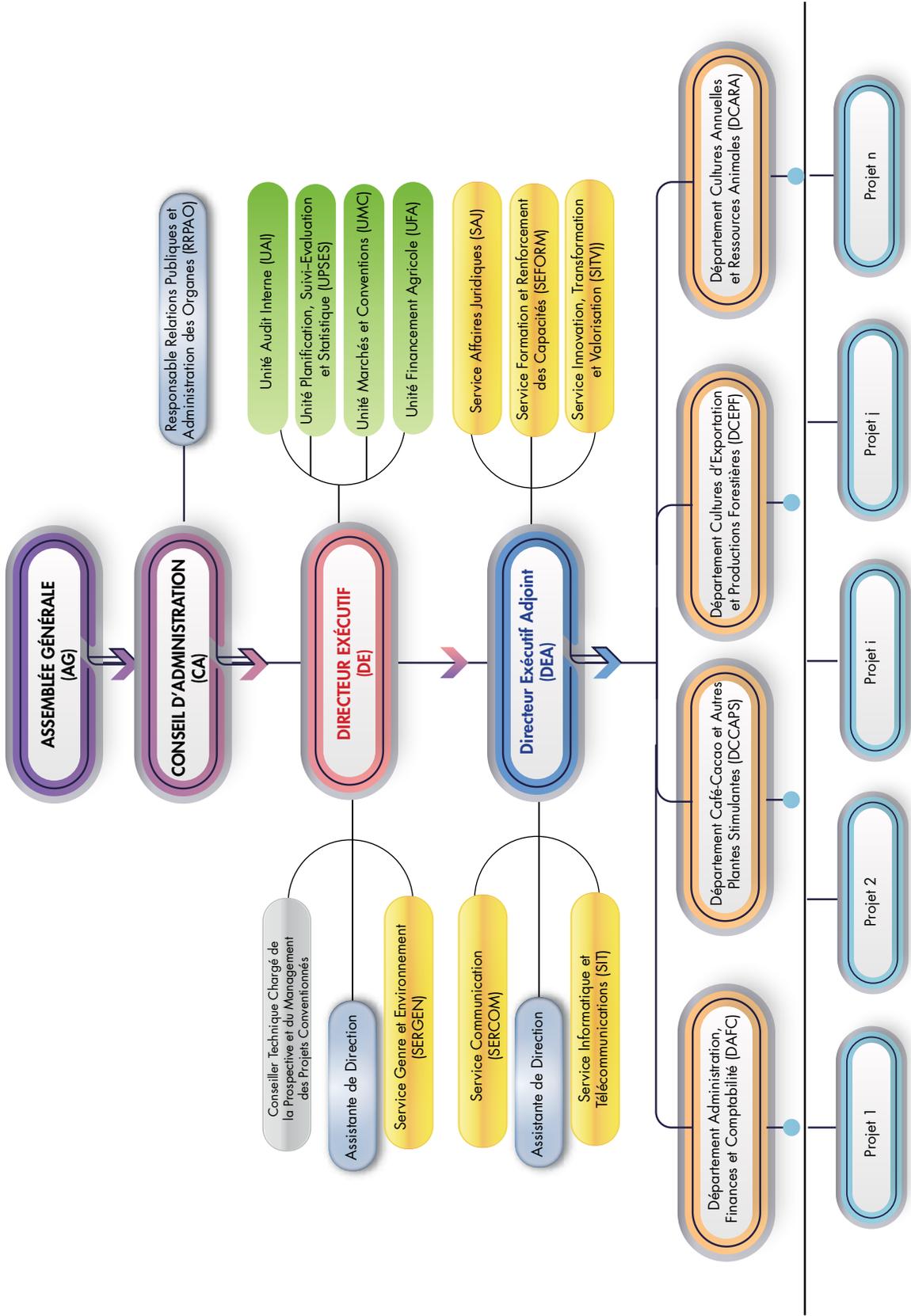
Annexe 1
SCHEMA ORGANISATIONNEL DU FIRCA POUR LA PERIODE
2021-2026

Annexe 2
ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS
DES PROGRAMMES DES FILIERES AU 31 DECEMBRE 2021

Annexe 3
ETAT DE REALISATION DES PROJETS DU PROGRAMME ANNUEL
D' ACTIONS 2021 RECADRE AU 31 DECEMBRE 2021.



Annexe 1 : SCHEMA ORGANISATIONNEL DU FIRCA POUR LA PERIODE 2021 -2026



Annexe 2 : ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES DES FILIERES AU 31 DECEMBRE 2021

TABLEAU 1 : FILIERE HEVEA / RUBBER TREE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes			
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2021					
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020						
Recherche	2 763 867 398	2 758 567 573	897 093 767	1 103 579 794	7 523 108 532	1 659 525 809	1 281 125 363	44 035 722	4 621 251 176	2 901 857 356	
Conseil	23 350 479 470	21 516 827 095	6 997 331 389	8 607 922 365	60 472 560 319	21 707 530 385	19 493 481 486	7 170 944 484	6 695 309 493	55 067 265 849	5 405 294 470
Appui aux OPA	977 516 979	551 713 508	179 418 756	220 715 955	1 929 365 198	644 213 944	558 119 994	123 371 332	100 684 975	1 426 390 245	502 974 953
Caisse solidarité	1 205 642 312	1 379 283 784	448 546 886	551 789 894	3 585 262 876	1 205 642 312	1 379 283 784	448 546 886	551 789 894	3 585 262 876	0
Fonctionnement	1 433 163 955	1 379 283 802	448 546 884	551 789 900	3 812 784 541	1 433 163 955	1 379 283 802	448 546 884	551 789 900	3 812 784 541	0
Total	29 730 670 114	27 585 675 762	8 970 937 682	11 035 797 908	77 323 081 466	26 650 076 405	24 446 733 349	9 472 534 949	7 943 609 984	68 512 954 687	8 810 126 779

TABLEAU 2 : FILIERE ANANAS / PINEAPPLE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes			
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2021					
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020						
Recherche	63 874 379	11 002 341	2 799 579	4 087 916	81 764 215	92 321 795	16 500 000	0	0	108 821 795	-27 057 580
Conseil	25 549 750	4 400 933	1 119 830	1 635 165	32 705 678	15 985 006	13 628 017	22 062 000	5 966 000	57 641 023	-24 935 345
Appui aux OPA	22 994 774	3 960 839	1 007 848	1 471 648	29 435 109	32 425 621	0	0	14 099 712	46 525 333	-17 090 224
Caisse solidarité	7 664 926	1 320 279	335 950	490 549	9 811 704	7 664 926	1 320 279	335 950	490 549	9 811 704	0
Fonctionnement	7 664 935	1 320 289	335 951	490 554	9 811 729	7 664 935	1 320 289	335 951	490 554	9 811 729	0
Total	127 748 764	22 004 681	5 599 158	8 175 832	163 528 435	156 062 283	32 768 585	22 733 901	21 046 815	232 611 584	-69 083 149

TABLEAU 3 : FILIERE BANANE / BANANA SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes			
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2021					
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020						
Recherche	373 660 696	262 239 229	57 060 439	75 867 540	768 827 904	596 692 001	136 487 260	11 759 000	57 913 338	802 851 599	-34 023 695
Conseil	178 699 509	157 343 529	34 236 262	45 520 524	415 799 824	63 138 956	83 054 599	16 321 504	1 310 000	163 825 059	251 974 765
Appui aux OPA	111 129 666	52 447 851	11 412 086	15 173 506	190 163 109	59 530 691	7 208 324	0	0	66 739 015	123 424 094
Caisse solidarité	41 915 764	26 223 928	5 706 044	7 586 759	81 432 495	41 915 764	26 223 928	5 706 044	7 586 759	81 432 495	0
Fonctionnement	41 915 751	26 223 912	5 706 045	7 586 747	81 432 455	41 915 751	26 223 912	5 706 045	7 586 747	81 432 455	0
Total	747 321 386	524 478 449	114 120 876	151 735 076	1 537 655 787	803 193 163	279 198 023	39 492 593	74 396 844	1 196 280 623	341 375 164

TABLEAU 4 : FILIERE MANGUE / MANGO SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019			Année 2020	Année 2021
	Recherche	10 407 015	28 359 375		1 354 826	5 250 000	45 371 216			53 174 439	0
Conseil	10 407 015	28 359 375	1 354 826	5 250 000	45 371 216	3 283 007	4 845 725	14 995 000	28 492 932	16 878 284	
Appui aux OPA	5 352 181	14 584 823	696 767	2 700 000	23 333 771	17 983 750	6 370 000	8 478 838	38 974 031	-15 640 260	
Caisse solidarité	1 784 060	4 861 607	232 256	900 000	7 777 923	4 861 607	232 256	900 000	7 777 923	0	
Fonctionnement	1 784 060	4 861 609	232 255	900 000	7 777 924	4 861 609	232 255	900 000	7 777 924	0	
Total	29 734 331	81 026 789	3 870 930	15 000 000	129 632 050	84 164 412	11 680 236	45 259 278	164 982 212	-35 350 162	

TABLEAU 5 : FILIERE CAFE CACAO / COFFEE-COCOA SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019			Année 2020	Année 2021
	Recherche	3 053 399 604	0		0	0	3 053 399 604			0	0
Conseil	5 235 544 021	0	0	0	5 235 544 021	39 596 625	0	0	5 268 688 201	-33 144 180	
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caisse solidarité	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0	
Fonctionnement	6 552 543 337	3 277 935 445	763 747 982	816 002 242	11 410 229 006	3 277 935 445	763 747 982	816 002 242	11 410 229 006	0	
Total	15 141 486 962	3 277 935 445	763 747 982	816 002 242	19 999 172 631	3 317 532 070	763 747 982	816 002 242	20 032 316 811	-33 144 180	
* à ajouter 1 000 000 000 affecté au fonds d'établissement donc Total fonctionnement = 12 410 229 006											

TABLEAU 6 : FILIERE CAFE CACAO (CONTRAT PLAN) / COFFEE-COCOA (PLAN CONTRACT)

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019			Année 2020	Année 2021
	Recherche	1 186 337 804	3 466 223 530		1 112 464 522	739 662 952	6 504 688 808			749 735 368	710 622 014
Conseil	3 835 602 746	7 065 989 771	145 389 242	0	11 046 981 759	2 887 751 634	223 694 684	0	11 046 981 759	0	
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caisse solidarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	5 021 940 550	10 532 213 301	1 257 853 764	739 662 952	17 551 670 567	3 637 487 002	934 316 698	973 640 553	17 411 025 092	140 645 475	

TABLEAU 7 : FILIERE PALMIER A HUILE / PALM TREE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2015		Années 2020			Années 2004 -2015		Années 2020			
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		
Recherche	3 771 190 738	2 577 049 810	751 620 568	836 562 437	7 936 423 553	2 056 655 382	1 022 404 930	1 241 171 833	202 331 676	4 522 563 821	3 413 859 732
Conseil	10 361 091 785	5 476 088 103	1 499 146 634	1 833 863 346	19 170 189 868	10 632 932 606	6 129 490 428	1 424 902 853	1 553 652 570	19 740 978 457	-570 788 589
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caisse solidarité	457 539 226	262 602 314	73 394 584	87 079 103	880 615 227	457 539 226	262 602 314	73 394 584	87 079 103	880 615 227	0
Fonctionnement	795 340 244	437 670 542	122 324 306	145 131 837	1 500 466 929	795 340 244	437 670 542	122 324 306	145 131 837	1 500 466 929	0
Total	15 385 161 993	8 753 410 769	2 446 486 092	2 902 636 723	29 487 695 577	13 942 467 458	7 852 168 214	2 861 793 576	1 988 195 186	26 644 624 435	2 843 071 142

TABLEAU 8 : FILIERE PORCINE / PIG SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2015		Années 2020			Années 2004 -2015		Années 2020			
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		
Recherche	13 742 460	5 840 768	455 160	437 040	20 475 428	3 082 354	1 500 000	0	0	4 582 354	15 893 074
Conseil	16 032 870	6 814 229	531 020	509 880	23 887 999	6 604 324	6 824 477	2 871 000	8 328 000	24 627 801	-739 802
Appui aux OPA	11 452 050	4 867 306	379 300	364 200	17 062 856	10 428 192	0	0	0	10 428 192	6 634 664
Caisse solidarité	2 290 610	973 461	75 860	72 840	3 412 771	2 290 610	973 461	75 860	72 840	3 412 771	0
Fonctionnement	2 290 610	973 461	75 860	72 840	3 412 771	2 290 610	973 461	75 860	72 840	3 412 771	0
Total	45 808 600	19 469 225	1 517 200	1 456 800	68 251 825	24 696 090	10 271 399	3 022 720	8 473 680	46 463 889	21 787 936

TABLEAU 9 : FILIERE COTON / COTTON SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2015		Années 2020			Années 2004 -2015		Années 2020			
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2021		
Recherche	1 949 501 143	1 364 639 893	415 811 756	622 277 433	4 352 230 225	826 765 923	1 789 086 073	514 876 142	815 245 092	3 945 973 229	406 256 996
Conseil	5 848 503 655	4 093 919 695	1 247 435 264	1 866 832 307	13 056 690 921	3 219 026 503	5 756 335 098	696 511 026	874 553 155	10 546 425 781	2 510 265 140
Appui aux OPA	974 750 619	682 319 949	207 905 875	311 138 718	2 176 115 161	300 367 001	888 244 302	276 583 100	254 702 450	1 719 896 853	456 218 308
Caisse solidarité	487 375 360	341 160 011	103 952 939	155 569 365	1 088 037 675	487 375 360	341 160 011	103 952 939	155 569 365	1 088 037 675	0
Fonctionnement	487 375 340	341 159 944	103 952 940	155 569 355	1 088 037 579	487 375 340	341 159 944	103 952 940	155 569 355	1 088 037 579	0
Total	9 747 506 117	6 823 199 492	2 079 058 774	3 111 387 178	21 761 151 561	5 320 910 127	9 115 985 428	1 695 876 146	2 255 639 417	18 388 411 118	3 372 740 443

TABEAU 10 : FILIERE ANACARDE / CASHEW SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2020			Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020					
Recherche	994 205 575	870 316 253	205 141 453	2 331 036 665	725 656 450	648 350 191	45 606 850	243 389 370	1 663 002 861	668 033 804
Conseil (1)	1 982 071 635	3 450 259 843	813 257 657	7 280 847 440	2 572 550 716	1 781 800 802	260 441 600	509 216 920	5 124 010 037	2 156 837 403
Appui aux OPA	615 753 696	621 731 986	146 547 921	1 570 619 276	315 795 935	132 283 386	200 000 000	0	648 079 321	922 539 955
Caisse solidarité	189 606 514	248 584 303	58 593 524	571 385 979	189 606 514	248 584 303	58 593 524	74 601 638	571 385 979	0
Fonctionnement	189 606 538	248 584 318	58 593 542	571 386 017	189 606 538	248 584 318	58 593 542	74 601 619	571 386 017	0
Total	3 971 243 958	5 439 476 703	1 282 134 097	12 325 275 377	3 993 216 153	3 059 603 000	623 235 516	901 809 547	8 577 864 215	3 747 411 162

(1) à ajouter au guichet conseil un montant de 229 880 000 FCFA représentant le financement complémentaire du Conseil Agricole de la filière Anacarde par l'INITIATIVE CAJOU AFRICAIN (ICA) et le PSAC

TABEAU 12 : FILIERE RUMINANTS / RUMINANTS SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2020			Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020					
Recherche	22 644 420	0	0	22 644 420	0	0	21 240 000	140 000	21 380 000	1 264 420
Conseil	22 644 420	0	0	22 644 420	15 045 385	40 000	0	0	15 085 385	7 559 035
Appui aux OPA	22 644 420	0	0	22 644 420	24 992 899	11 139 830	0	0	36 132 729	-13 488 309
Caisse solidarité	3 774 070	0	0	3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Fonctionnement	3 774 070	0	0	3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Total	75 481 400	0	0	75 481 400	47 586 424	11 179 830	21 240 000	140 000	80 146 254	-4 664 854

TABEAU 13: FILIERE AVICOLE/ POULTRY SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes		
	Années 2004 -2015		Année 2021	Années 2004 -2015		Année 2020			Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020		Année 2016/2019	Année 2020					
Recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseil	53 169 931	52 725 618	11 453 590	129 074 394	24 091 919	90 633 522	8 750 739	29 924 215	153 400 395	-24 326 001
Appui aux OPA	53 169 940	52 725 618	11 453 590	129 074 404	26 892 500	42 934 459	0	10 000 000	79 826 959	49 247 445
Caisse solidarité	5 907 775	5 858 404	1 272 620	14 341 606	5 907 775	5 858 404	1 272 620	1 302 807	14 341 606	0
Fonctionnement	5 907 765	5 858 398	1 272 625	14 341 592	5 907 765	5 858 398	1 272 625	1 302 804	14 341 592	0
Total	118 155 411	117 168 038	25 452 425	286 831 996	62 799 959	145 284 783	11 295 984	42 529 826	261 910 552	24 921 444

TABLEAU 14: FILIERE PECHE / FISHING SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldés				
	Années 2004 -2015		Années 2020			Année 2021		Années 2004 -2015				Années 2020		Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2020		Année 2021	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021			Année 2020	Année 2021	Année 2021	
Recherche	2 255 175	3 779 025	501 600	538 650	7 074 450	0	600 000	0	0	0	600 000	6 474 450			
Conseil	3 006 900	5 038 700	668 800	718 200	9 432 600	0	96 063	0	0	0	96 063	9 336 537			
Appui aux OPA	1 503 450	2 519 350	334 400	359 100	4 716 300	0	1 550 000	0	0	0	1 550 000	3 166 300			
Caisse solidarité	375 863	629 837	83 600	89 775	1 179 075	375 863	629 837	83 600	83 600	89 775	1 179 075	0			
Fonctionnement	375 862	629 838	83 600	89 775	1 179 075	375 862	629 838	83 600	83 600	89 775	1 179 075	0			
Total	7 517 250	12 596 750	1 672 000	1 795 500	23 581 500	751 725	3 505 738	167 200	179 550	4 604 213	18 977 287				

TABLEAU 15 : TOTAL DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS DES FILIERES/ TOTAL CONTRIBUTIONS AND OBLIGATIONS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldés				
	Années 2004 -2015		Années 2020			Année 2021		Années 2004 -2015				Années 2020		Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2020		Année 2021	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021			Année 2020	Année 2021	Année 2021	
Recherche	14 205 086 407	11 348 017 797	3 444 303 670	3 649 637 146	32 647 045 020	9 234 712 573	3 826 401 202	2 356 681 191	25 190 429 174	7 456 615 846					
Conseil	50 922 803 707	41 857 766 891	10 751 924 514	13 409 235 347	116 941 730 459	41 333 799 565	9 831 345 615	9 693 255 353	107 237 518 743	9 704 211 716					
Appui aux OPA	2 796 267 775	1 986 871 230	559 156 543	750 234 056	6 092 529 604	1 659 464 045	606 324 432	387 965 975	4 074 542 678	2 017 986 926					
Caisse solidarité	2 703 876 480	2 271 497 928	692 194 263	879 482 730	6 547 051 401	2 703 876 480	692 194 263	879 482 730	6 547 051 401	0					
Fonctionnement	9 521 742 467	5 724 501 558	1 504 871 990	1 753 537 673	18 504 653 688	9 521 742 467	5 724 501 558	1 753 537 673	18 504 653 688	0					
Total	80 149 776 836	63 188 655 404	16 952 450 980	20 442 126 952	180 733 010 172	69 798 159 592	16 461 137 501	15 070 922 922	161 554 195 685	19 178 814 487					

TABLEAU 16 : CAISSE DE SOLIDARITE / SOLIDARITY FUND

Sources	Cotisations annuelles				Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldés				
	Années 2004 -2015		Années 2020			Année 2021		Années 2004 -2015				Années 2020		Année 2021	
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2020		Année 2021	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021			Année 2020	Année 2021	Année 2021	
Filières	2 703 876 480	2 271 497 928	692 194 263	879 482 730	6 547 051 401	0	0	0	0	0	0	0			
Subvention Etat	420 000 000	0	0	0	420 000 000	0	0	0	0	0	0	0			
TVA Exonérée	497 859 636	191 132 848	59 561 807	28 965 127	777 519 418	0	0	0	0	0	0	0			
Total	3 621 736 116	2 462 630 776	751 756 070	908 447 857	7 744 570 819	3 253 463 123	2 813 573 639	856 901 789	1 277 203 328	8 201 141 879	-456 571 060				

TABLEAU 17 : FONCTIONNEMENT / FUNCTIONING

Sources	Années 2004 -2015		Années 2020		Année 2021		Total produits		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021			
Filières	8 766 414 639	2 446 566 113	741 124 008	937 535 431	12 891 640 191								
Fonds CC	1 755 327 828	3 277 935 445	763 747 982	816 002 242	6 613 013 497								
Particip exopt	150 000 000	0	0	0	150 000 000								
Sub Etat	5 319 000 000	1 045 000 000	300 000 000	300 000 000	6 964 000 000								
Total	15 990 742 467	6 769 501 558	1 804 871 990	2 053 537 673	26 618 653 688				6 769 501 558	1 804 871 990	2 053 537 673	26 618 653 688	0

TABLEAU 18 : MONTANT GLOBAL SANS LA SUBVENTION DE L'ETAT / GLOBAL AMOUNT WITHOUT STATE SUBSIDY

Guichets	Cotisations annuelles		Total des cotisations		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020			Année 2021
Recherche	14 205 086 407	11 348 017 797	3 444 303 670	3 649 637 146	32 647 045 020	9 772 634 209	3 826 401 202	2 356 681 191	25 190 429 174	7 456 615 846
Conseil	50 922 803 707	41 857 766 891	10 751 924 514	13 409 235 347	116 941 730 459	46 379 118 210	41 333 799 565	9 693 255 353	107 237 518 743	9 704 211 716
Appui aux OPA	2 796 267 775	1 986 871 230	559 156 543	750 234 056	6 092 529 604	1 420 788 226	1 659 464 045	387 965 975	4 074 542 678	2 017 986 926
Caisse solidarité	3 621 736 116	2 462 630 776	751 756 070	908 447 857	7 744 570 819	3 253 463 123	2 813 573 639	1 277 203 328	8 201 141 879	-456 571 060
Fonctionnement	10 671 742 467	5 724 501 558	1 504 871 990	1 753 537 673	19 654 653 688	10 671 742 467	5 724 501 558	1 753 537 673	19 654 653 688	0
Total	82 217 636 472	63 379 788 252	17 012 012 787	20 471 092 079	183 080 529 590	71 497 746 235	60 766 051 381	15 468 643 520	164 358 286 163	18 722 243 428

TABLEAU 19 : MONTANT GLOBAL AVEC LA SUBVENTION DE L'ETAT / GLOBAL AMOUNT WITH STATE SUBSIDY

Guichets	Cotisations annuelles		Total des cotisations		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020	Année 2021	Années 2004 -2015	Année 2016/2019	Année 2020			Année 2021
Recherche	14 205 086 407	11 348 017 797	3 444 303 670	3 649 637 146	32 647 045 020	9 772 634 209	3 826 401 202	2 356 681 191	25 190 429 174	7 456 615 846
Conseil	50 922 803 707	41 857 766 891	10 751 924 514	13 409 235 347	116 941 730 459	46 379 118 210	41 333 799 565	9 693 255 353	107 237 518 743	9 704 211 716
Appui aux OPA	2 796 267 775	1 986 871 230	559 156 543	750 234 056	6 092 529 604	1 420 788 226	1 659 464 045	387 965 975	4 074 542 678	2 017 986 926
Caisse solidarité	3 621 736 116	2 462 630 776	751 756 070	908 447 857	7 744 570 819	3 253 463 123	2 813 573 639	1 277 203 328	8 201 141 879	-456 571 060
Fonctionnement	15 990 742 467	6 769 501 558	1 804 871 990	2 053 537 673	26 618 653 688	15 990 742 467	6 769 501 558	2 053 537 673	26 618 653 688	0
Total	87 536 636 472	64 424 788 252	17 312 012 787	20 771 092 079	190 044 529 590	76 816 746 235	61 811 051 381	15 768 643 520	171 322 286 163	18 722 243 428

Annexe 3 : ETAT DE REALISATION DES PROJETS DU PROGRAMME ANNUEL D'ACTIIONS 2021 RECADRE AU 31 DECEMBRE 2021

N°	FILIERES	RECHERCHE		CONSEIL		FORMATION		APPUJIAUX		ETUDE		TOTAL	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
FILIERES COTISANTES													
FILIERES COTISANTES AUTONOMES													
1	CACAO	6	6									6	6
2	CAFE	4	4									4	4
3	HEVEA	6	6	6	6	3	3	4	2	1	1	20	18
4	PALMIER	7	4	3	3	4	4	4	2	2	2	20	15
5	COTON	2	2	4	3			1	1			7	6
6	ANACARDE	10	8	6	6			1	1			17	15
7	BANANE DESSERT	4	4	1	0							5	4
8	AVICULTURE					2	2					2	2
PREVU FILIERES COTISANTES AUTONOMES		39		20		9		10		3		81	
REALISE FILIERES COTISANTES AUTONOMES		34		18		9		6		3		70	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		87,18		90,00		100,00		60,00		100,00		86,42	
FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES													
9	ANANAS			3	3							3	3
10	MANGUE	1	1					1	1			2	2
11	PORCINE							1	1			1	1
12	RUMINANTS											-	-
13	PECHE ET AQUACULTURE											-	-
PREVU FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES		1		3		-		2		-		6	
REALISE FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES		1		3		-		2		-		6	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		100,00		100,00				100,00				100,00	
PREVU FILIERES COTISANTES		40		23		9		12		3		87	
REALISE FILIERES COTISANTES		35		21		9		8		3		76	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		87,50		91,30		100,00		66,67		100,00		87,36	
FILIERES NON COTISANTES													
14	COLA	3	3									3	3
15	RIZ & MAIS			3	0			2	2			5	2
16	IGNAME			1	1							1	1
17	MANOC	3	3	6	6	1	1	1	1			11	11
18	BANANE PLANTAIN							1	1			1	1
19	LEGUMES			4	4	1	1	5	5			10	10
20	OIGNON			1	1			1	1			2	2
21	ENC					1	1	2	2			3	3
22	COCCOTIER	2	2					2	2			4	4
23	PRODUCTIONS FORESTIERES (KARITE)33							2	2			5	5
24	PLANTES AROMATIQUES (GINGEMBRE)11							2	2			3	3
25	P OIVRE	2	2					1	0	1	1	4	3
26	FRUITS & FLEURS (PAPAYE-SAFOU-FLEURS PLANTES ORNEMENTALES)	2	2	2	1			1	1			5	4
PREVU FILIERES NON COTISANTES		16		17		3		20		1		57	
REALISE FILIERES NON COTISANTES		16		13		3		19		1		52	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		100,00		76,47				95,00		100,00		91,23	
PREVU TOTAL FILIERE		56		40		12		32		4		144	
REALISE TOTAL FILIERES		51		34		12		27		4		128	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		91,07		85,00		100,00		84,38		100,00		88,89	
PROGRAMMES TRANSVERSAUX													
27	FORMATION AUX METIERS					1	1	1	1			2	2
28	CONSEIL DE GESTION			2	2							2	2
29	GENRE ET ENVIRONNEMENT					1	1	1	1	1	1	3	3
30	TRANSFORMATION VALORISATION			2	2							2	2
31	RESEAUX ET COOPERATION							1	1			1	1
32	FINANCEMENT AGRICOLE							2	2	1	1	3	3
33	FADCF CIAD	4	4									4	4
34	PLANIF & GESTION SYSTEME SE									1	1	1	1
35	PROGRAMME DE PROMOTION DES FILIERES							3	3			3	3
36	APPUI AU SYSTEME D'AGREMENTS ET MARCHES									1	1	1	1
PREVU FPROGRAMMES TRANSVERSAUX		4		4		2		8		4		22	
REALISE PROGRAMMES TRANSVERSAUX		4		4		2		8		4		22	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		100,00		100,00		100,00		100,00		100,00		100,00	
TOTAL GENERAL PREVU		60		44		14		40		8		166	
TOTAL GENERAL REALISE		55		38		14		35		8		150	
POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		91,7		86,4		100		87,5		100		90,4	

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACET	: Aulacoderie Centrale de Toumodi
AFD	: Agence Française de Développement
AGROVALOR	: Projet de Valorisation des Déchets Agro-industriels en Energie
AIPH	: Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANO	: Avis de Non Objection
APMAV	: Association des Professionnels de Matériel Végétal de Plantain
APROMAC	: Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
BVP	: Bureau de Vente des Producteurs
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CAM	: Comité des Agréments et des Marchés
CCIC	: Comité Consultatif International du Coton
CCP	: Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié
CeGER	: Centres de Gestion et d'Economie Rurale
CES	: Comité d'Etude et de Sélection
CHC	: Compagnie Hévécicole du Cavally
CIAD	: Concours de l'Innovation Agricole Durable
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CPO	: Crude Palm Oil (Huile de Palme Brute)
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
CSSV	: Cocoa Swollen Shoot Virus
CST	: Comité Scientifique et Technique
DMP	: Direction des Marchés Publics
DOPAF	: Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
DVD	: Digital Versatile Disc
ESA	: Ecole Supérieure d'Agronomie
EXAT	: Exploitation Agricole Tehui
FADCI	: Filière Agricole Durable de Côte d'Ivoire
FADCI-SSA	: Projet d'Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
FBS	: Farmer Business School
FCIAD	: Projet de Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable
FED	: Fonds Européen de Développement
FIRCA	: Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FPC-CI	: Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire
GDS	: Groupements de Défense Sanitaire
GEPEX	: Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale
GPS	: Global Positioning System (Système Mondial de Positionnement)
GUMA	: Groupement d'Utilisation de Matériels Agricoles
ICCO	: International Cocoa Organization (Organisation Internationale du Cacao)
IDH	: Ivoirienne d'Hévéa
INERA	: Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
INP-HB	: Institut National Polytechnique Felix Houphouët-Boigny

INTERCOTON	: Association Interprofessionnelle de la Filière Coton
IOCI	: Interprofession Oignon de Côte d'Ivoire
IPRAVI	: Interprofession Avicole Ivoirienne
IRRDB	: International Rubber Research and Development Board
ITA	: Institut de Technologie Alimentaire
JBG	: Jardin de bois de greffe
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MPOC	: Malaysian Palm Oil Council
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	: Organisation Interprofessionnelle Agricole
OIC	: Organisation Internationale du Café
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNPA	: Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture
PPCA	: Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PRO2M	: Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoire
PR-PICA	: Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique
RETPACI	: Réseau des Agro-Transformatrices de Côte d'Ivoire
RSPO	: Roundtable on Sustainable Palm Oil
RTI	: Radio Télévision Ivoirienne
SAPH	: Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SCB	: Société d'Etude et de Développement de la Culture Bananière
SIA	: Salon International de l'Agriculture
SITRACOT	: Système d'Identification et de Traçabilité du Coton
SOGB	: Société Hévéicole de Grand Béréby
SSA	: Sécurité Sanitaire des Aliments
SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Cocody 2 plateaux - 7^{ème} tranche

01 BP 3726 Abidjan 01

Tél. : +225 27 22 52 81 81

E-mail : firca@firca.ci

Site web : www.firca.ci

